

**okwind.**  
GROUPE

Rapport  
Annuel  
**2025**

**La nouvelle voie de l'énergie  
commence ici**



okwind.com



		<b>l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital</b>	<b>66</b>
<b>1</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>7</b>	
1.1	Positionnement et activités du Groupe OKWIND	7	
1.2	Faits marquants de l'exercice et du 1 <sup>er</sup> semestre 2026	15	
1.3	Facteurs de risque	19	
1.4	Organisation	27	
1.5	Environnement de contrôle interne et de gestion des risques	31	
1.6	Examen de la situation financière et du résultat	34	
1.7	Affectation du résultat annuel de la société mère	49	
1.8	Résultat des 5 derniers exercices de la société mère Groupe OKWIND	50	
1.9	Effectifs de l'ensemble du groupe et de ses filiales en fin d'exercice	50	
1.10	Capital social de la société Groupe OKWIND	51	
1.11	État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2025	52	
1.12	Obligations convertibles	53	
1.13	Contrat de liquidité	54	
1.14	État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants	54	
1.15	Informations sur les délais de paiement de la société mère Groupe OKWIND	54	
<b>2</b>	<b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>56</b>	
2.1	Conseil d'Administration	56	
2.2	Direction Générale	65	
2.3	Distribution gratuite d'actions	65	
2.4	Conventions conclues entre une filiale de la société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital de la société	65	
2.5	Transactions avec les parties liées – Conventions réglementées	66	
2.6	Autorisations et délégations de compétences accordées par		
<b>3</b>	<b>RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE</b>	<b>70</b>	
3.1	Le Groupe OKWIND : une démarche RSE induite par la raison d'être de l'entreprise	70	
3.2	Engagements et objectifs du Groupe OKWIND	75	
3.3	Indicateurs RSE du Groupe OKWIND	87	
<b>4</b>	<b>COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025</b>	<b>91</b>	
4.1	Comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2025	91	
4.2	Comptes sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2025	123	
4.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	143	
4.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	147	
4.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	151	

Message du Président-  
Directeur Général  
Louis MAURICE

lisibilité de nos offres et préparons durablement la performance à long terme.

Cette stratégie s'accompagne d'une **évolution de notre modèle de vente** qui s'appuie de plus en plus sur un réseau national de **partenaires-installateurs agréés**, sélectionnés et formés pour porter nos technologies au plus près du terrain. Ce choix répond à une conviction forte : la transition énergétique ne pourra réussir que si elle s'appuie sur des acteurs locaux, compétents et engagés.

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

L'année écoulée a marqué pour notre Groupe **une étape déterminante** de son évolution. Dans un contexte énergétique en profonde mutation, caractérisé par la **baisse des prix de l'électricité, une réduction des dispositifs de soutien public, une concurrence renforcée et des incertitudes réglementaires**, nous avons choisi d'agir avec lucidité et ambition pour préserver notre compétitivité et renforcer notre modèle

Au cours de l'année, nous avons engagé une transformation structurante de notre organisation afin de **recentrer OKWIND sur ses forces historiques : l'autonomie énergétique**, l'Innovation, la fiabilité de nos technologies et et notre expertise en autoconsommation optimisée. En simplifiant notre portefeuille autour de nos solutions clés, **tracker solaire bi-axes, systèmes de stockage BESS, logiciels de pilotage énergétique**, nous renforçons la

Nous avons également renforcé notre engagement envers l'innovation. Le lancement de la nouvelle gamme **MEA Stock 80 et MEA Stock 113** illustre notre volonté d'offrir des solutions de stockage plus performantes, plus cohérentes avec les besoins réels des professionnels, adaptés à la production d'énergie de nos trackers et intégrés à nos outils de gestion intelligente.



Notre technologie phare, le **tracker solaire bi-axes**, continue d'incarner le cœur de notre différenciation : une production homogène, maîtrisée et complémentaire aux profils de consommation de nos clients. Associée à un stockage intelligent et à un pilotage logiciel renforcé, elle permet aujourd'hui d'atteindre des niveaux d'autonomie énergétique qui, hier encore, semblaient inaccessibles.

Cette année, nous avons confirmé notre position auprès de secteurs clés comme **l'Agriculture**

où nos solutions contribuent à **décarboner sans fragiliser la performance** : jusqu'à 97 % d'autoconsommation dans certaines filières et jusqu'à 80% d'autonomie énergétique grâce au stockage. Ces résultats démontrent la pertinence de notre approche dans des activités où la continuité et la maîtrise des coûts énergétiques sont essentielles.

Notre transformation repose enfin sur une **organisation plus agile**, structurée autour de deux pôles complémentaires :

- **OKWIND Constructeur**, l'équipementier français premium dédié à l'innovation et à la fiabilité produit ;
- **OKWIND Services**, expert des projets photovoltaïques clé-en-main, garant de l'accompagnement client de bout en bout.

Dans un environnement en transition, ces choix commencent déjà à produire leurs premiers effets, avec des signaux commerciaux encourageants portés notamment par notre offre **AutonoMEA**, combinant production solaire, stockage et intelligence énergétique.

Je souhaite enfin remercier chaleureusement l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et clients

pour leur confiance et leur engagement. La transformation que nous avons engagée est ambitieuse, mais elle est indispensable pour

permettre au Groupe OKWIND de continuer à jouer un rôle majeur dans la construction d'une **énergie plus locale, plus résiliente et plus durable**.

L'année à venir sera celle de la consolidation : celle où nous transformerons l'élan engagé en performance durable.

**Louis MAURICE**

Président-Directeur Général



OKWIND. | GROUPE

01.

# Rapport de gestion

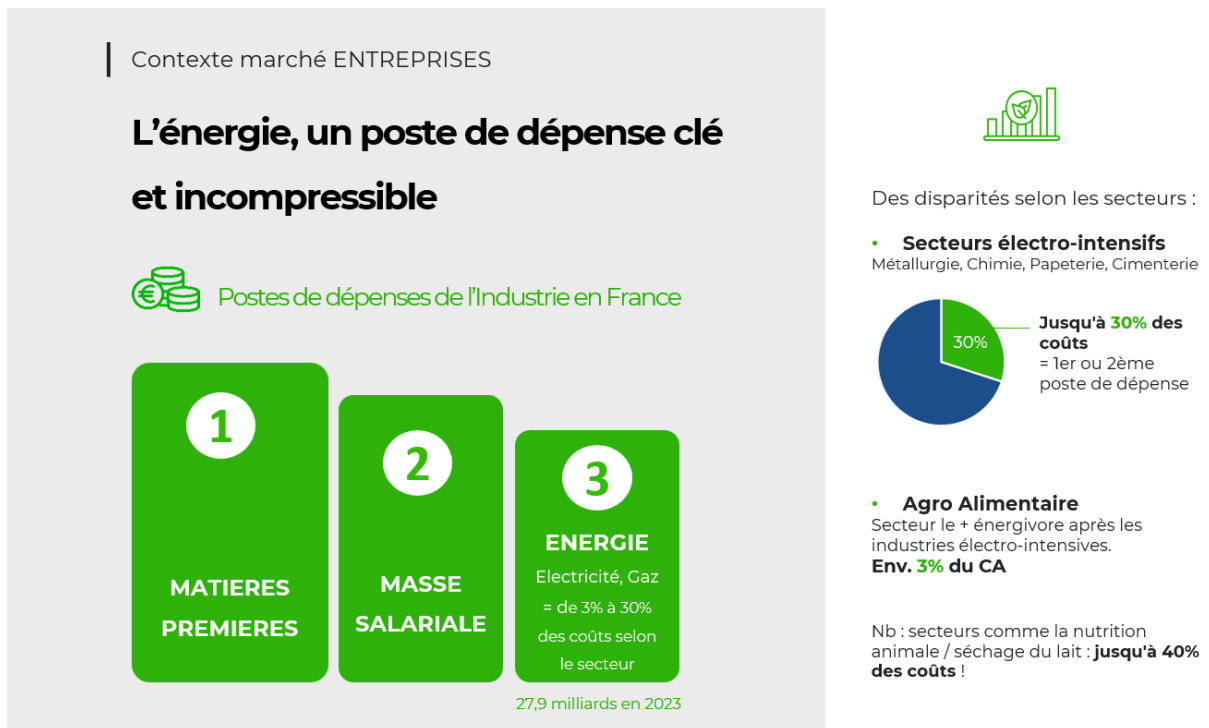
Rapport Annuel 2025



# 1 RAPPORT DE GESTION

## 1.1 Positionnement et activités du Groupe OKWIND

### 1.1.1. Un acteur français historique de l'autoconsommation solaire en circuit court favorisant l'autonomie énergétique



Fondé en 2009, le Groupe OKWIND est un pionnier et un acteur historique de l'autoconsommation optimisée en France, avec plus de **5500 installations déployées** et **5200 clients** à fin 2025. Son modèle repose sur une vision forte : permettre aux acteurs professionnels de produire et consommer localement une énergie verte, pilotée et maîtrisée, afin de **renforcer leur autonomie énergétique** et de réduire leur exposition à la volatilité des prix de l'électricité.

Le Groupe s'appuie sur un **écosystème technologique intégré**, combinant solutions de production solaire, systèmes de stockage, logiciels intelligents de pilotage, ainsi que des services d'ingénierie, de supervision et de maintenance. Cette approche systémique permet de positionner OKWIND comme un acteur capable d'offrir des solutions complètes et homogènes, adaptées aux enjeux énergétiques croissants rencontrés par les professionnels.

Les solutions OKWIND s'adressent à différentes cibles :

- Les **Exploitants Agricoles** (Laitiers, Porcins, Avicoles, Maraîchers, ...)
- Les **Entreprises** industrielles ou tertiaires
- Les **Collectivités** (Stations d'Épuration, Piscines, Gymnases, Bâtiments Publics...)

## 1.1.2. Un repositionnement stratégique pour répondre à un marché en mutation

Face à un **marché solaire français profondément reconfiguré en 2025**, OKWIND a engagé une transformation structurante de son modèle et de son organisation.

L'environnement sectoriel a en effet été marqué par la **remise en cause de plusieurs dispositifs de soutien public**, des variations brusques des **prix des matières premières**, une **volatilité accrue des prix de l'électricité** et un **contexte géopolitique et réglementaire incertain** de nature à affecter l'intégralité de la filière solaire.

Sur le plan réglementaire et économique, la **baisse progressive du tarif S21** pour certains segments de puissance, combinée à une **baisse d'environ 30 % des tarifs d'achat pour les installations comprises entre 9 et 100 kWc sur les six derniers mois**, a entraîné un **allongement significatif des temps de retour sur investissement** et une remise en cause de la rentabilité de nombreux projets historiquement fondés sur la revente totale de l'électricité produite. Cette évolution a conduit l'ensemble de la filière à une **réorientation accélérée vers le marché de l'autoconsommation** solaire sur lequel se situe historiquement OKWIND.

Le **marché de l'électricité a récemment connu une volatilité accrue**. Les récentes tensions géopolitiques ont mis en évidence la forte sensibilité structurelle des prix de l'électricité aux aléas, qu'ils soient géopolitiques, climatiques ou industriels. Par ailleurs, la **disparition du mécanisme de l'ARENH** (qui permettait aux fournisseurs d'accéder à une électricité nucléaire à prix fixe) **accentue l'exposition des consommateurs aux fluctuations du marché**, renforçant ainsi leur besoin de se prémunir contre ces variations.

Dans le même temps, l'environnement économique a été marqué par une **hausse significative du prix des panneaux photovoltaïques**, d'environ **+30 % depuis fin 2025**, affectant directement les coûts de revient des installations solaires classiques. Si cette inflation pèse fortement sur les modèles reposant majoritairement sur le photovoltaïque standard, son **impact reste plus limité pour OKWIND**, dont les solutions intègrent une part plus faible de panneaux dans le coût global des projets, renforçant ainsi la **compétitivité des trackers solaires par rapport aux autres technologies solaire**.

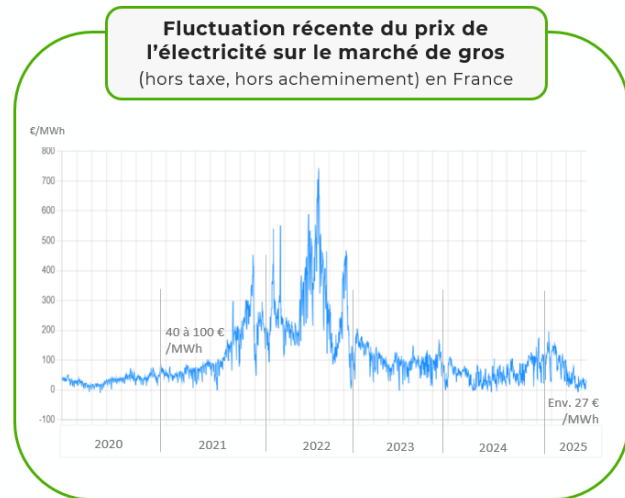
L'ensemble de ces évolutions a exercé une **pression accrue sur les acteurs du secteur**, comme en témoignent les **plans de réduction d'effectifs engagés par plusieurs entreprises de la filière**, et a imposé une revue approfondie des modèles économiques. C'est dans ce contexte que le Groupe OKWIND a pris la décision d'engager, dès 2025, une **transformation profonde et proactive**, visant à adapter son organisation, renforcer sa compétitivité et positionner ses offres sur les **segments de marché les plus porteurs** pour favoriser la résilience des professionnels face aux fluctuations du marché de l'électricité.

Wsdq<

Présentation Groupe OKWIND

## Un tarif de l'électricité en de plus en plus volatile

- **Exemple du pic de 2022** : prix de l'électricité passant de **200 à 700 €/MWh en 2 mois** sur le marché de gros.
- A partir de janvier **2026** : **Tarifs** de l'électricité **encore plus dépendants** des prix de **marché de gros** (fin de l'AREHN)
- **Marché de l'électricité** est **dépendant** du prix du gaz et des **aléas extérieurs** (guerre, tarifs douaniers...) ainsi que de la **production nucléaire et ses aléas** (fissures, corrosion, maintenance, canicule...).



Sources: <https://mypower.engie.fr> / Statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Cette évolution stratégique repose sur plusieurs axes structurants :

- **Recentrage sur l'autonomie énergétique**, cœur historique du Groupe et segment à plus forte valeur ajoutée.
- **Simplification du portefeuille produits** autour des technologies clés : trackers solaires biaxes, solutions de stockage BESS (MEA Stock) et logiciels de supervision énergétique.
- **Arrêt des activités d'agrivoltaïsme**, moins alignées avec le positionnement du Groupe à long terme.
- **Arrêt de la vente directe aux Particuliers** (filiale LUMIOO) et intégration du tracker LUMIOO au catalogue produit OKWIND dans un modèle de distribution via des partenaires installateurs agréés.
- **Rationalisation géographique**, avec la fermeture des agences hors Grand Ouest (Lyon, Nancy, Toulouse) au profit d'un modèle maîtrisé intégrant sous-traitance et partenaires-installateurs.
- Ouverture de **nouveaux canaux d'acquisition** en **prescription** via des Bureaux d'études/AMO et en **vente indirecte** via des partenaires installateurs

Ce recentrage vise à renforcer la lisibilité de l'offre, améliorer l'efficacité opérationnelle et soutenir durablement la performance économique de l'entreprise.

### 1.1.3. Une nouvelle organisation articulée autour de deux business units complémentaires

Afin d'accompagner cette transformation, le Groupe a réorganisé ses activités autour de **deux business units**, permettant de clarifier son positionnement et d'adresser efficacement les besoins du marché :

#### **OKWIND Constructeur – L'Équipementier français premium**

Cette business unit est dédiée au développement, à la fabrication, à l'industrialisation et à la distribution des équipements OKWIND.

A ce titre, cette Business Unit a pour missions de :

- Développer des technologies solaires et logicielles à **haute valeur ajoutée**,
- Proposer des **produits innovants, robustes et durables** de conception française,
- Distribuer ses produits auprès de **partenaires-installateurs agréés** (sélection, formation, certification) ainsi que à la Business Unit OKWIND Services

Présentation Groupe OKWIND

## Une entreprise qui **innove**

	Plus de <b>2 millions d'€</b> d'investissement en R&D en 2025	
	<b>3</b> services R&D : mécanique, électronique, informatique	
	<b>Un</b> laboratoire et une plateforme d'essais <b>au siège à Vitré</b>	
	<b>17</b> produits, <b>9</b> options au catalogue technique	
	<b>6</b> Applicatifs logiciels	
	<b>6000</b> produits connectés en monitoring	
	<b>20</b> brevets publiés	
	<b>8</b> Articles scientifiques	

#### **OKWIND Services – L'Expert des projets photovoltaïques clé-en-main**

Cette Business Unit est dédiée à la commercialisation, à la réalisation et à la maintenance d'installations solaires.

A ce titre elle à pour missions :

- Accompagner ses clients à chaque étape de leur projet d'autoconsommation, depuis le conseil avant-vente jusqu'à l'installation et à la maintenance.

- Proposer une offre de travaux neufs clé en main, capable de s'adapter à la diversité des besoins et des situations des clients.
- S'appuyer sur une offre de services après-vente complète permettant d'accompagner les clients dans l'utilisation de leur installation OKWIND, tant en matière de performance énergétique que d'entretien.
- S'appuyer sur plusieurs fournisseurs, et en particulier OKWIND Constructeur, afin de proposer à nos clients les solutions les plus performantes pour leur autonomie énergétique.
- Assurer un retour d'expérience terrain continu afin de permettre à OKWIND Constructeur de proposer les produits les mieux adaptés à notre clientèle.

Cette entité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur opérationnelle et place le **client au cœur du projet** :

Elle permet au Groupe de maintenir une proximité terrain forte, notamment grâce à son équipe de vente dédiée au marché agricole sur l'ensemble du territoire français et son réseau croissant de sous-traitance hors Grand Ouest.



### 1.1.4. Un portefeuille de solutions complet : production, stockage et pilotage

OKWIND propose un **écosystème complet de solutions d'autoconsommation** visant à optimiser la production, la consommation et la gestion de l'énergie sur site.

Des solutions adaptées à vos besoins

## Ecosystème de solutions pour une autoconsommation optimisée

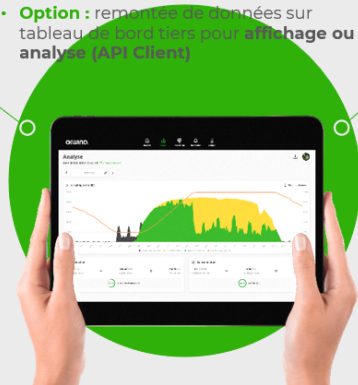
### TRACKERS SOLAIRES

- **Production homogène** tout au long de la journée et des saisons
- **Moins de 1 m<sup>2</sup>** de foncier immobilisé
- **Conception française**, fiable et robuste



### OUTILS DE SUPERVISION

- Suivi et analyse en temps réel pour **optimiser l'autonomie**
- **Option** : remonter les données sur tableau de bord pour **stockage ou analyse plan client**



### REVALORISATION DU SURPLUS SOLAIRE

- **Stockage physique** par batterie
- **Option** : **Pilotage de systèmes énergivores annexes** (pompes, automates, machines industrielles...) : Interface Modbus



### Trackers solaires biaxes – Une technologie différenciante

Produit iconique du Groupe, conçu et fabriqué en France, le tracker biaxe et biface offre:

- **+70 % de production** par rapport à une solution solaire sur toiture,
- Un profil de production solaire **constante** sur la journée, et équilibré entre été et hiver optimal pour l'autoconsommation,
- une occupation foncière extrêmement faible (**moins de 1 m<sup>2</sup> immobilisé**).

Cette technologie est un atout stratégique majeur dans le développement du réseau de partenaires-installateurs pour compléter leur propre portefeuille produit et répondre aux besoins de leurs clients en termes d'autonomie énergétique.

OKWIND. GROUPE

Votre énergie verte

14

Des solutions adaptées à vos besoins

## Conçu pour gagner en autonomie énergétique

**Jusqu'à 100 %** d'autonomie énergétique  
sur une journée, selon votre profil de consommation

**Rotation biaxes :**

Contrairement à une installation fixe, qui provoque **un pic de production**, le système de suivi du soleil permet d'**optimiser le taux d'autoconsommation**, grâce à une production **constante et linéaire** tout au long de la journée.



30 kW  
25 kW  
20 kW  
15 kW  
10 kW  
5 kW  
0 kW



6h      14h      22h

— Consommation énergétique    — Production Tracker OKWIND 24,4 kWc    — Production solaire fixe 24,4 kWc

### Solutions de stockage MEA Stock – Une gamme optimisée

La nouvelle gamme **MEA Stock 80 et MEA Stock 113**, permet :

- une capacité de stockage calibrée sur la production des trackers pour une meilleure rentabilité,
- une gestion optimisée des surplus pour une autonomie maximale
- un pilotage intelligent incluant en option la gestion Heures Pleines / Heures Creuses,
- la possibilité d'atteindre jusqu'à **100 % d'autonomie énergétique** sur une journée selon les usages.

Des solutions adaptées à vos besoins

**BESS : conçue pour valoriser votre surplus  
d'énergie solaire et renforcer votre autonomie**

Jusqu'à **100 %** d'autonomie énergétique !  
sur une journée, selon votre profil de consommation

La solution de **stockage intelligent** pour augmenter  
votre **autonomie énergétique !**

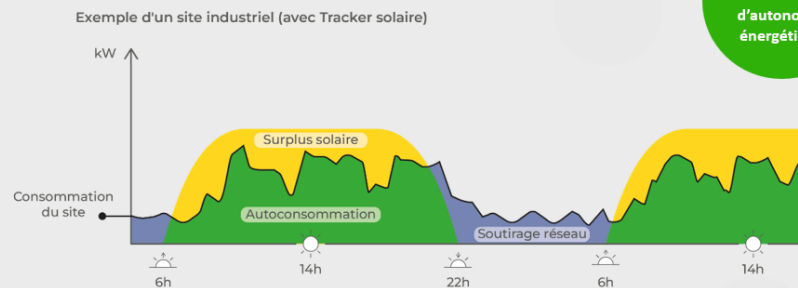
Une gamme MEA Stock adaptée à VOS besoins :

- Capacités de stockage : 113/80 kWh
- 25 kW de puissance maximale en charge/décharge
- Technologie **Lithium - Fer - Phosphate**
- Installation **rapide** en **extérieur**
- **Sécurité maximale** avec un système interne de contrôle et d'alarme
- **Pilotage de l'énergie et du stockage** en temps réel via l'espace clients
- Option d'optimisation selon vos **tarifs HC HP**

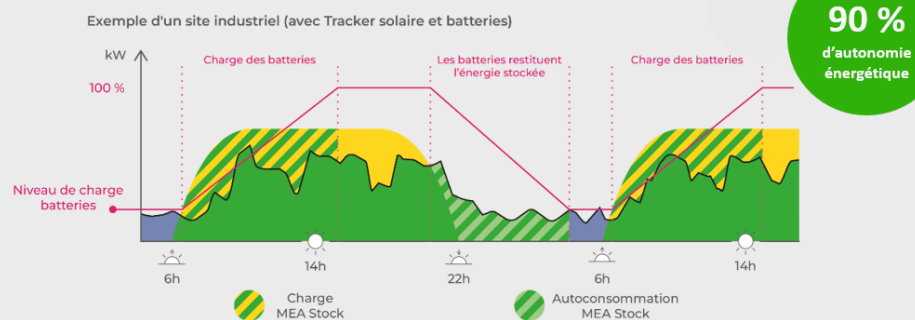


## Exemple d'un site Industriel

**Avec  
tracker  
solaire**



**Avec  
tracker  
solaire  
ET BESS**



## Logiciels et outils de supervision – Un environnement numérique complet

Le Groupe met à disposition de ses clients et partenaires :

- Un système de **gestion de l'énergie** (EMS<sup>1</sup>) permettant de piloter et optimiser la production et la consommation d'énergie en décidant quand

<sup>1</sup> EMS : Energy Management System

consommer, stocker ou injecter afin d'optimiser l'autoconsommation et maximiser l'autonomie.

- Un outil de **suivi** énergétique en temps réel,
- Des **prévisions** solaires avancées,
- Des options facilitant le **pilotage** d'équipements énergivores,
- Une offre de **télésurveillance** pour l'installation et le SAV,
- Des options d'intégration et de **remontée de données** dans les systèmes tiers.

Cet ensemble constitue un avantage concurrentiel clé sur un marché en recherche de solutions intelligentes, connectées et intégrées.

Des solutions adaptées à vos besoins

### Une application pour le pilotage et le suivi de la production énergétique et l'autoconsommation



**SUIVI EN TEMPS RÉEL**  
**Piloter votre installation.**  
Suivi des données d'autoconsommation et d'autonomie en temps réel.



**PRÉVISION**  
**Anticipez votre autoconsommation.**  
Prédictif solaire sur les prochaines 48h, par ½ journée.



**ANALYSE**  
**Optimisez votre production.**  
Consultation des données sur la période souhaitée avec statistiques de consommation, production, autoconsommation...

+

Prise en main à distance par notre équipe support.

Les premiers indicateurs commerciaux sur le second semestre 2025 confirment l'intérêt du marché pour l'offre **AutonoMEA**, associant tracker, stockage et pilotage intelligent.

## 1.2 Faits marquants de l'exercice et du 1<sup>er</sup> semestre 2026

- **Réaffirmation du positionnement d'OKWIND dans le secteur Agricole**

L'année 2025 a été marquée par une intensification des actions d'OKWIND auprès du monde agricole, cœur historique de son développement.

À l'occasion du **Salon International de l'Agriculture 2025**, l'entreprise a réaffirmé sa position de pionnier dans la décentralisation énergétique en France, en mettant en avant ses solutions photovoltaïques intégrées au plus près des exploitations agricoles. Les solutions OKWIND favorisent l'autonomie énergétique et permettent de soutenir l'économie des territoires ruraux en réduisant la dépendance aux infrastructures énergétiques centralisées.

OKWIND a présenté son modèle d'écosystème favorisant une énergie plus juste et plus locale, ainsi que des **offres adaptées aux différentes filières agricoles** (laitière, porcine, avicole, maraîchage, grandes cultures).

En parallèle, OKWIND a également réitéré sa présence à d'autres salons nationaux : le SPACE et le Sommet de l'Élevage. Ces rencontres clés du secteur ont apporté une forte visibilité à OKWIND et ont démontré l'intérêt des agriculteurs pour ses solutions d'autoconsommation optimisées malgré un contexte de marché morose.

De plus, à l'issue du PSE, OKWIND a conservé une **équipe commerciale et marketing dédiée** au marché agricole, et **dimensionnée pour répondre aux objectifs stratégiques** de l'entreprise. Cette organisation optimisée a été renforcée par l'arrivée d'Aurélien Plissonneau en tant que **nouveau Responsable Commercial Agri**, apportant une expertise reconnue du monde agricole et contribuant à la structuration et à l'animation du dispositif commercial.

Le Groupe a ainsi renouvelé ses **partenariats historiques avec plusieurs coopératives agricoles**, permettant de maintenir un apport d'affaires régulier auprès de leurs adhérents, tout en signant de **nouveaux accords** avec des **coopératives séduites par le modèle** proposé par OKWIND. L'ensemble de ces actions témoigne de la solidité des fondamentaux du Groupe sur son marché principal, de la confiance renouvelée de ses partenaires et de sa capacité à capter les opportunités de croissance dans un contexte sectoriel exigeant.

- **Lancement d'une offre combinée tracker + supervision + stockage intelligent **AutonoMEA : au service de l'autoconsommation optimisée****

En Juin 2025, OKWIND a franchi une nouvelle étape dans l'innovation avec le lancement d'**AutonoMEA**, une **solution unique** d'autoconsommation optimisée conçue pour renforcer la souveraineté énergétique des exploitations agricoles, PME industrielles et acteurs du territoire.

Cette solution associe le tracker solaire OKWIND avec son rendement maximisé à un système de stockage intelligent, permettant à certains clients d'atteindre jusqu'à 100 % d'autonomie sur la journée en fonction de leur profil de consommation.

**AutonoMEA** s'inscrit pleinement dans le contexte énergétique incertain marqué par la volatilité des prix et les évolutions réglementaires. En offrant un contrôle renforcé sur la production et la consommation d'électricité, OKWIND permet aux professionnels de sécuriser leur activité, de stabiliser leurs charges et d'améliorer leur résilience énergétique.

L'offre a reçu un franc succès et représente au 1<sup>er</sup> Trimestre 2026 plus de 50% des ventes sur le marché Agri.

L'enrichissement de la gamme TREA, avec des trackers plus puissants et adaptés à différents profils de consommation, constitue également un levier supplémentaire de performance pour les clients de l'entreprise.

- **Engagement d'un **plan de transformation** visant à restaurer la rentabilité et préparer la prochaine phase de croissance**

Face à un marché solaire en profonde mutation — caractérisé par la baisse structurelle des prix de l'électricité, la réduction progressive des dispositifs de soutien publics et une intensification de la concurrence — le Groupe OKWIND a engagé, fin 2025, un **plan de transformation** lucide et responsable destiné à adapter son modèle économique, **restaurer sa compétitivité** et **sécuriser durablement sa trajectoire financière**.

Ce plan s'est traduit par des **mesures structurantes**, incluant la **mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** et une **réduction importante des effectifs**, visant à aligner les coûts opérationnels du Groupe avec son niveau d'activité et ses priorités stratégiques. Cette démarche, conduite dans un cadre social encadré et responsable, permet d'engager une **baisse significative et pérenne** des charges fixes, d'améliorer la rentabilité opérationnelle et de renforcer la flexibilité du modèle.

Parallèlement, le Groupe a procédé à un **recentrage stratégique de son portefeuille d'activités** en faveur de l'autonomie énergétique, avec une **simplification de l'offre** concentrée sur ses technologies à plus forte valeur ajoutée : trackers solaires, solutions de stockage d'énergie (BESS) et logiciels de pilotage énergétique. OKWIND a également opéré un **recentrage géographique** avec la fermeture des agences de Lyon, Nancy et Toulouse. L'entreprise adopte également **modèle opérationnel moins capitalistique**, reposant sur un réseau de partenaires installateurs, venant compléter son activité de réalisation en propre.

L'ensemble de ces mesures vise à **améliorer la structure de coûts, renforcer la génération de trésorerie et optimiser l'allocation du capital**, tout en maintenant un haut niveau de qualité de service et de proximité avec les clients et partenaires. Cette transformation marque **une étape déterminante dans la normalisation du modèle économique du Groupe**, créant les conditions d'une **performance durable** et d'un retour à une **trajectoire de croissance rentable**.

- **Ouverture d'un nouveau canal de distribution en vente indirecte via des partenaires installateurs**

Dans un contexte de **recentrage progressif de la filière photovoltaïque vers des modèles d'autoconsommation**, l'ensemble des acteurs PV cherchent à développer leur portefeuille avec des solutions adaptées, innovantes et différenciantes. Les **équipements OKWIND** se positionnent de manière particulièrement attractive dans cet environnement grâce à leur capacité à **maximiser l'autoconsommation**, à offrir des **niveaux élevés d'autonomie énergétique** notamment pour les projets d'autoconsommation de petites et moyennes puissances. Ils permettent également d'**adresser des sites complexes** (sites sans toitures, configurations contraignantes, foncier restreint, besoins énergétiques spécifiques ou évolutifs) pour lesquels les solutions standardisées ne constituent pas une réponse satisfaisante.

Face à cette observation, OKWIND a adaptée sa stratégie en ouvrant un **nouveau canal de vente indirecte dédié aux professionnels du solaire**, officialisée lors du salon **Energaïa 2025**, et par la **création d'une organisation commerciale spécifiquement dédiée à la distribution**, rattachée à OKWIND Constructeur. Cette nouvelle organisation vise à structurer, animer et sécuriser un réseau de

partenaires installateurs qualifiés, et de sensibiliser les différents acteurs **prescripteurs de projets solaires** tels que les AMO (Assistants à Maîtrise d’Ouvrage) et les Bureaux d’études (bâtiments et elec) aux bénéfices des solutions OKWIND pour les clients finaux.

Cette approche renforce l’intégration du Groupe au sein de la filière tout en favorisant un **modèle de développement plus scalable, moins capitalistique et mieux aligné avec les attentes du marché.**

- **Finalisation et mise en vente du site d’Étrelles**

Le projet de nouveau siège social et site industriel d’OKWIND à Étrelles constitue un **actif immobilier stratégique à forte valeur ajoutée financière**. Conçu selon des standards modernes et évolutifs, ce site a été pensé dès l’origine pour **combinaison performance opérationnelle et attractivité patrimoniale**, renforçant ainsi sa **cessibilité potentielle** dans un contexte de marché favorable aux actifs industriels récents et durables.

Implanté au cœur d’un territoire dynamique, le site bénéficie d’une **localisation attractive**, d’infrastructures adaptées aux usages tertiaires et industriels, et d’une conception répondant aux exigences actuelles des investisseurs immobiliers : modularité des espaces, capacités d’extension, et conformité aux normes environnementales les plus exigeantes.

L’intégration d’équipements énergétiques performants, notamment **avec des équipements solaires** et une participation à une **boucle d’autoconsommation collective**, constitue un levier de **valorisation à long terme**, en améliorant la performance énergétique du bâtiment et en réduisant son coût global d’exploitation. Ces caractéristiques positionnent le site sur un segment recherché d’actifs alignés avec les **critères ESG**, désormais déterminants dans les décisions d’investissement.

Dans ce contexte, le site d’Étrelles représente un **levier de création de valeur financière**, tant par son potentiel d’usage pour le Groupe que par sa **capacité à être cédé dans des conditions attractives**, offrant ainsi à OKWIND une **flexibilité stratégique et financière accrue**, au service de l’optimisation de sa structure d’actifs et de l’allocation de capital.

### 1.3 Facteurs de risque

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les principaux facteurs de risques ont été regroupés en catégories et sont présentés, au sein de chaque catégorie, par ordre d'importance selon l'appréciation de la Société à la date du présent Rapport conformément à une évaluation qui tient compte de leur niveau d'impact et de leur probabilité d'occurrence ainsi que des actions mises en place par la Société afin de gérer les risques identifiés. **Les facteurs de risques considérés par la Société comme étant, à la date de ce rapport, les plus importants sont signalés par un astérisque (\*).**

#### Risques Stratégiques

- Risques liés à **l'environnement concurrentiel**

En 2026, les subventions accordées à la filière solaire ont diminué, notamment en raison de la baisse continue des mécanismes S21 de rachat de l'électricité solaire à prix garanti par l'État. Cette évolution a fragilisé une partie du secteur, contraignant de nombreux acteurs à accélérer leur transition vers le marché de l'autoconsommation, sur lequel OKWIND est historiquement positionné.

Dans ce contexte, OKWIND anticipe une intensification de la concurrence sur le marché de l'autoconsommation, accompagnée d'une pression à la baisse sur les prix. Cet impact devrait être particulièrement marqué pour les technologies plus classiques telles que les installations en toiture, les ombrières et les hangars solaires, davantage que pour les trackers solaires, qui occupent une place plus singulière dans le paysage photovoltaïque.

OKWIND a su tirer parti de ce nouveau contexte en ouvrant la distribution de ses trackers directement aux installateurs, qui recherchent des solutions différenciantes afin de se démarquer de la concurrence sur le marché de l'autoconsommation.

- Risques liés aux **marchés sur lesquels opère le Groupe**

Le nouveau modèle économique d'OKWIND, qui se traduit par l'arrêt de la vente directe aux particuliers et par un recentrage sur l'activité agricole via le renforcement de ses moyens, est susceptible d'accroître à court terme son exposition à la santé d'un segment de marché qui représentera une part très importante de son activité en 2026. À moyen terme, l'ouverture d'un canal de vente destiné aux installateurs solaires pourrait au contraire atténuer ce risque, en adossant davantage les revenus du Groupe à la diversité des clientèles adressées par ses partenaires. Par ailleurs, ce modèle de vente aux installateurs pourrait, à plus long terme, favoriser le développement de la société à l'international, renforçant ainsi sa résilience face aux spécificités du marché français.

- Risques liés à **l'évolution du prix de l'électricité**

Le marché de l'électricité a atteint des niveaux de prix particulièrement bas en 2025, mais a connu une volatilité accrue au cours du premier trimestre 2026, notamment en lien avec les événements au Moyen-Orient. Les récentes tensions géopolitiques ont mis en évidence la forte sensibilité structurelle des prix de l'électricité aux différents aléas, qu'ils soient géopolitiques, climatiques ou industriels. Par ailleurs, la disparition du mécanisme de l'ARENH (qui permettait aux fournisseurs d'accéder à une électricité d'origine nucléaire à prix fixe) renforce l'exposition des consommateurs aux fluctuations du marché. Ces événements rappellent à nos clients la nécessité de se prémunir contre les variations du prix de l'électricité avec notamment des équipements comme ceux proposés par OKWIND.

- Risques liés au **maintien des niveaux de marges**

La baisse d'activité du groupe, entraînant des volumes d'approvisionnement inférieurs à ceux observés par le passé, est susceptible de provoquer des hausses de prix de la part des fournisseurs. OKWIND devrait toutefois être peu exposée à cet effet en 2026, ses livraisons reposent encore largement sur le stock important constitué en 2024. Par ailleurs, la mise en place, en 2025, d'un canal de vente indirect dédié à la commercialisation d'équipements auprès des installateurs solaires devrait permettre à OKWIND d'accroître significativement ses volumes de production dans les prochaines années. Cette dynamique pourrait ainsi favoriser l'obtention de conditions d'achat plus compétitives, y compris pour son activité historique de vente directe d'installations solaires.

- Risques liés au **développement des technologies du groupe.**

La stratégie du Groupe s'appuie sur le développement de nouvelles technologies, notamment un EMS (*Energy Management System*) destiné à assurer un pilotage intelligent des flux d'énergie pour les utilisateurs des solutions OKWIND. Cet outil vise à maximiser leur autonomie énergétique et les économies associées. Dans un contexte où les EMS se multiplient et où le recours à l'intelligence artificielle ne cesse de croître, OKWIND doit veiller à conserver son avance sur les marchés qu'elle adresse. Pour ce faire, elle s'assure de disposer des capacités nécessaires, que ce soit en développement en propre ou en intégration de solutions technologiques tierces plus performantes, selon les besoins. Afin de surveiller son positionnement technologique et de s'adapter à un environnement en évolution rapide, OKWIND mène une activité de veille concurrentielle soutenue sur cette thématique.

## Risques opérationnels

- Risques liés à la capacité du Groupe à **opérationnaliser le nouveau business modèle**

Le plan de transformation du Groupe, visant à retrouver une trajectoire de croissance durable, repose sur une restructuration ambitieuse autour de deux business units : OKWIND Services et OKWIND Constructeur. Cette transformation s'accompagne de plusieurs chantiers structurants, incluant la mise en œuvre d'un PSE et ses dispositifs associés (reclassements, mobilités internes), ainsi que le renforcement des compétences de certains collaborateurs et le recrutement de nouveaux profils pour couvrir des fonctions clés de la nouvelle organisation. Elle implique également la mise en place d'une nouvelle gouvernance dédiée au pilotage de chaque business unit, ainsi que l'instauration de nouveaux indicateurs de performance financière permettant un suivi global et cohérent de l'activité. Enfin, cette évolution nécessite la conception et le déploiement de nouveaux processus adaptés aux métiers et aux exigences du nouveau modèle opérationnel.

- Risques liés à **la capacité du Groupe à accélérer commercialement**

Le business plan 2026 repose sur une hypothèse d'accélération des performances commerciales. D'une part, cette dynamique concerne le segment des exploitants agricoles. Elle est portée par une équipe commerciale restructurée et renforcée à la suite du PSE, comprenant un nouveau responsable commercial, deux chefs des ventes et onze technico-commerciaux. L'activité agricole peut également s'appuyer sur des canaux d'acquisition en développement, notamment grâce à une contribution croissante des grandes et moyennes coopératives agricoles, ainsi que sur de nouveaux leviers digitaux. D'autre part, cette accélération s'appuie sur l'ouverture d'un canal de vente d'équipements destiné directement aux installateurs de solutions solaires. Ces derniers recherchent activement des solutions différenciantes à intégrer à leurs offres pour répondre à des projets d'autoconsommation et sollicitent régulièrement OKWIND, ce qui conforte les perspectives de croissance rapide de ce segment.

- Risques liés à **la continuité d'activité opérationnelle\***

Face au ralentissement de son activité en 2025, le groupe a engagé un plan de restructuration et de transformation. Ce plan inclut notamment un PSE entraînant la fermeture de trois agences techniques à Lyon, Toulouse et Nancy. La réduction d'effectifs qui en découle est susceptible de faire peser temporairement des risques sur la continuité de certaines activités opérationnelles. Pour y faire face, le groupe a déployé des dispositifs de transfert de compétences ainsi qu'un plan RH ciblé, destinés à préserver la continuité des activités les plus sensibles, notamment celles relatives à la production d'équipements et à la réalisation de travaux neufs. Par ailleurs, le groupe a choisi de renforcer le recours à la sous-traitance pour les opérations de travaux neufs et de maintenance.

- Risques liés à **la satisfaction client\***

Dans un contexte de transformation organisationnelle profonde, le Groupe est exposé à des risques susceptibles d'affecter directement la qualité de l'expérience client. En effet, la période de transition peut engendrer des discontinuités opérationnelles (interruptions ponctuelles d'activité, reconfigurations des équipes et changements d'interlocuteurs) de nature à fragiliser la relation client et à nuire à la fluidité du service rendu. À cela s'ajoute une réduction temporaire des capacités

d'intervention, pouvant se traduire par des délais allongés et une dégradation de la réactivité, deux critères essentiels à la satisfaction et à la fidélisation des clients. Afin de contenir ce risque, plusieurs mesures sont déployées : en premier lieu, le Groupe élargit sa politique de recours à la sous-traitance, tant sur ses opérations de travaux neufs que sur ses activités de maintenance, permettant ainsi de préserver les capacités d'exécution et de garantir la continuité des interventions. En complément, un suivi renforcé de la satisfaction client est mis en place, s'appuyant sur des indicateurs de performance dédiés.

- Risques liés à **la notoriété**

La baisse brutale d'activité enregistrée en 2025, relayée par les communiqués financiers successifs du groupe puis reprise par certains médias spécialisés et généralistes, est susceptible d'affecter la confiance de plusieurs de nos parties prenantes : clients, établissements bancaires finançant les installations de notre clientèle, fournisseurs, sous-traitants et partenaires-installateurs. Cette exposition médiatique pourrait ainsi fragiliser nos relations commerciales. Dans ce contexte, le groupe s'attache, d'une part, à offrir davantage de visibilité sur ses perspectives de rebond et ses solutions de financement et, d'autre part, à communiquer de manière transparente sur son plan de transformation et son nouveau modèle d'activité. Ces actions constituent des axes prioritaires du plan de communication du groupe pour 2026.

- Risques liés aux **infrastructures informatiques et à la cybercriminalité**

Les activités du Groupe reposent sur des systèmes informatiques sophistiqués, notamment des dispositifs de pilotage à distance partiellement ou totalement automatisés, exposés à des risques de défaillance ou de cyberattaque. Les solutions commercialisées s'appuient sur des algorithmes propriétaires hébergés sur des serveurs sécurisés, et les équipes informatiques appliquent les bonnes pratiques en matière de cybersécurité afin de limiter les risques d'intrusion. Les trackers installés par le Groupe peuvent continuer à produire de l'électricité même en cas de perte de connexion avec les serveurs. Le Groupe fait appel à un prestataire externe spécialisé pour identifier d'éventuelles vulnérabilités de ses systèmes. Il a également confié la conformité à la réglementation relative à la protection des données personnelles à un délégué externe, afin d'assurer un traitement des données conforme aux exigences en vigueur.

## Risques financiers et comptables

- Risques liés aux délais **de paiement des créances clients.**

Le Groupe provisionne ses créances douteuses. Par ailleurs, ses offres sont soutenues par plusieurs banques qui financent, en dettes, une fraction significative des investissements des clients du Groupe. Ces solutions de financement ont ainsi été mises en œuvre, en 2025, sur environ 30% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur le segment BtoB. Les informations sur les délais de paiement sont présentées dans la section 1.14 du présent rapport.

- Risques liés aux **besoins de financement du Groupe \***

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les dépôts à terme du Groupe s'élevait à 8 M€ tandis que la dette financière du Groupe s'élevait à 28,6 M€, dont 5,9 M€ d'euros à court terme et 10 M€ de crédit court terme renouvelables issus d'une ligne de crédit d'un contrat de crédit syndiqué.

Les besoins de financement du Groupe ont été dans le passé assurés par le renforcement de ses fonds propres issus d'une augmentation de capital lors de l'introduction en bourse en 2022 et les réserves générées par la qualité du résultat d'exploitation des précédents exercices jusque fin 2023.

En 2023, le groupe a eu recours à un contrat de crédit syndiqué avec son pool bancaire comportant une ligne renouvelable à droits de tirages successifs pour le financement du BFR (enveloppe portée de 10 M€ à 16 M€ au cours de l'exercice 2024 dont 10 M€ mobilisés au 31 décembre 2025) et une ligne à droits de tirages successifs pour des investissements stratégiques (enveloppe de 15 M€, aucun tirage au 31 décembre 2025).

Le contrat de crédit syndiqué comporte un ratio financier à respecter (endettement financier net devant rester inférieur à un multiple d'EBITDA maximal). L'endettement financier net depuis le 31 décembre 2024 ne respecte pas ce multiple. L'information a été portée à la connaissance du pool bancaire auprès duquel a été obtenue l'assurance de l'absence d'exigibilité anticipée de la dette (la ligne renouvelable à droit de tirage successifs de 10 M€) au cours de l'exercice 2025 et jusqu'à l'annonce de son plan de transformation en octobre 2025.

Depuis l'annonce de son plan de transformation & restructuration en octobre 2025, le groupe est en dialogue permanent avec le pool bancaire, les autres établissements financiers prêteurs et le partenaire obligataire afin de réunir les conditions nécessaires à sa pérennité et à son refinancement.

En avril 2026, le groupe a annoncé, au regard des besoins de trésorerie (cf. position de trésorerie disponible de 2,1 M€ au 31 mars 2026) et dans le cadre de son plan stratégique, envisager de lancer une augmentation de Capital d'un montant d'environ 4 M€ au mois de juillet prochain. Certains actionnaires historiques se sont déjà engagés à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1,6 M€, matérialisant ainsi leur soutien dans le nouveau projet d'OKWIND. Ils ont déjà

anticipé leur future souscription par des apports en compte courant réalisés à hauteur de 1,05 M€ en avril 2026.

- Risques liés à **la continuité d'exploitation associés à un défaut de trésorerie\***

La continuité d'exploitation du Groupe est conditionnée par la levée de plusieurs incertitudes concernant les différents projets engagés depuis l'annonce de son plan de restructuration et transformation afin de lui permettre de réduire son endettement et d'assurer un niveau de liquidité suffisant pour le fonctionnement du groupe au quotidien sur les prochains mois.

Afin de réduire l'incertitude concernant la continuité d'exploitation du groupe, les démarches suivantes sont actuellement engagées :

- Projet de cession du site d'Etrelles : des évaluations ont été réalisées pour établir la valeur du bien comprenant l'ensemble industriel et son terrain. Un intermédiaire a été mandaté pour identifier des repreneurs et réaliser une opération de cession du bien. Ces évaluations n'ont pas conduit à déprécier les valeurs des actifs comptabilisés.
- Projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) : le plan qui prévoyait jusqu'à 89 suppressions de postes a été réalisé. La majorité des départs des salariés est intervenue entre le 18 février et le 31 mars 2026.
- Projet de cessions d'actifs financiers : des mandats ont été confiés à des tiers afin de procéder à des cessions partielles ou totales d'actifs financiers du groupe.
- Etalement de certaines dettes fiscales et sociales : un accord est en cours de discussion avec les administrations concernées pour un assouplissement des conditions de règlement sur plusieurs mois.
- Renégociation des termes des dettes bancaires et obligataire : un échange régulier est réalisé avec les partenaires financiers afin de réunir les conditions pour parvenir à un accord durable permettant d'adapter les plans d'amortissements des emprunts et de la dette obligataire. Ces échanges ont permis de geler depuis plusieurs mois les remboursements en principal des emprunts.
- Augmentation de capital : un projet d'augmentation d'environ 4 M€ a été annoncé le 23 avril dernier auquel les actionnaires historiques ont déjà confirmé leur engagement de souscription à hauteur de 1,6 M€ (voir paragraphe précédent : *Risques liés aux **besoins de financement du Groupe***).

## Risques environnementaux, réglementaires et sociaux du Groupe

- Risques liés à **la mobilisation des salariés** dans un contexte post PSE.

La mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) génère des impacts durables sur le climat social, la cohésion des équipes et l'engagement individuel des collaborateurs. Le risque de désengagement ou de perte de repères représente

un enjeu majeur pour la continuité opérationnelle du Groupe. Pour y faire face, OKWIND place l'accompagnement au cœur de sa démarche post-PSE, en instaurant un dialogue social sincère et régulier, fondé sur une communication transparente autour des perspectives et de la feuille de route stratégique. Un suivi régulier des indicateurs sociaux clés, absentéisme, turnover, permet de détecter rapidement tout signal faible et d'ajuster les dispositifs en conséquence.

- Risques liés à **la sécurité au travail**

En 2024, le Groupe OKWIND a renforcé son dispositif de prévention en recrutant une ingénieure spécialisée en prévention des risques. Celle-ci contribue à l'identification et à l'évaluation des risques professionnels, tout en pilotant la mise en œuvre de plans d'action adaptés. Ces démarches concernent l'ensemble des parties prenantes, incluant les collaborateurs, les sous-traitants ainsi que, dans certains cas, les clients dans le cadre de l'utilisation des produits du Groupe. L'activité d'OKWIND expose en effet à des risques physiques inhérents, notamment de nature électrotechnique et mécanique, liés à l'installation, à la maintenance et à l'exploitation de ses équipements. Afin de maîtriser ces risques, des procédures spécifiques, des formations et des dispositifs de sécurité sont progressivement déployés et renforcés. Par ailleurs, dans le contexte du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), une attention particulière est portée aux risques psychosociaux. Une cellule dédiée a ainsi été mise en place afin d'accompagner les salariés concernés, de prévenir les situations de stress ou de mal-être, et de garantir un soutien adapté durant cette période de transformation.

- Risques liés à **l'environnement réglementaire**

Le secteur des énergies renouvelables est soumis à un cadre réglementaire en constante évolution, susceptible d'impacter significativement les activités du Groupe. Les évolutions législatives portant sur les normes techniques applicables aux équipements, les obligations environnementales ou encore les dispositifs de soutien à la production d'énergie renouvelable constituent autant de facteurs de risque à surveiller étroitement. Pour y faire face, le Groupe a mis en place une veille réglementaire active et structurée, assurée conjointement par plusieurs services : le service Juridique, la direction Recherche & Développement (en charge du suivi des normes produits), ainsi que les équipes Qualité-Sécurité et RSE. Cette organisation transversale permet d'anticiper les évolutions réglementaires et d'adapter les produits, les processus et la stratégie du Groupe dans les meilleurs délais.

- Risques liés à **la propriété intellectuelle**

Les expertises et savoir-faire développés par le Groupe constituent des actifs stratégiques dont la protection est essentielle à son développement. OKWIND a mis en place une politique structurée de protection de sa propriété intellectuelle, s'appuyant sur plusieurs conseils spécialisés en propriété industrielle et intellectuelle. Ceux-ci accompagnent le Groupe dans la rédaction et le dépôt de

brevets, en évaluant l'opportunité de chaque dépôt selon la technologie concernée et les zones géographiques pertinentes. Une veille régulière est par ailleurs conduite afin d'identifier tout nouveau brevet déposé dans les secteurs d'activité du Groupe. En complément, OKWIND applique un principe de stricte nécessité dans le partage d'informations techniques avec les tiers, notamment les installateurs partenaires, auxquels seules les informations indispensables à l'exécution de leur mission sont communiquées. En interne, les contrats de travail intègrent systématiquement des clauses de cession de droits de propriété intellectuelle ainsi que des clauses de confidentialité, afin de prévenir tout risque de divulgation de savoir-faire sensibles, en particulier lors du départ d'un collaborateur.

- Risques liés aux **conditions météorologiques extrêmes**

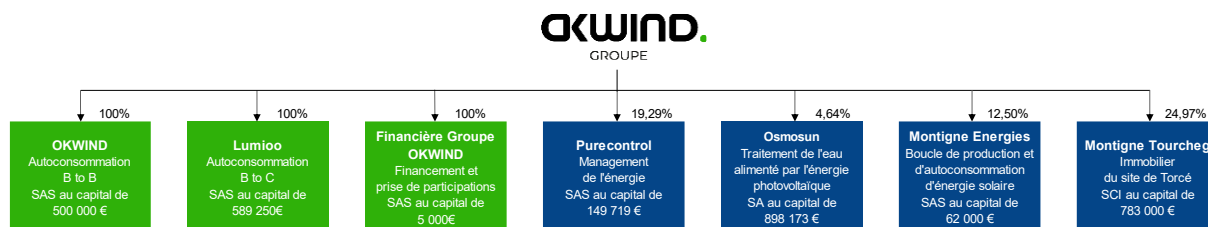
Les trackers solaires conçus et déployés par le Groupe sont exposés à des risques climatiques variés : vents violents, inondations, sécheresses ou tremblements de terre. Sur le plan technique, les équipements sont dimensionnés pour résister à des conditions extrêmes : plage de fonctionnement de -20°C à +50°C, résistance à un environnement corrosif jusqu'à la classe C3 sur 30 ans, et conformité aux charges de vent et de neige définies par les normes Eurocodes, lesquelles intègrent les évolutions prévisibles des risques climatiques. La protection des installations repose par ailleurs sur deux dispositifs complémentaires. D'une part, un anémomètre intégré permettant de déclencher automatiquement la mise à plat des trackers dès qu'une vitesse de vent de 40 km/h est atteinte. D'autre part, un système d'alerte météorologique permet d'anticiper l'arrivée de conditions défavorables et de forcer préventivement la mise à plat de l'ensemble des sites exposés avant qu'une tempête ne survienne. Enfin, chaque projet d'installation fait l'objet d'une étude d'implantation spécifique, intégrant l'analyse des risques d'inondation et des contraintes propres au site. Un outil dédié a été développé à destination des installateurs partenaires afin de valider et d'optimiser le positionnement des équipements au regard des contraintes météorologiques et climatiques.

- Risques liés aux **contentieux**

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales notamment en matière de responsabilité civile ou pénale, de propriété intellectuelle, de concurrence ou fiscale. Le Groupe suit l'avancement des litiges potentiels ou avérés et fait appel à des cabinets d'avocats afin de l'assister, ou d'assister toute société du Groupe qui serait impliquée, dans les différentes procédures. Le Groupe a par ailleurs souscrit des contrats d'assurance lui permettant de couvrir certains risques contentieux afin de limiter au maximum les risques inhérents à l'activité exercée. Par conséquent, cette précaution permet une prise en charge en tout ou partie des conséquences pécuniaires que le Groupe aurait pu/pourrait rencontrer.

## 1.4 Organisation

### 1.4.1 Organigramme juridique



Les activités des filiales de la société Groupe OKWIND sont les suivantes :

- **OKWIND** : cette filiale est dédiée à l'activité BtoB du Groupe.
- **Lumioo** : cette filiale est dédiée à l'activité BtoC du Groupe.
- **Financière Groupe OKWIND** : cette filiale a été constituée par la Société afin de porter d'éventuels projets de financement et de prises de participations. Il est précisé que cette filiale n'a pas d'activité à la date de ce rapport annuel.
- **Montigné Tourcheg** : cette société civile immobilière, codétenue par la Société conjointement avec la société Breizh Immo (filiale de la société de SEMBREIZH), est propriétaire du site immobilier de Torcé constituant le siège social de la Société et loué à la Société.

## 1.4.2 Equipe dirigeante



### **Louis MAURICE, Président**

Ingénieur en Agronomie ESITPA (Paris), Louis Maurice a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme directeur commercial d'une filiale du Groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 15 ans dans le Groupe ABB, leader mondial de la transformation d'électricité, successivement directeur général de la division ventilateur, Président d'ABB Service South Europe, Vice-Président d'ATAP France et Président du Centre d'Excellence Worldwide et était membre du comité exécutif du Groupe ABB. Louis est également auditeur du CHEDE (Cycle des hautes études pour le développement économique). En 2009, Louis a fondé la société OKWIND SAS, puis le Groupe OKWIND, dont il a assuré à la fois la présidence et la direction générale jusqu'en 2026 où les deux fonctions sont séparées.



### **Marie-Sylvie BERTAIL, Directrice Générale**

Diplômée de l'Essec, Marie-Sylvie Bertail dispose de plus de 30 années d'expérience dans le secteur de l'énergie. Les 10 dernières années ont été consacrées à diriger et développer GreenFlex, ETI du secteur du développement durable (Conception et financement d'installations clés en main d'efficacité énergétique et ENR, conseil en décarbonation, ...). Chez Idex, société de services en efficacité énergétique, elle a piloté l'ensemble des fonctions support et participé à plusieurs LBOs. Diplômée de l'IFA (Institut Français des Administrateurs), elle est également administratrice indépendante. Après un accompagnement de plusieurs mois de la gouvernance de OKWIND en tant que prestataire, elle est nommée Directrice Générale en avril 2026.

**Valentin MAURICE, Directeur Général Adjoint**

Ingénieur de formation, Valentin Maurice est diplômé de CentraleSupélec. Après plusieurs expériences en France et à l'international dans la conduite de projets de développement et d'industrialisation de produits, il rejoint le Groupe OKWIND en 2019. Il prend en charge la direction et le développement des activités de conception produit et logiciel. En juin 2025, il est nommé Directeur Général Adjoint, en charge du développement commercial et de l'innovation. En février 2026, dans le cadre de la réorganisation du groupe, ses missions sont élargies pour inclure le pilotage des activités opérationnelles. Il est diplômé du Certificat Administrateur de Sociétés de l'IFA-Sciences Po.

**Gilles BIEDERMANN, Directeur Financier**

Ingénieur INSA Lyon et diplômé de Sciences Po Paris, Gilles est également diplômé d'Audencia à l'issue d'un parcours de formation exécutive de Directeur d'Unité Opérationnelle. Après une première expérience en audit, Gilles exerce pendant plus de 10 ans différentes responsabilités au sein de la fonction Finance d'un groupe sidérurgique international, d'abord à son siège puis comme *Head of Finance* sur un périmètre de plusieurs usines. En 2016, il intègre une ETI familiale et prend la responsabilité financière de son pôle « *Environment* ». Gilles a rejoint en septembre 2023 Groupe OKWIND en qualité de Directeur Financier.

**Nicolas NOBILET, Directeur de OKWIND Services**

Ingénieur de formation, Nicolas NOBILET est diplômé d'un Master 2 en Administration des Entreprises de l'IAE de Rennes. Il débute sa carrière chez Cegelec dans le secteur des télécommunications, avant de rejoindre le groupe VINCI Energies. Au sein de ce dernier, il acquiert une expertise reconnue dans la gestion d'activités liées aux travaux neufs et à la maintenance. Fort de plus de quinze années d'expérience dans les télécoms, il y occupe les postes de responsable d'agence, responsable d'activité, et de directeur de Business Unit. En avril 2026, il intègre le Groupe en tant que Directeur de la Business Unit OKWIND Services.

## 1.5 Environnement de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne de Groupe OKWIND s'appuie sur les recommandations données par l'AMF dans le document « *Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites* ».

### Objectifs et acteurs du contrôle interne

Les objectifs visés par le Groupe au travers de son dispositif de contrôle interne sont

- la conformité aux lois et règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon plus générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme pour tout dispositif, il ne peut être apporté une garantie absolue que tous les risques d'erreurs et de fraude sont totalement éliminés.

Les premiers acteurs du dispositif de contrôle interne sont les employés qui reçoivent lors de leur intégration une sensibilisation sur les enjeux du contrôle interne pour la préservation des actifs du Groupe.

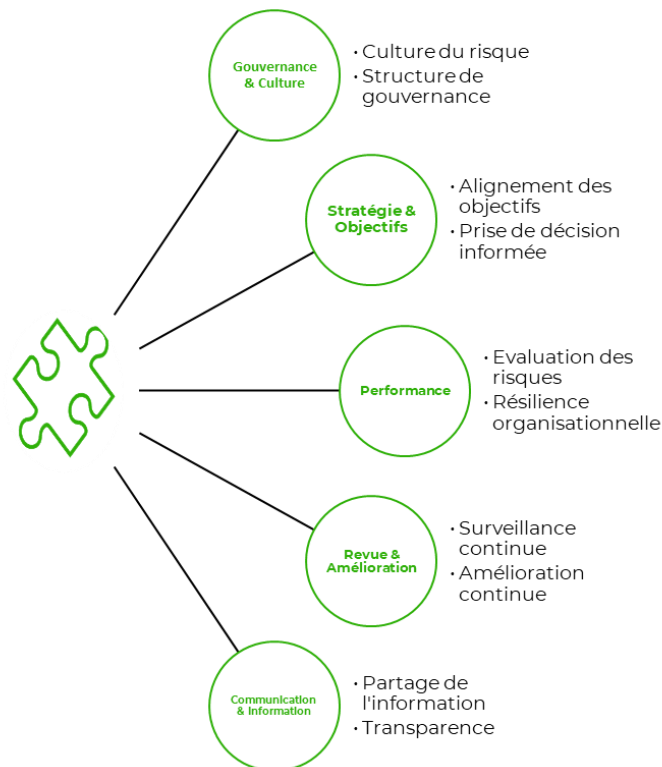
Plusieurs services sont directement associés au déploiement d'un environnement de contrôle interne, notamment :

- **La Direction Financière** : elle est garante de la fiabilité de l'information financière qui est produite mensuellement à destination de la Direction Générale. Elle s'appuie sur des Conseils externes pour la production des états consolidés semestriels et les déclarations fiscales annuelles. Elle anime le cycle budgétaire et prévisionnel. Elle produit un reporting régulier à destination du COMEX sur le suivi des engagements budgétaires par centres de coûts, par marché et par territoires. Un suivi hebdomadaire de trésorerie est réalisé pour consolider et suivre les positions du groupe et les flux de trésorerie sont réconciliés quotidiennement en comptabilité. Des prévisions de trésorerie et d'évolution de l'endettement net consolidé sont réalisées à échéance périodique.
- **Le service Juridique** : il assure la conformité réglementaire globale (droit des contrats, droit des sociétés) et vient soutenir le reste de l'organisation (Marchés, Territoires, Exploitation, Achats) dans le cadre des négociations contractuelles ou dans la gestion des litiges.

- **La DSI (Direction des Systèmes d'Information)** : Elle joue un rôle clé dans l'automatisation, la sécurisation et la traçabilité des processus métiers grâce à l'implémentation de progiciels de gestion. Elle garantit la fiabilité des informations financières en protégeant les flux de données et en veillant à l'intégrité des enregistrements comptables. La DSI assure également le maintien en condition opérationnelle (MCO) des applications de l'entreprise, tout en pilotant les dispositifs de Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de Plan de Reprise d'Activité (PRA) associés. Enfin, elle protège les actifs de l'organisation en mettant en œuvre des solutions de sauvegarde, de contrôle des accès et de cybersécurité.

## Politique de gestion des risques

Afin de compléter son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, le Groupe a initié au cours de l'exercice 2024 une démarche de gestion des risques dont le cadre méthodologique est aligné sur le référentiel COSO ERM 2017.



La politique de gestion des risques vise plusieurs objectifs :

- Identification des risques : mettre en place des systèmes pour détecter les risques à tous les niveaux de l'organisation ;
- Evaluation et priorisation : analyser l'impact et la probabilité de chaque risque afin de les prioriser efficacement ;
- Mise en œuvre de mesures préventives : développer des plans d'actions pour minimiser ou éliminer les risques identifiés ;
- Surveillance et réévaluation : établir un cadre de suivi continu pour adapter la politique en fonction de l'évolution du contexte.

## Acteurs de la gestion des risques

Une équipe de pilotage « Gestion des risques » (**Copil Risques**) a été constituée autour de 2 membres du COMEX ayant pour missions suivantes :

- L'accompagnement du Groupe dans l'appropriation des outils d'analyse de risques et opportunités ;
- L'apport d'assistance et conseil pour la réalisation des analyses de risques ;
- L'animation du dispositif en proposant des séminaires ou/et des formations, et d'une manière générale en proposant des actions permettant de développer une culture d'anticipation au sein du groupe ;
- La veille sur les risques et l'identification des risques émergents ;
- L'accompagnement des opérationnels visant à mettre en place les plans d'action afin de réduire les risques.

Cette équipe de pilotage rend compte au **Comité d'Audit** qui est destinataire de la cartographie des risques et d'un bilan réalisé annuellement du dispositif de contrôle et de gestion des risques (état d'avancement des analyses, déploiement de la culture Risques au sein du Groupe, suivi des plans de remédiation etc.).

Elle fait le lien avec le **COMEX** pour le déploiement opérationnel des plans d'actions en nommant des **Animateurs de Risques**.

L'Animateur de Risque est le garant de l'agilité et du dynamisme de la démarche. En lien avec l'équipe transverse, l'animateur assure le pilotage du risque. Son rôle consiste à :

- Coordonner les plans d'actions quand il y en a : cohérence, proportionnalité, efficacité. Il pilote des actions transverses en mode projet ;
- Être légitime sur le risque pour pouvoir en parler sur le contenu ;
- Être l'interlocuteur privilégié, apporter un éclairage, donner le cas échéant une dimension benchmark du risque par rapport aux autres entreprises du secteur
- Alerter sur le niveau du risque en cas d'évolution

## Mise à jour régulière de la cartographie des risques

Pour mémoire, le Groupe s'est fait accompagner en 2024 d'un Conseil Externe pour initier et structurer de manière pérenne la démarche de Gestion des Risques.

La cartographie est remise à jour deux fois par an et présentée au Comité d'Audit avec les plans de mitigation associés.

## 1.6 Examen de la situation financière et du résultat

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives aux résultats du Groupe OKWIND et à sa situation financière conjointement avec les comptes consolidés du Groupe établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport établi par les commissaires aux comptes de la Société présentés en *Partie 4 - Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025*.

### 1.6.1 Présentation générale

Le Groupe, fondé en 2009, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes de génération d'énergie principalement dédiés à l'autoconsommation, permettant à ses clients de générer et de manager leur propre énergie renouvelable.

L'activité du Groupe, à l'origine fondée sur une technologie innovante et brevetée de petite éolienne à axe vertical, a été réorientée en 2014 à la suite de la conception et de la mise sur le marché d'une première génération de trackers photovoltaïques bi-axes principalement commercialisés à l'origine auprès d'exploitants agricoles. Depuis 2020 et le développement de solutions de management de l'énergie, le Groupe déploie également ses solutions sur le marché des industries et des collectivités ainsi qu'auprès des particuliers par l'intermédiaire de la société Lumioo.

Le Groupe est ainsi devenu un des leaders en France de l'autoconsommation énergétique basse tension en BtoB sur le segment 18-250 kWc dans un marché à forte croissance.

La société « Groupe OKWIND » intègre la direction, les principaux services support et la fonction R&D du Groupe.

Le Groupe a ouvert en 2025 la possibilité de vendre ses produits à ses clients de manière indirecte pour amplifier ses ventes dans un dispositif géographique recentré sur le Grand Ouest. Le Groupe va continuer de servir ses clients directs Grand Ouest, afin de continuer à maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur. Les réseaux commerciaux ont été réorganisés début 2026 pour tenir compte de la nouvelle orientation entre

- d'une part l'activité de Constructeur destinée à alimenter des partenaires et distributeurs en vente indirecte (recours à de la prescription et mise en place d'accords cadres avec de partenaires distributeurs / installateurs de nos produits)
- et d'autre part l'activité Services, recouvrant le modèle d'affaire historiquement développé par le Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe, après avoir connu une croissance constante depuis le lancement en 2015 de son activité de génération d'énergie renouvelable, et consécutivement deux années de quasi-doublement de ses ventes entre 2022 et 2023, marque un net recul depuis le 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué des produits issus de la vente des trackers solaires et des systèmes de management associés mais intègre désormais également le produit des ventes de BESS (Battery Energy Storage System)

### **1.6.2 Principaux indicateurs de performance**

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le taux d'EBITDA. Ces indicateurs sont suivis par le management du Groupe afin d'analyser et évaluer ses activités et leur tendance, préparer les prévisions de résultats et procéder à la prise de décisions stratégiques.

Le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé en totalité en France en 2024 et 2025.

Le Groupe applique la méthode à l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

L'EBITDA est calculé selon la méthode soustractive. Il est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations aux amortissements et aux provisions, nettes des reprises.

### **1.6.3 Recherche et Développement**

Le Groupe mène des activités de recherche et développement couvrant à la fois la conception de produits électromécaniques et le développement de logiciels associés. Ces projets sont réalisés en interne par les équipes du Groupe, avec le soutien de partenaires privés ou publics. Le recentrage stratégique au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2025 a conduit le groupe à ne pas poursuivre les travaux de recherche dans le domaine de l'agrivoltaïsme.

Les dépenses de développement sont immobilisées lorsqu'elles remplissent les conditions nécessaires à leur activation.

Compte tenu des ressources consacrées à ses activités de R&D, le Groupe OKWIND est éligible au Crédit d'Impôt Recherche (CIR), qui est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de 59 k€ a été enregistré à ce titre.

### **1.6.4 Commentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Le Groupe a continué d'être exposé en 2025 au ralentissement de sa prise de commandes : contexte de tarif d'électricité plus bas, compétition accrue sur le marché BtC, baisse du prix des cellules photovoltaïques augmentant l'intérêt pour des solutions fixes vs. tracker. Face à ces enjeux, l'accent a été mis sur l'offre AUTONOMEA combinant tracker et batterie contribuant ainsi à améliorer significativement le taux d'autonomie énergétique.

Le Groupe a poursuivi la réalisation de son carnet de commandes dans un contexte de net ralentissement de l'entrée de commandes sur l'exercice 2025. Au 31

décembre 2025, le carnet de commandes s'élevait à 13,4 millions d'euros, vs. 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

### 1.6.5 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12
en k€						
Chiffre d'affaires	20 751	50 113	3 037	6 964	23 788	57 077
EBITDA	-12 623	128	-890	340	-13 513	468
Taux d'EBITDA	-60,8%	0,3%	-29,3%	4,9%	-56,8%	0,8%

Le **Chiffre d'Affaires** consolidé du Groupe OKWIND marque un net recul, s'élevant à 23,8 M€ (-58 % vs. 2024). Ce recul est aussi bien imputable à l'activité BtoB (-58,6 % à 20,8 M€ vs. 50,1 M€ en 2024), très influencé par la baisse sur le segment Agricole qu'à l'activité BtoC ne pesant plus que 3 M€ dans l'ensemble (-3,9 M€ vs. 2024)

Ce recul de l'activité a fait basculer le groupe sous son point mort en cours d'exercice, des situations de sous-activité étant constatées au sein des agences d'exploitation hors du Grand Ouest.

Afin de permettre au groupe de revenir vers une structure de coût plus en adéquation avec le niveau d'activité actuel, la Direction du Groupe a mis en place un plan de transformation & restructuration au cours du dernier trimestre.

La structuration effectuée sur les dernières années (croissance des effectifs et ouverture des agences) dans un contexte de moindre volumétrie d'affaires a ainsi contribué à impacter l'EBITDA du groupe très négativement.

Le **segment de marché historique Agricole** demeure le principal segment d'activité du groupe mais ne représente plus que 54 % des revenus vs. 72% en 2024. Cette évolution est le reflet des orientations souhaitées par le Groupe de se développer sur d'autres marchés depuis plusieurs exercices. Cette tendance met également en lumière la forte exposition à la concurrence de l'offre solaire fixe, dans un environnement de prix d'électricité plus bas, sur un marché devenu plus concurrentiel (multiplication des acteurs et baisse constatée du prix des cellules photovoltaïques). L'offre tracker solaire +BESS solution de stockage lancée début juin 2025 à destination prioritaire des élevages laitiers est une réponse forte à ce contexte de marché, mais n'est pas encore visible dans le Chiffre d'Affaires du groupe en 2025 (cf. cycle de vente et de réalisation à l'avancement des projets gagnés).

Le **segment Industrie & Collectivités** adressé depuis 2021 qui inclut également les affaires réalisées sur le marché de l'**Eau**, progresse dans le mix global et représente désormais 32% du chiffre d'affaires consolidé 2025 vs. 16 % en 2024. Le Groupe a continué de développer son offre à destination des grands donneurs d'ordre de l'Eau.

L'activité BtoC pour les particuliers, via la marque **Lumioo**, est restée stable représentant quant à elle 13% du chiffre d'affaires du Groupe vs. 12 % en 2024. La

baisse de l'activité BtC est imputable à un effet d'essoufflement sur un marché de niche étroit (faible profondeur de gamme et peu de renouvellement de l'offre depuis son lancement en 2019). Le Groupe a confirmé son désengagement du marché des Particuliers à la suite de son plan de transformation (annonce d'un recentrage stratégique sur le marché BtB).

en k€	2025.12	2024.12	Δ
Chiffre d'affaires	23 788	57 077	-33 289
Autres produits d'exploitation	1 859	2 920	-1 062
Achats consommés	-11 316	-27 180	15 864
Charges de personnel	-14 612	-15 184	573
Autres charges d'exploitation	-13 017	-16 762	3 745
Impôts et taxes	-216	-404	188
<b>EBITDA</b>	<b>-13 513</b>	<b>468</b>	<b>-13 981</b>
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-5 044	-2 330	-2 714
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-18 557</b>	<b>-1 862</b>	<b>-16 695</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-4 955		-4 955
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-23 512</b>	<b>-1 862</b>	<b>-21 650</b>
Charges et produits financiers	-1 353	-2 179	826
Charges et produits exceptionnels	-1 720	-520	-1 200
Impôt sur les bénéfices	-254	918	-1 172
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-26 840</b>	<b>-3 643</b>	<b>-23 197</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	34	29	5
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-26 806</b>	<b>-3 615</b>	<b>-23 192</b>

La **marge brute sur approvisionnement** (CA-Achats consommés corrigés de la part de production stockée) s'établit à 51,7% contre 53,0 % en 2024. Cette légère dégradation, sans remettre en cause un niveau de marge cohérent avec celui des précédents exercices, est d'origine multiple : niveau de remise accordée sur des plusieurs opérations commerciales « spot » de lancement de produits, part plus importante de tracker de plus petite taille dans le mix vendu en 2025, évolution tarifaire sur certains éléments non stockés (par exemple massifs d'ancrage, composants).

Les **autres produits d'exploitation** comprennent essentiellement l'activation des frais de développement pour 1,5 M€ vs. 2,1 M€ en 2024. Cette baisse provient de la sélection plus limitative sur la période des projets capitalisables après l'annonce du recentrage stratégique (mise en sommeil de l'agrivoltaïsme et arrêt de la commercialisation vers les particuliers).

Les **charges de personnel** sont en baisse de 0,6 M€ vs. 2024, soit -4 % (à mettre en relation avec la baisse modérée des effectifs moyens constatée de période à période).

Les **autres charges d'exploitation** (13,0 M€ inférieur de 22% au niveau de 2024) présentent une progression défavorable relativement au niveau d'activité de 2024 et ne reflétant pas intégralement la baisse théorique attendue. Au sein des charges d'exploitation, les trois principaux postes liés avec l'activité sont :

- Transport à 1,0 M€ (-0,5 M€, -33%) qui inclut à la fois les coûts d'approche matière et les livraisons sur les sites des clients des trackers. L'évolution de ce poste reflète la baisse d'activité constatée en 2025 de manière fidèle. Le monitoring strict des stocks a fortement contribué à réduire la part des approvisionnements et par extension les frais de livraison.
- Sous-traitance (câblage, montage, grutage), à 4,1 M€ (-2,3 M€ vs. 2024, baisse de 35%). Ce poste reflète la baisse d'activité mais également la part croissante des interventions de service après-vente réalisées dans le cadre des engagements contractuels (période de garantie et contrats de maintenance)
- Locations (nacelles, grues, télescopiques) à 3,0 M€ (-1,2 M€ vs. 2024). Les locations des engins sont les moyens mis à disposition des équipes de sous-traitance qui interviennent pour le montage et grutage des trackers sur les chantiers de type « travaux neufs » mais également sur les interventions de service après-vente réalisées à la fois en sous-traitance ou en propre.

Le poste Rémunérations d'intermédiaires et Honoraires progresse de 0,4 M€, s'élevant en 2025 à 1,4 M€ sous l'effet non récurrent des missions d'accompagnement à la restructuration et transformation du groupe initiées au cours de l'exercice 2025.

L'**EBITDA consolidé** baisse significativement, affecté par un niveau d'activité très éloigné du point mort du groupe. Pour mémoire, l'exercice précédent 2024 avec un Chiffre d'Affaires de 57 M€ et un EBITDA légèrement positif de 0,5 M€ présentait une position proche du point mort.

Le test annuel de dépréciation de l'écart d'acquisition entraîne sur l'exercice 2025 la constatation d'une **dépréciation à hauteur de l'intégralité de l'écart d'acquisition** soit -5,0 M€. Pour rappel, cette dépréciation a un caractère définitif.

Les **dotations nettes aux amortissements et dépréciations** (-2,7 M€ vs. 2024) s'élevant à -5,0 M€ sont négativement impactés par les éléments suivants :

- Une dotation aux amortissements sur les actifs corporels et incorporels de 2,2 M€ (+0,1 M€ vs. 2024)
- Une dotation de 1,7 M€ pour la provision du plan de restructuration intégrant les coûts prévisionnels des départs issus du PSE et les frais de fermeture des agences (charges locatives jusqu'à la fin des baux)
- Une dotation complémentaire de 0,8 M€ pour charges de rappels sériels
- Une dotation complémentaire pour dépréciation des stocks (à mettre en relation avec la fin de la commercialisation annoncée vers les particuliers) à hauteur de 0,5 M€

Les **charges et produits financiers** (-1,4 M€ vs. -2,2 M€ exercice précédent) :

- Au cours de l'exercice 2024, il avait été procédé à une dépréciation (-1,3 M€) sur les titres WATERA (ex-OSMOSUN), reflet de la baisse constatée du titre sur Euronext en fin d'exercice 2024. Une dotation complémentaire de 0,2 M€ a été actée en fin d'exercice 2025, sur les mêmes principes de valorisation retenus l'exercice précédent.
- Les charges d'intérêts sur emprunts et dettes sont quasi-stables (maintien des lignes de crédit court terme de 10 M€, effet encore limité de l'amortissement de la dette associée au projet de site d'Etrelles du fait de la phase de construction et d'un tirage progressif de l'enveloppe associée)

Le **résultat exceptionnel** s'élève à -1,7 M€ contre -0,5 M€ en 2024. Il comprend exclusivement la dépréciation des actifs incorporels (développements réalisés dans l'agrivoltaïsme et développements spécifiques pour usage uniquement à destination du marché BtC), conséquence du recentrage d'activité annoncée par le Groupe dans le cadre de son plan de transformation / restructuration.

La **charge nette d'impôt consolidée** (-0,25 M€) comprend principalement l'annulation des impôts différés activés sur les périodes antérieures et 0,1 M€ de crédit d'impôt (CIR).

Le **résultat net consolidé** est une perte de -26,8 M€ en 2025, contre une perte de -3,6 M€ en 2024 sous l'effet d'une très forte chute d'activité mais également sous l'effet des éléments associés à la restructuration et transformation de l'entreprise (-10,5 M€ dont -10 M€ sans impact trésorerie) :

- -5,0 M€ de dépréciation intégrale de l'écart d'acquisition, à mettre en relation avec des projections d'activité post restructuration / transformation du groupe (**Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition**)
- -2,2 M€ comprenant la provision PSE et la dépréciation des stocks (fin de commercialisation vers les particuliers) (**Variations nettes des amortissements et des dépréciation**)
- -1,7 M€ de dépréciation des actifs incorporels associés aux activités mises en sommeil (agrivoltaïsme) ou arrêtées (offre vers les particuliers) (**Charges exceptionnelles**)
- - 0,6 M€ de baisse d'activation de frais de développement liée au recentrage des activités (**Autres produits d'exploitation**)
- -0,5 M€ d'honoraires liées aux missions d'accompagnement à la restructuration et à la transformation du groupe (**Autres charges d'exploitation**)
- -0,5 M€ d'annulation des impôts différés activés sur les périodes antérieures (**Impôt sur les bénéfices**)

### 1.6.6 Tableau des flux de trésorerie sur l'exercice 2025

en k€	2025.12	2024.12
Résultat net total des sociétés consolidées	-26 806	-3 615
Elimination des amortissements et provisions	11 199	3 556
Elimination de la variation des impôts différés	324	-543
Elimination des plus ou moins values de cession	6	-29
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-34	-29
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>-15 311</b>	<b>-659</b>
Variation des stocks liée à l'activité	1 856	-2 061
Variation des créances liées à l'activité	13 049	22 157
Variation des dettes liées à l'activité	-2 578	-10 515
<b>Flux net généré par l'activité</b>	<b>-2 984</b>	<b>8 923</b>
Acquisition d'immobilisations	-12 562	-4 099
Cession d'immobilisations	397	257
Dividendes reçus des mises en équivalence	26	21
<b>Total flux net provenant des investissements</b>	<b>-12 140</b>	<b>-3 821</b>
Emissions d'emprunts	9 216	133
Remboursements d'emprunts	-2 349	-2 790
Variation nette des placements à moyen terme	288	6 729
Variation nette des concours bancaires	-9	-100
<b>Total flux net provenant du financement</b>	<b>7 146</b>	<b>3 972</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-7 978</b>	<b>9 074</b>
Trésorerie d'ouverture	15 040	5 966
Trésorerie de clôture	7 061	15 040

Au cours de l'exercice, 8 M€ de trésorerie a été consommée, à la fois du fait d'une activité insuffisante au regard de la structure de coûts du groupe, mais également sous l'effet des investissements (projet d'Etrelles et incorporels) et du service de la dette historique.

La situation de trésorerie est de 7 M€ de disponibilités au 31 décembre 2025 (auxquelles il faut ajouter 1 M€ de Valeurs Mobilières de Placement également mobilisables à court terme).

La **marge brute d'autofinancement** évolue très négativement à -15,3 M€ (en forte détérioration par rapport à l'exercice précédent où elle s'élevait à -0,7 M€) directement influencée par la perte importante d'EBITDA réalisée sur la période (-13,5 M€).

La **variation du Besoin en Fonds de Roulement** contribue à améliorer la position de trésorerie à hauteur de 11,8 M€ portée principalement par la réalisation du poste clients (13 M€). Les engagements contractuels longs mis en place au plus fort de l'activité historique d'OKWIND (2023) ont encore pénalisé le niveau d'approvisionnement sur le 1<sup>er</sup> semestre, toutefois le déstockage a contribué à

générer 1,4 M€ net des approvisionnements de la période. L'encours fournisseurs a continué à se contracter au long de l'exercice 2025, influençant négativement la variation de BFR.

Les **investissements** réalisés sur la période (12,6 M€) comprennent principalement

- la poursuite de l'investissement R&D (1,6 M€)
- la finalisation de l'achat du terrain nécessaire à la construction du site d'Etrelles (1,6 M€)
- la poursuite de la construction du site industriel d'Etrelles initiée dès 2024 (9 M€ d'impact en 2025) puis mise à l'arrêt par décision du Conseil d'Administration en octobre 2025.

Le Groupe a contracté 9 M€ de **dette additionnelle** pour financer le projet d'Etrelles, tout en poursuivant le service de la dette historique.

**Aucune distribution de dividendes** n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

### 1.6.7 Bilan consolidé au 31 décembre 2025 – Actif

en k€	2025.12	2024.12	Δ
Immobilisations incorporelles	4 972	11 459	-6 488
<i>Dont Ecarts d'acquisition positifs</i>	0	4 955	-4 955
Immobilisations corporelles	13 576	3 779	9 798
Immobilisations financières	2 519	2 861	-342
Titres mis en équivalence	236	228	8
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>21 304</b>	<b>18 327</b>	<b>2 976</b>
Stocks et en-cours	8 569	10 425	-1 856
Clients et comptes rattachés	8 540	19 967	-11 426
Autres créances et comptes de régularisation	2 694	4 681	-1 987
Valeurs mobilières de placement	1 000	1 288	-288
Disponibilités	7 094	15 062	-7 968
<b>Total Actif</b>	<b>49 201</b>	<b>69 750</b>	<b>-20 549</b>

Au 31 décembre 2025, le Groupe présente un actif immobilisé de 21,3 M€ en croissance modérée de 3,0 M€ par rapport à la situation en fin d'exercice précédent.

Les **actifs incorporels** (5,0 M€, variation nette de -6,5 M€) comprennent principalement les frais de développement de l'équipe R&D qui sont capitalisés. Le goodwill historique (valeur brute de 5 M€) lié à l'apport des titres de la filiale OKWIND a été testé avec indication de perte de valeur, conduisant à sa dépréciation à 100 % sur l'exercice 2025. La quote-part des frais de développement

liés à l'agrivoltaïsme ou dédiés exclusivement à la clientèle BtC ont été également intégralement dépréciés, en cohérence avec la mise en sommeil de ces activités / l'arrêt de la commercialisation des produits vers les particuliers.

Les **actifs corporels** (13,6 M€, en croissance nette de +9,8 M€) sont constitués du site d'Etrelles (immobilisation en cours, non achevée et destinée à la vente), des actifs industriels du site de production de Torcé ainsi que du matériel de transport (au travers de contrats de crédit-bail). L'évolution nette des actifs corporels sur l'exercice est principalement associée à la construction du nouveau site industriel d'Etrelles (+9 M€), l'acquisition du terrain associé à ce site d'Etrelles (1,6 M€).

Les **immobilisations financières** (2,5 M€) comprennent en fin d'exercice :

- 1,9 M€ de titres Purecontrol, représentant une participation de 19,14 % au 31 décembre 2024 (contre 19,6 % fin 2024, légère dilution suite à l'exercice de BSPCE d'un salarié)
- 1,75 M€ de titres WATERA (ex-OSMOSUN) dépréciés à hauteur de 1,5 M€ (dotation complémentaire réalisée en fin d'exercice), représentant une participation de 1,88 % (contre 4,64 % fin 2024, dilution intervenue à l'issue de la recapitalisation et à la prise de contrôle par le groupe UNIBIOS)

Les **titres mis en équivalence** sont les parts minoritaires détenues dans la SCI qui porte le site de Torcé où sont hébergées les équipes et la production de Groupe OKWIND en Bretagne.

Les **stocks et en-cours** s'élèvent à 8,6 M€, en baisse de 1,9 M€. Le groupe était engagé dès le début de l'exercice 2024 sur des contrats d'approvisionnement dont les volumes tenaient compte de la croissance prévisionnelle d'activité, dans la continuité de deux exercices de quasi-doubling de chiffre d'affaires. En 2025, malgré quelques engagements résiduels, la décrue du niveau de stock a été amorcée pour limiter la consommation de trésorerie du groupe. Une dépréciation de 0,5 M€ a été dotée sur la part des stocks dédiée aux particuliers suite au recentrage annoncé.

Le **poste client** représente 8,5 M€ au 31 décembre 2025 comprenant 4,9 M€ de Créances (v. 10,7 M€ au 31 décembre 2024) et 3,9 M€ de Factures à Etablir (FAE, cf. application du principe de facturation à l'avancement des affaires), vs. 9,4 M€ au 31 décembre 2024. L'amélioration du poste client a été rendue possible par la poursuite des démarches de recouvrement en particulier sur les affaires les plus anciennes, par une réduction de la durée moyenne des délais de réalisations sur affaires mais également provoquée par une réduction significative de l'encours d'affaires (cf. baisse significative du carnet de commandes).

Pour rappel, la facturation vers le client s'effectue sur franchissement de plusieurs jalons en BtB ou 2 jalons en BtC (hors affaires faisant l'objet d'un financement bancaire reçu par le Groupe uniquement à la réception finale des travaux, pour lesquelles une seule facturation est réalisée).

Lorsque ces jalons ne sont pas franchis, une Facture à Etablir (FAE) ou un Produit Constaté d'Avance (PCA) est enregistré selon l'état d'avancement comparé au solde déjà facturé au client.

L'évolution de la position de **trésorerie** a été décrite à la section *Tableau des flux de trésorerie sur l'exercice 2025*.

### 1.6.8 Bilan consolidé au 31 décembre 2025 – Passif et capitaux propres

en k€	2025.12	2024.12	Δ
Capital	8 261	8 261	0
Primes liées au capital	15 582	15 582	0
Réserves et Résultat consolidé	-17 955	8 866	-26 821
<b>Total capitaux propres</b>	<b>5 888</b>	<b>32 709</b>	<b>-26 821</b>
Provisions	3 240	1 162	2 078
Emprunts et dettes financières	28 619	21 848	6 772
Fournisseurs et comptes rattachés	4 471	4 964	-493
Autres dettes et comptes de régularisation	6 982	9 067	-2 085
<b>Total Passif</b>	<b>49 201</b>	<b>69 750</b>	<b>-20 549</b>

Les **capitaux propres du Groupe** s'élèvent à 5,8 M€ en diminution de 26,8 M€ (après résultat net de l'exercice de -26,8 M€ et retraitement des quelques actions propres).

en k€	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Capitaux propres Part du groupe
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2025.12</b>	<b>8 261</b>	<b>15 582</b>	<b>12 905</b>	<b>-3 615</b>	<b>-425</b>	<b>32 709</b>
Affectation du résultat de l'exercice n-1			-3 615	3 615		0
Variation de l'auto-contrôle					-15	-15
Part du groupe dans le résultat				-26 806		-26 806
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2025.12</b>	<b>8 261</b>	<b>15 582</b>	<b>9 291</b>	<b>-26 806</b>	<b>-440</b>	<b>5 888</b>

Les **emprunts et dettes financières** du Groupe s'établissent à 28,6 M€ en hausse de 6,8 M€ principalement sous l'effet de la dette du projet de site industriel d'Étrelles (+9 M€).

en k€	2024.12	Augmentation	Remboursement	2025.12
Emprunts obligataires	3 000			3 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	46	51	-46	51
Emprunts garantis par l'Etat	547		-388	160
Emprunts auprès établis. de crédit	8 145	9 185	-2 110	15 220
<i>Dont Crédit-Bail</i>	1 937	185	-726	1 396
Intérêts courus sur emprunts	29	49	-29	49
<b>Total Dettes financières MLT</b>	<b>11 767</b>	<b>9 284</b>	<b>-2 572</b>	<b>18 479</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	22	10		32
Concours bancaires (dettes)	10 000		-9	9 991
Intérêts courus non échus (dettes)	58	117	-58	117
<b>Total Dettes financières CT</b>	<b>10 080</b>	<b>127</b>	<b>-67</b>	<b>10 141</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>21 848</b>	<b>9 411</b>	<b>-2 639</b>	<b>28 619</b>

La société Groupe OKWIND a souscrit en 2023 un **contrat de crédit syndiqué** avec son pool bancaire comportant une ligne renouvelable à droits de tirages successifs pour le financement du BFR (enveloppe de 10 M€ portée à 16 M€ au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2024 dont seulement 10 M€ sont mobilisés au 31 décembre 2025) et une ligne à droits de tirages successifs pour des investissements stratégiques (enveloppe de 15 M€, aucun tirage au 31 décembre 2025).

en k€	2025.12	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	3 000	3 000				
Intérêts courus sur emprunts obligataires	51	51				
Emprunts garantis par l'Etat	160	160				
Emprunts auprès établis. de crédit	15 220	2 667	2 191	1 929	1 481	6 952
<i>Dont Crédit-Bail</i>	1 396	668	384	245	98	
Intérêts courus sur emprunts	49	49				
<b>Dettes Moyen Long terme</b>	<b>18 479</b>	<b>5 925</b>	<b>2 191</b>	<b>1 929</b>	<b>1 481</b>	<b>6 952</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	32	32				
Concours bancaires (dettes)	9 991	9 991				
Intérêts courus non échus (dettes)	117	117				
<b>Dettes Court terme</b>	<b>10 141</b>	<b>10 141</b>				

Les **provisions** s'élèvent au 31 décembre à 3,2 M€, contre 1,2 M€ à la fin de l'exercice précédent comprenant principalement

- Provision pour charges -mise en conformité des premières générations de tracker et rappels sériels) : 1.1 M€ (dotation nette sur la période de 0,6 M€)
- Provision pour restructuration dotée en fin d'exercice après l'annonce du PSE et des mesures associées (fermeture des agences) : 1,76 M€
- Provision pour prime de non-conversion sur les obligations convertibles Sofiproteol (0,3 M€)

La position **fournisseurs et comptes rattachés** s'élève à 4.5 M€ en fin d'exercice 2025.

### 1.6.9 Informations sur les sources de financement de Groupe OKWIND

Les flux de financement de 2025 ont été décrits précédemment au travers du tableau de flux de trésorerie.

Le financement de Groupe OKWIND a principalement été assuré jusque fin 2023 par le biais de l'augmentation de capital dans le cadre de l'Introduction en Bourse, de l'émission obligataire Sofiprotéol, par recours à des emprunts (dont le contrat de crédit syndiqué) et par recours aux fonds propres.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les dépôts à terme du Groupe s'élevait à 8 M€ tandis que la dette financière du Groupe s'élevait à 28,6 M€, dont 5,9 M€ d'euros à court terme et 10 M€ de crédit court terme renouvelables issus d'une ligne de crédit d'un contrat de crédit syndiqué.

Depuis l'annonce de son plan de transformation & restructuration en octobre 2025, le groupe est en dialogue permanent avec le pool bancaire, les autres établissements financiers prêteurs et le partenaire obligataire afin de réunir les conditions nécessaires à sa pérennité et à son refinancement.

**La continuité d'exploitation du Groupe est conditionnée par la levée de plusieurs incertitudes concernant les différents projets engagés depuis l'annonce de son plan de restructuration et transformation afin de lui permettre de réduire son endettement et d'assurer un niveau de liquidité suffisant pour le fonctionnement du groupe au quotidien sur les prochains mois.**

Afin de réduire l'incertitude concernant la continuité d'exploitation du groupe et d'assurer un niveau de liquidité suffisant, les démarches suivantes sont actuellement engagées :

- **Projet de cession du site d'Etelles** : des évaluations ont été réalisées pour établir la valeur du bien comprenant l'ensemble industriel et son terrain. Un intermédiaire a été mandaté pour identifier des repreneurs et réaliser une opération de cession du bien. Ces évaluations n'ont pas conduit à déprécier les valeurs des actifs comptabilisés.
- **Projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)** : le plan qui prévoyait jusqu'à 89 suppressions de postes a été réalisé. La majorité des départs des salariés est intervenue entre le 18 février et le 31 mars 2026.
- **Projet de cessions d'actifs financiers** : des mandats ont été confiés à des tiers afin de procéder à des cessions partielles ou totales d'actifs financiers du groupe.
- **Etalement de certaines dettes fiscales et sociales** : un accord est en cours de discussion avec les administrations concernées pour un assouplissement des conditions de règlement sur plusieurs mois.
- **Renégociation des termes des dettes bancaires et obligataire** : un échange régulier est réalisé avec les partenaires financiers afin de réunir les conditions pour parvenir à un accord durable permettant d'adapter les plans d'amortissements des emprunts et de la dette obligataire. Ces échanges ont permis de geler depuis plusieurs mois les remboursements en principal des emprunts.
- **Augmentation de capital** : le Conseil d'Administration du 23 avril 2026 a également annoncé un apport en compte courant des actionnaires historiques (engagement d'apport de 1 600 k€ au cours du 2nd trimestre 2026) afin de soutenir le plan de transformation mis en œuvre par le groupe. Cet apport, dont 1,05 M€ a été réalisé au 31 mai 2026 permettrait d'être converti en capital dans le cadre d'une opération ultérieure visant à recapitaliser la Société.

### 1.6.10 Evènements postérieurs à la clôture

### **Augmentation de capital consécutive à l'attribution définitive d'actions gratuites**

Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 25 janvier 2024, en accord avec l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2022 et faisant suite à la décision du Président-Directeur Général en date du 26 janvier 2026, il a été procédé à l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Cette opération entraîne la création de 51 534 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, à destination de 126 salariés du Groupe. Cette opération, effectuée par prélèvement sur la réserve indisponible, est sans incidence sur la trésorerie du Groupe et a un impact dilutif limité, lié exclusivement à la mise en œuvre du dispositif d'actionnariat salarié.

### **Projet d'augmentation de capital**

Au 31 mars 2026, la position de trésorerie disponible du Groupe, après prise en compte des dépôts court terme, s'établissait à 2,1 M€. Au vu des disponibilités du Groupe et dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe a annoncé le 23 avril 2026, à l'issue de son Conseil d'Administration, le projet d'augmentation de Capital d'un montant d'environ 4 M€ au mois de juillet prochain. Certains actionnaires historiques se sont déjà engagés à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1,6 M€ et ont anticipé leur future souscription par des apports en compte courant à hauteur de 1,05 M€ réalisés postérieurement au 31 mars 2026.

### **Evolution de la gouvernance**

Le Conseil d'administration du 23 avril 2026 a également décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général, Louis MAURICE demeurant Président du Conseil d'administration et Marie-Sylvie BERTAIL étant nommée Directrice générale.

### **Exercice du droit d'alerte des Commissaires**

A la demande des commissaires aux comptes formulée par courrier recommandé en date du 19 mai 2026, dans le cadre des dispositions relatives à la procédure d'alerte prévues par les dispositions des articles L.234-1 et R.234-3 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 11 juin 2026 a été appelée à statuer sur leur rapport spécial d'alerte.

## **1.6.11 Autres informations relatives à la société Groupe OKWIND**

### **Information sur les charges non déductibles**

En 2025 les charges non déductibles s'élèvent à 55 047 € et sont constituées exclusivement d'amortissements non déductibles.

***Montant global des versements et liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat***

Néant.

## 1.7 Affectation du résultat annuel de la société mère

L'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et se soldant par une perte de 11 797 788 euros sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

- Le capital social de la Société avant affectation a été mouvementé depuis le 31/12/2025 par
  - o L'augmentation de capital intervenue en janvier 2026 (plan d'AGA des salariés, 51 534 nouvelles actions)
  - o La réduction de capital intervenue le 11 juin 2026 (décision de l'AGE du passage d'une valeur nominale d'action de 1 euros à 0,05 euros) conduisant à une augmentation des réserves de 7 897 350 euros
- Il sera proposé d'affecter la perte 2025 de 11 797 788 euros sur les autres réserves

Situation nette	31/12/2025	Augmentation de capital (plan d'AGA janvier 2026)	Réduction de capital (AGE juin 26)	Affectation résultat 2025	Après Affectation
Capital social	8 261 466	51 534	- 7 897 350		415 650
Primes d'Emission	15 581 798				15 581 798
Réserve légale	416 925				416 925
Réserves réglementées	174 068				174 068
Autres réserves	7 443 510		7 897 350	- 11 797 788	3 543 072
Provisions réglementées	40 151				40 151
Résultat 2025	- 11 797 788			11 797 788	-
	<b>20 120 130</b>	<b>51 534</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 171 664</b>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il sera rappelé à l'Assemblée qu'aucune distribution de dividendes ni revenus n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

## 1.8 Résultat des 5 derniers exercices de la société mère Groupe OKWIND

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
<b>I. - Situation financière en fin d'exercice :</b>					
a) Capital social.	6 458 000	8 232 426	8 261 466	8 261 466	8 261 466
b) Nombre d'actions émises.	6 458 000	8 232 426	8 261 466	8 261 466	8 261 466
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	300 000	30	30	30	30
<b>II. - Résultat global des opérations effectives :</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	1 692 640	2 265 625	5 136 103	4 849 853	3 731 504
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	389 233	2 272 283	3 764 578	7 285 981	- 8 503 199
c) Impôts sur les bénéfices.	- 972 085	- 969 538	- 932 768	- 368 290	- 58 562
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	1 223 111	675 869	1 535 478	3 681 664	- 11 797 788
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>III. - Résultat des opérations réduit à une seule action :</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	0,0603	0,2760	0,4557	0,8819	- 1,0293
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	0,1894	0,0821	0,1859	0,4456	- 1,4281
c) Dividende versé à chaque action.	-	-	-	-	-
<b>IV. - Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés.	34	42	47	66	58
b) Montant de la masse salariale.	1 675 724	2 101 839	2 938 068	3 142 570	3 455 965
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	662 983	827 413	1 213 999	1 560 909	1 446 372

## 1.9 Effectifs de l'ensemble du groupe et de ses filiales en fin d'exercice

	2021	2022	2023	2024	2025
Direction	3	4	4	3	2
R&D, SI	27	22	28	32	28
Conseils & Ingénierie	12	23	27	31	28
Commerce	27	33	43	42	36
Opérations, Méthodes, QSE	47	50	84	102	80
Marketing Communication	4	4	9	6	8
RH, Services Généraux	4	6	8	9	10
Finance, Juridique, ADV	8	11	7	12	10
	<b>132</b>	<b>153</b>	<b>210</b>	<b>237</b>	<b>202</b>

## 1.10 Capital social de la société Groupe OKWIND

Au 31 décembre 2025, le capital social de Groupe OKWIND s'élevait à 8.261.466 euros. Il était divisé en 8.261.466 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro.

La répartition du capital est la suivante :

Au 31 décembre 2025

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE	1 471 669	17,8%	2 938 838	22,7%
Famille MAURICE	1 295 471	15,7%	2 590 392	20,0%
Famille HEULOT	886 085	10,7%	1 771 070	13,7%
Actionnaires historiques (*)	1 038 379	12,6%	2 076 758	16,0%
Actionnaires salariés	39 258	0,48%	43 258	0,3%
Autres actionnaires nominatif	24 853	0,3%	37 879	0,3%
<b>Sous-Total Nominatif</b>	<b>4 755 715</b>	<b>57,6%</b>	<b>9 458 195</b>	<b>73,1%</b>
Actionnaires flottant	3 487 205	42,2%	3 487 205	26,9%
Autodétention	18 546	0,2%		
<b>Total</b>	<b>8 261 466</b>	<b>100%</b>	<b>12 945 400</b>	<b>100%</b>

(\*) autres que familles Sallé, Maurice, Heulot

Le 26 janvier 2026, il a été procédé à l'émission de 51 534 actions nouvelles par incorporation de réserves indisponibles dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Au 25 mars 2026, le capital social de Groupe OKWIND s'élevait à 8.313.000 euros. Il était divisé en 8.313.000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro. La répartition du capital entre les principaux actionnaires est la suivante :

Au 25 mars 2026

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE	1 471 669	17,7%	2 938 838	22,6%
Famille MAURICE	1 295 880	15,6%	2 590 801	19,9%
Famille HEULOT	886 494	10,7%	1 771 479	13,6%
Actionnaires historiques (*)	1 038 379	12,5%	2 076 758	16,0%
Actionnaires salariés	54 356	0,65%	58 356	0,4%
Autres actionnaires nominatif	56 544	0,7%	69 605	0,5%
<b>Sous-Total Nominatif</b>	<b>4 803 322</b>	<b>57,8%</b>	<b>9 505 837</b>	<b>73,1%</b>
Actionnaires flottant	3 491 132	42,0%	3 491 132	26,9%
Autodétention	18 546	0,2%		
<b>Total</b>	<b>8 313 000</b>	<b>100%</b>	<b>12 996 969</b>	<b>100%</b>

(\*) autres que familles Sallé, Maurice, Heulot

## 1.11 État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la participation des salariés au capital selon le registre des titres au nominatif s'élève à 39 258 actions représentant 0,48% du capital.

## 1.12 Obligations convertibles

Le 31 mai 2022, la société Groupe OKWIND a émis 30 obligations convertibles en actions (les « OCA ») d'une valeur nominale unitaire de 100.000 euros, intégralement souscrites pour un prix égal à leur valeur nominale par Sofiprotéol.

<b>Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions</b>	3,0 M€
<b>Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions</b>	4 ans
<b>Taux d'intérêt</b>	Intérêts servis : 5,0% l'an Prime de non-conversion : 3,0% l'an
<b>Critères d'ajustement</b>	+/- 0,50% en fonction de l'atteinte par Groupe OKWIND d'objectifs RSE
<b>Prix de conversion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13,5125 €, soit une prime de +25% par rapport au prix de l'introduction en bourse</li> <li>- Sofiprotéol a la possibilité d'exercer son droit de conversion, à sa discrétion, à tout moment à compter de la date d'émission des OCA 2022</li> </ul>
<b>Cas de défaut</b>	Usuels
<b>Transfert des OCA</b>	Les OCA sont incessibles sauf exceptions usuelles notamment au profit de tout affilié du Porteur
<b>Actions nouvelles</b>	Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA porteront jouissance courante et auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de Groupe OKWIND. Elles feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes

## 1.13 Contrat de liquidité

Contrat de liquidité		Nombre de titres	Valeur € (marché)	Nombre de transactions	Cours (€/action)
<b>Au 31/12/24</b>	Solde	<b>12 230</b>	<b>59 438</b>		<b>4,86</b> (cours de clôture)
Sur l'exercice	Entrées	49 603	121 305	663	2,45 (cours moyen)
	Sorties	44 688	106 615	480	2,39 (cours moyen)
<b>Au 31/07/25</b>	Solde	<b>17 145</b>	<b>22 631</b>		<b>1,32</b> (cours de clôture)
Fraction du capital		0,15%			

Le contrat a été résilié le 31/7/2025 au soir. Les impacts de la résiliation sont non significatifs.

## 1.14 État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants

**2025** : néant

**Postérieures à 2025 et antérieures à la date du rapport annuel** : néant

## 1.15 Informations sur les délais de paiement de la société mère Groupe OKWIND

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Hors délais
Nombre de factures concernées	15	14	-	2	20	36
Montant total TTC des factures concernées	35 566	89 363	-	10 308	26 961	126 632
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,5%	1,3%	0,0%	0,2%	0,4%	1,9%

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Hors délais
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant total TTC des factures concernées	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

OKWIND. | GROUPE

02.

# Rapport sur la gouvernance

Rapport Annuel 2025



## 2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section est présentée en application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code du commerce.

La Société est, à date de ce rapport, une société anonyme à Conseil d'administration depuis le 02 juillet 2022 à la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte de la Société du 6 mai 2022. Elle a été transformée de société par actions simplifiée en société anonyme à l'effet de pouvoir procéder à une offre au public dans le cadre de son introduction en bourse.

### 2.1 Conseil d'Administration

#### 2.1.1 Composition du Conseil d'Administration et de ses Comités

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 7 membres nommés pour une durée de 3 ans dont deux administratrices indépendantes. Le Conseil d'Administration de la Société est, à la date du présent rapport, composé des membres suivants :

Nom et mandat	Indépendant	Date de nomination	Date de fin de mandat	Comité d'audit
(*) Louis MAURICE (**) Président	Non	12-juin-25	AG annuelle 2028	Non
Frédéric SALLE (Représentant permanent de la société Nacia SARL) Administrateur	Non	12-juin-25	AG annuelle 2028	Membre
(*) Valentin MAURICE Administrateur	Non	12-juin-25	AG annuelle 2028	Membre
Jérôme HEULOT Administrateur	Non	12-juin-25	AG annuelle 2028	Non
Frédéric BELLANGER Administrateur	Non	18-juin-24	AG annuelle 2027	Non
Marie-Yvonne CHARLEMAGNE Administratrice indépendante	Oui	12-juin-25	AG annuelle 2028	Présidente
Florence LAGRANGE Administratrice indépendante	Oui	12-juin-25	AG annuelle 2028	Non

(\*) Louis et Valentin MAURICE sont respectivement père et fils

(\*\*) Jusqu'au CA du 23 avril 2026, Louis MAURICE a exercé un mandat de Président-Directeur général

L'ensemble des administrateurs élit domicile, au titre de leurs mandats, au siège social de la société Groupe OKWIND - Zone du Haut Montigné – 35370 Torcé.

## **2.1.2 Expertise et expérience professionnelle des membres du Conseil d'Administration**

### **Louis MAURICE :**

Ingénieur en Agronomie ESITPA (Paris), Louis Maurice a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme directeur commercial d'une filiale du Groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 15 ans dans le Groupe ABB, leader mondial de la transformation d'électricité, successivement directeur général de la division ventilateur, Président d'ABB Service South Europe, Vice-Président d'ATAP France et Président du Centre d'Excellence Worldwide et était membre du comité exécutif du Groupe ABB. Louis est également auditeur du CHEDE (Cycle des hautes études pour le développement économique). En 2009, Louis a fondé la société OKWIND SAS, puis le Groupe OKWIND, dont il a assuré à la fois la présidence et la direction générale jusqu'en avril 2026 où les deux fonctions sont séparées.

### **Frédéric SALLE :**

Diplômé de l'ESSCA en 1986, Frédéric SALLE a travaillé pendant 17 ans dans le Groupe laitier CELIA au sein duquel il a successivement occupé les fonctions de Responsable marketing, de Directeur commercial, de Directeur général adjoint puis de Président du Directoire de 2000 à 2007. Frédéric SALLE a également été membre du Conseil d'Administration de Réseau Entreprendre Atlantique jusqu'en 2019 et est actuellement gérant de la société Nacia, société de conseils en entreprise.

### **Valentin MAURICE :**

Ingénieur de formation, Valentin Maurice est diplômé de CentraleSupélec. Après plusieurs expériences en France et à l'international dans la conduite de projets de développement et d'industrialisation de produits, il rejoint le Groupe OKWIND en 2019. Il prend en charge la direction et le développement des activités de conception produit et logiciel. En juin 2025, il est nommé Directeur Général Adjoint, en charge du développement commercial et de l'innovation. En février 2026, dans le cadre de la réorganisation du groupe, ses missions sont élargies pour inclure le pilotage des activités opérationnelles. Il est diplômé du Certificat Administrateur de Sociétés de l'IFA-Sciences Po.

### **Jérôme HEULOT :**

Titulaire d'une Maîtrise en Commerce International, Jérôme Heulot a exercé pendant 7 ans dans la fonction commerciale dans le secteur nautisme avant de

rejoindre Groupe OKWIND depuis sa création en 2009 jusqu'en 2025 en tant que Directeur Commercial.

**Frédéric BELLANGER :**

Diplômé d'une maîtrise de gestion à Dauphine et d'un MBA à la City University of New York, Frédéric BELLANGER est à l'origine de la création en 1994 de la société FIP - Foncière Immobilière Parisienne, foncière principalement investie dans des locaux commerciaux et immeubles situés dans Paris intra-muros. Parallèlement à cette activité, il est en charge de plusieurs actifs agricoles dans le domaine de la viticulture et des céréales. Depuis 2012, il est également le président fondateur du fonds de dotation ANIMA qui soutient des projets associatifs divers à caractère humanitaire.

**Marie-Yvonne CHARLEMAGNE :**

Diplômée d'Audencia avec une spécialisation en finance et expert-comptable, Marie-Yvonne CHARLEMAGNE a exercé pendant plus de 35 ans au sein de plusieurs entreprises de dimension internationale (PwC, Rougier). Elle a principalement occupé des postes dans la finance, en France et en Afrique. Après avoir intégré le Groupe forestier Rougier en 1999 en tant que Directeur Financier Groupe, elle est nommée au Directoire puis au Conseil d'Administration et en devient Directeur général délégué Groupe en 2015. En avril 2019, elle crée MYA Partners, structure de conseil dédiée aux entreprises de taille intermédiaire investissant sur le continent africain. En 2021, avec quatre associés, elle crée APIS SOLUTIONS, société dédiée à la valorisation des déchets organiques des villes africaines.

**Florence LAGRANGE :**

Diplômée d'un DEA d'économie, Florence LAGRANGE a exercé le métier de gérante de fonds commun de placement pendant plus de 20 ans, au sein de sociétés de gestion françaises indépendantes. En juin 2020, elle crée Antigone Advisory, structure de conseil dédiée à la mise en place de programmes d'écoute de la voix du client et de la voix des collaborateurs. Elle effectue également des missions de conseil auprès d'entreprises dans le cadre de leur entrée en Bourse.

### 2.1.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs et la direction générale au cours de l'exercice écoulé

Nom	Mandat ou fonction en cours exercés en dehors de la Société
<b>Louis MAURICE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la société civile LOUISM</li> <li>- Membre du Comité Stratégique de PureControl</li> <li>- Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine</li> <li>- Représentant de Groupe OKWIND société administratrice de la société WATERA SA (jusqu'au 25 mars 2026)</li> </ul>
<b>Frédéric SALLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la SARL NACIA</li> <li>- Directeur Général de la SAS PASSI</li> <li>- Co-gérant de la SCI SEI-SA</li> <li>- Gérant de la SCI Kerca</li> <li>- Directeur Général de FTM Développement</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance Groupe SERAP</li> </ul>
<b>Valentin MAURICE</b>	-
<b>Jérôme HEULOT</b>	-
<b>Frédéric BELLANGER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la SC Parnasse</li> <li>- Président Directeur Général de Louvois Placement</li> <li>- Gérant du GFA de Gassiot</li> <li>- Gérant du GFA des Boyneaux</li> <li>- Gérant du GFA de la Mare Guillemot</li> <li>- Gérant de la SCEA du Château Roquefort</li> <li>- Gérant de la SC Montessa</li> <li>- Gérant de Evira Gestion SARL</li> <li>- Gérant de la SCI Parimo</li> <li>- Gérant de la SCI Levade</li> <li>- Gérant de la SCI du 98 Bd de la Boissière à Montreuil</li> <li>- Gérant de la SCI République Cent Vingt-Trois</li> <li>- Gérant de la SCI Joncaille</li> <li>- Gérant de la SCI de Fresnières</li> <li>- Gérant de CF Participations</li> <li>- Président de Alfort 94</li> <li>- Gérant de Saint Martin 337</li> <li>- Président de Roquefort Wines &amp; Spirit</li> </ul>
<b>Marie-Yvonne CHARLEMAGNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidente de MYA PARTNERS SAS</li> <li>- Présidente de APIS SOLUTIONS SAS et Administratrice générale de sa filiale APIS SOLUTIONS MADAGASCAR SA</li> <li>- Administratrice et membre du bureau du Conseil de ALFA (Agriculture Livestock Fisheries Africa )</li> <li>- Administratrice de HYDROCHEM SA Cameroun (novembre 2023)</li> <li>- Présidente de AFRICAN EQUATORIALHARDWOODS SAS (décembre 2024)</li> <li>- Directrice Générale de CORA WOOD GABON SA (décembre 2024)</li> </ul>
<b>Florence LAGRANGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidente d'Antigone Advisory</li> <li>- Administratrice indépendante et présidente du comité d'audit de la SA Bigben Interactive</li> <li>- Administratrice indépendante de la société Nacon et Présidente du Comité RSE</li> </ul>

## 2.1.4 Présence des membres indépendants au sein du Conseil

Groupe OKWIND considère que 2 des 7 administrateurs, Marie-Yvonne CHARLEMAGNE et Florence LAGRANGE, peuvent être qualifiés d'indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext tel que publié en septembre 2021 (le « Code Middlenext »).

Analyse	Critères d'indépendance énoncés par le Code Middlenext				
	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise
Louis MAURICE		✓			✓
Frédéric SALLE	✓				✓
Valentin MAURICE		✓			✓
Jérôme HEULOT		✓			✓
Frédéric BELLANGER	✓	✓		✓	✓
Marie-Yvonne CHARLEMAGNE	✓	✓	✓	✓	✓
Florence LAGRANGE	✓	✓	✓	✓	✓

## 2.1.5 Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur, adopté et ratifié lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juillet 2022. Ce dernier a été mis à jour et adopté à l'occasion du Conseil d'Administration du 24 avril 2025, soumis à un vote avec avis favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 juin 2025 des résolutions portant sur les modifications statutaires proposées.

## 2.1.6 Durée des mandats des membres du Conseil

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois (3) ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Ils sont toujours rééligibles.

### 2.1.7 Déontologie des membres du Conseil

Le règlement intérieur fixe les obligations déontologiques des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologies relatives à son mandat.

### 2.1.8 Organisation des réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre (4) fois par an dont une destinée à l'approbation des comptes annuels.

Le Conseil d'Administration détermine et apprécie les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité, arrête les comptes sociaux et consolidés, convoque les actionnaires en Assemblée générale et en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de son objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises aux dates listées ci-après :

Date de réunion du Conseil d'Administration	23/01/2025	24/04/2025	23/07/2025	21/10/2025
Nombre d'administrateurs présents	7	7	7	7
Dont administrateurs présents en visioconférence	1	1	0	1
Taux de présence	100%	100%	100%	100%

L'ensemble des membres du Conseil d'administration a été présent lors de tous les Conseils tenus au cours de l'exercice 2025.

Les membres du conseil échangent régulièrement en dehors de la présence du Président Directeur Général.

### 2.1.9 Mise en place de Comités

La Société est dotée d'un Comité d'Audit.

Compte tenu de la taille restreinte du Conseil d'Administration de la Société, il n'existe pas à date de publication de ce rapport, de comité spécialisé en RSE, dont les sujets et les problématiques sont directement étudiées par le Conseil d'Administration, notamment au travers de présentations régulières de membres de l'exécutif de nos enjeux RSE.

### **Comité d'Audit :**

Un Comité d'Audit, constitué de trois membres et présidé par une administratrice indépendante a été mis en place par le Conseil d'Administration le 26 juillet 2022.

Le fonctionnement du Comité d'Audit est régi par les dispositions du règlement intérieur.

Le Comité d'Audit a pour mission principale, sans préjudice des compétences du Conseil :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou dont le renouvellement est envisagé ;
- de suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ;
- d'approuver la fourniture des services qui ne sont pas inclus dans les missions de contrôle légal ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions ainsi que des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et de l'informer de toute difficulté rencontrée ;
- d'examiner les outils et moyens mis en œuvre vis-à-vis des risques métiers évoqués dans le préambule et d'en rendre compte au Conseil une fois par an.

## 2.1.10 Adoption du code MiddleNext

Pour organiser sa gouvernance, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de se référer au code MiddleNext (tel que mis à jour en septembre 2021) et de mettre en place ses recommandations de manière progressive.

Conformément au principe « *comply or explain* », le tableau de synthèse ci-dessous présente le niveau d'application des recommandations à la date du présent rapport.

Recommandations	Comply	Explain	Observations
R1 : Déontologie des membres du Conseil d'administration	✓		Les administrateurs, en signant le règlement intérieur du conseil d'administration, prennent connaissance et s'engagent à respecter les règles de déontologie.
R2 : Conflits d'intérêts	✓		Les administrateurs, en signant le règlement intérieur du conseil d'administration s'engagent, à révéler les conflits d'intérêt auxquels ils pourraient faire face.
R3 : Composition du Conseil d'administration – Présence de membres indépendants		✓	Avec l'intégration de Frédéric Bellanger en tant qu'administrateur, le conseil d'administration compte désormais deux administratrices indépendantes sur un total de sept membres, portant le taux d'indépendance à 28 % légèrement en dessous de la suggestion du code MiddleNext. Cette configuration traduit la volonté du conseil d'assurer une représentation des actionnaires détenant plus de 10 % du capital de l'entreprise, dans une démarche d'alignement de la gouvernance. Par ailleurs, afin de garantir une meilleure efficacité, le conseil choisit de maintenir pour l'instant son effectif à sept membres.
R4 : Information des membres du Conseil d'administration	✓		Comme le stipule le règlement intérieur du conseil, le Président transmet aux membres du conseil, dans un délai suffisant, les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Par ailleurs, les administrateurs sont invités à se prononcer chaque année, dans le cadre de l'évaluation du conseil, sur la qualité et les modalités de transmission de cette information.
R5 : Formation des membres du Conseil d'administration		✓	Le conseil d'administration est composé de plusieurs membres expérimentés ayant exercé des fonctions de présidence, de direction générale et/ou ayant d'autres mandats d'administrateur. Des interventions en conseil d'administration permettent d'assurer la montée en compétence des administrateurs sur les thématiques à enjeux de la société. Valentin MAURICE a suivi une formation de 17 jours qui s'est achevée en mars 2024, dédiée à l'exercice d'un mandat d'administrateur.
R6 : Organisation des réunions du Conseil d'administration et des comités	✓		Voir paragraphe 2.18 "Organisation des réunions du conseil".
R7 : Mise en place de comités	✓		Un comité d'audit a été instauré au cours du Conseil d'Administration du 26 juillet 2022. Ce comité d'audit est composé de 3 membres et présidé par une administratrice indépendante. Aucun dirigeant mandataire social exécutif de la Société n'est membre du Comité d'audit.
R8 : Mise en place d'un comité RSE	✓		La taille actuelle du conseil d'administration est considérée comme insuffisante pour justifier la mise en place d'un comité spécifiquement dédié à la RSE.
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration	✓		Un règlement intérieur du conseil d'administration est en place avec les rubriques recommandées.

Recommandations	Comply	Explain	Observations
R10 : Choix de chaque membre du Conseil d'administration	✓		Les biographies, les mandats, ainsi que l'expérience et les compétences des administrateurs sont présentés dans le rapport annuel.
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil d'administration	✓		L'ensemble des administrateurs a été nommé pour une durée de trois ans lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2022. Lors de l'Assemblée Générale de 2025, plusieurs membres ont été renouvelés pour une période de 3 ans (voir tableau 2.1.1)
R12 : Rémunération des membres du Conseil d'administration	✓		L'Assemblée Générale du 18 juin 2024 a fixé une enveloppe de rémunération de 118 450 € pour le Conseil d'Administration. Sa répartition tient compte du rôle des administrateurs ainsi que de leur assiduité au cours de l'année écoulée, le cas échéant.
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration	✓		Une évaluation annuelle du conseil d'administration est réalisée au moyen d'une enquête en ligne, et ses résultats sont restitués aux administrateurs.
R14 : Relation avec les actionnaires		✓	Le Président a chargé Frédéric Sallé, administrateur et actionnaire, d'instaurer une relation de proximité avec les principaux actionnaires, afin de rendre compte au conseil de leur position et de prendre en compte ces retours dans le processus décisionnel.
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	✓		La société a une politique RH de recrutement et de promotion interne qui assure l'absence de discrimination et maximise la représentation des diversités avec la limite d'un secteur d'activité significativement déséquilibré dans sa représentation entre les femmes et les hommes.
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	✓		Conformément aux obligations légales et réglementaires de la société, la rémunération 2025 du Président est présentée dans le présent rapport. Au regard du contexte économique et à la demande du Président, cette rémunération a été révisée début avril 2026 à hauteur de la moitié de la rémunération antérieure. La rémunération du Président a ensuite été révisée à hauteur de 60 k€ bruts annuels le 23 avril 2026, suite à la dissociation et perte de son mandat de Directeur Général. La Directrice Générale exerce son mandat social sans rémunération, à sa demande.
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		✓	La question de la succession du Président est posée régulièrement au travers de l'enquête d'évaluation du conseil sans qu'un plan de succession ne soit formalisé.
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	✓		Depuis le 31 mai 2022, le Président n'est plus lié à la Société qu'aux termes de son mandat social. La Directrice Générale nommée le 23 avril 2026 n'est pas non plus liée à la Société par un contrat de travail.
R19 : Indemnités de départ	✓		Ni le Président ni la Directrice générale ne bénéficient d'indemnités de départ à date de publication de ce rapport.
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	✓		Ni le Président ni la Directrice Générale ne bénéficient de régime de retraite supplémentaire à date de publication de ce rapport.
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	✓		Ni le Président ni la Directrice générale ne bénéficient d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites à date de publication de ce rapport.
R22 : Revue des points de vigilance		✓	La majorité des points de vigilance du code MiddleNext sont adressés au travers de l'évaluation annuelle du conseil.

## 2.2 Direction Générale

### 2.2.1 Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

A la date du présent Rapport Annuel, Groupe OKWIND est constituée sous forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration, dont le Président est Louis MAURICE. Une séparation des mandats de Président et Directeur Général est intervenue par décision du Conseil d'Administration du 23 avril 2026, actant la nomination de Mme Marie-Sylvie BERTAIL comme Directrice Générale.

### 2.2.2 Cumul de contrat de travail et mandat social

Ni le Président ni la Directrice Générale ne sont liés par un contrat de travail avec la Société.

## 2.3 Distribution gratuite d'actions

Historique des attributions gratuites d'actions et attributions gratuites

Informations sur les actions attribuées gratuitement			
Date d'Assemblée Générale	26/06/2019	06/05/2022	06/05/2022
Date des décisions du Président ou du Conseil d'Administration	24/05/2022	26/01/2023	25/01/2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	33 040	87 450	82 618
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	12 040	1 100	409
<i>dont Louis MAURICE</i>	12 040	-	-
Date d'acquisition des actions attribuées			
Mandataires sociaux	25/05/2023	27/01/2025	26/01/2026
Date de fin de période de conservation			
Mandataires sociaux	24/05/2024	Néant	Néant
Nombre d'actions définitivement attribuées au 24/04/2025	29 040	59 950	51 534
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 24/04/2025	4 000	27 500	31 084
Actions attribuées gratuitement restantes au 24/04/2025			

## 2.4 Conventions conclues entre une filiale de la société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital de la société

(dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce)

Néant

## 2.5 Transactions avec les parties liées – Conventions réglementées

La société NACIA, dont Frédéric SALLE est le principal associé, a conclu une convention de prestation de services avec la Société le 31 juillet 2017. Cette convention est relative à des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires, les clients et les prospects du Groupe, permettant à ce dernier de bénéficier de l'expertise de la société NACIA et de son dirigeant, Monsieur Frédéric SALLE, dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Au titre de cette convention, la société NACIA a perçu une contrepartie financière annuelle de 36 000 euros au cours de l'exercice 2025, à laquelle s'ajoute la prise en charge des frais et charges liées à l'exécution de la mission.

Au 1<sup>er</sup> avril 2026, le contrat qui liait la société NACIA à Groupe OKWIND a été résilié.

## 2.6 Autorisations et délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2024 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2025	Montant résiduel au 31/12/2025
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	18/06/2024	17/08/2026	3.000.000 €	Néant	3.000.000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	18/06/2024	17/08/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € <sup>(1)</sup> Montant nominal maximum des titres de créance : 150.000.000 €	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € <sup>(1)</sup> Montant nominal maximum des titres de créance : 150.000.000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	12/06/2025	11/08/2027	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € <sup>(1)</sup> Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € <sup>(2)</sup>	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € <sup>(1)</sup> Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € <sup>(2)</sup>

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2024	Montant résiduel au 31/12/2024
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	12/06/2025	11/08/2027	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 % du capital par an <sup>(1)</sup>  Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € <sup>(2)</sup>	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 % du capital par an <sup>(1)</sup>  Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € <sup>(2)</sup>
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes	12/06/2025	11/12/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € <sup>(1)</sup>  Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € <sup>(2)</sup>	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € <sup>(1)</sup>  Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € <sup>(2)</sup>
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	12/06/2025	11/08/2027	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	Néant	
Délégation pour émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de personnes nommément désignées	12/06/2025	11/12/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 % du capital par an <sup>(1)</sup>  Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € <sup>(2)</sup>	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 % du capital par an <sup>(1)</sup>  Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € <sup>(2)</sup>
Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	12/06/2025	11/08/2028	5% du capital au jour de l'attribution <sup>(1)</sup>	Néant	5% du capital au jour de l'attribution <sup>(1)</sup>
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	12/06/2025	11/08/2028	5% du capital au jour de l'attribution <sup>(1)</sup>	<sup>(3)</sup>	5 % du capital au jour de l'attribution <sup>(3)</sup>
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des BSA	12/06/2025	11/12/2026	5% du capital au jour de l'émission <sup>(1)</sup>	Néant	5% du capital au jour de l'émission <sup>(1)</sup>
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des BSPCE	12/06/2025	11/12/2026	5% du capital au jour de l'émission <sup>(1)</sup>	Néant	5% du capital au jour de l'émission <sup>(1)</sup>

(1) Imputation sur le plafond global de 5 000 000 prévu à la 22ème résolution de l'Assemblée générale du 12 juin 2025 concernant le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises

- (2) Imputation sur le plafond global de 60 000 000 euros prévu à la 22ème résolution de l'Assemblée générale du 12 juin 2025 concernant le montant nominal maximum des titres de créances susceptibles d'être émis
- (3) se référer à la section 2.3 Attribution Gratuite d'Actions pour les décisions d'attributions antérieures à l'Assemblée générale du 12 juin 2025

OKWIND. | GROUPE

03.

# Rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise

Rapport Annuel 2025



## 3 RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

### 3.1 Le Groupe OKWIND : une démarche RSE induite par la raison d'être de l'entreprise

Acteur clé de la transition écologique, le Groupe OKWIND œuvre pour une économie plus responsable et équitable. Son engagement sociétal et environnemental est au cœur de sa stratégie, afin d'aligner ses activités avec des objectifs durables sur les plans social, écologique et économique.

La stratégie RSE du Groupe OKWIND s'appuie et vise à répondre aux ambitions mondiales de transition écologique et solidaire ; tout en adaptant ces engagements et objectifs à son ADN.

#### 3.1.1 Une démarche en phase avec les ambitions mondiales



La stratégie du Groupe OKWIND adresse **9 des 17 objectifs du programme de développement durable** (« ODD ») adoptés en septembre 2015 par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies :



Le Groupe OKWIND développe une politique volontaire pour créer de l'emploi mixte et qualitatif. Il est adhérent de la charte parité de la French Tech 120.



Les solutions du Groupe OKWIND permettent de réduire la consommation d'énergie liée à l'assainissement de l'eau et de couvrir jusqu'à 50% des besoins en énergie par de l'énergie renouvelable. Elles peuvent être déployées dans des zones sans réseau de distribution électrique.



Les solutions du Groupe permettent de produire de l'énergie renouvelable avec une très faible empreinte carbone des kWh produits : à 24,1 g eq CO<sub>2</sub> / kWh pour les trackers OKWIND pour une moyenne de 43,9 g eq CO<sub>2</sub> / kWh pour le photovoltaïque français.



Les solutions du Groupe sont conçues pour produire de l'énergie verte en milieu diffus sans dégrader l'environnement et sans avoir à investir dans des réseaux de distribution d'électricité.



Le Groupe développe une véritable activité industrielle avec une volonté de favoriser la sous-traitance de proximité dans une logique de relocalisation industrielle.

Les solutions du Groupe permettent aux PME PMI de générer leur propre énergie verte dans une approche d'industrie 4.0 et d'améliorer leur compétitivité.



Les solutions du Groupe sont conçues pour être implantées en milieu contraint et avec une artificialisation des sols particulièrement faible.



Le Groupe privilégie des choix de conception qui ne consomment pas de métaux rares, garantissent une longévité et une fiabilité élevées. Ils permettent une recyclabilité des produits.



Les solutions du Groupe sont immédiatement déployables pour substituer de l'énergie renouvelable à de l'énergie fossile. L'ombre mobile portée par les trackers permet de protéger les cultures et les prairies des sur-irradiations solaires tout en améliorant les rendements agronomiques.



Les solutions du Groupe sont conçues pour ne pas générer d'impact sur la vie terrestre (principe de non-nuisance), mais aussi pour permettre le développement de la biodiversité de proximité en offrant des refuges pour la faune et en favorisant la biodiversité florale en limitant les sur-irradiations solaires.

Le 31 mars 2022, le cabinet Ethifinance a déclaré que l'activité du Groupe était alignée à 100% avec la taxonomie Européenne sur la base des éléments suivants :



**CRITÈRES TECHNIQUES :**

Les activités alignées doivent correspondre aux critères techniques de sélection définis dans la taxonomie de l'UE et disponibles au moment de l'évaluation.

100% des activités de Okwind s'inscrivent dans un sous-secteur éligible identifié par la taxonomie européenne comme contribuant directement à l'atténuation du changement climatique. En outre, l'activité de l'entreprise est conforme à tous les critères de sélection énumérés dans l'acte délégué du règlement.



**PRINCIPES DE NON-NUISANCE (DNSH) :**

Les principes DNSH correspondent à la capacité d'une entreprise à anticiper et à atténuer les risques environnementaux pertinents pour ses activités.

À ce jour, Okwind satisfait les 5 critères DNSH en lien avec ces activités.



**GARANTIES SOCIALES MINIMALES :**

Cette exigence correspond à l'alignement des politiques d'une entreprise sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme - en particulier les principes identifiés dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail.

### 3.1.2 Une vision spécifique et ambitieuse

Agir sur l'énergie, c'est agir sur les grands enjeux de notre époque :



#### **AUTONOMIE ENERGETIQUE**

Participer à l'amélioration de la souveraineté énergétique par le développement rapide d'énergie photovoltaïque en circuit court.



#### **DECARBONATION DES ACTIVITES**

Proposer des trackers solaires produisant une électricité 2 fois moins carbonée que celle du mix énergétique français.

### ***La mise en œuvre des principes de non-nuisance (DNSH) pour limiter les impacts sur la planète***

En 2022 les activités du Groupe OKWIND ont été évaluées par le cabinet EthiFinance qui a conclu, après audit, que les activités sont alignées à 100% avec la taxonomie européenne. (Classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement) Cette évaluation a porté sur 3 critères :

- **Critères techniques** : 100% des activités du Groupe OKWIND contribuent directement à l'atténuation des effets du changement climatique ;
- **Principes de non-nuisance** (DNSH - Do No Significant Harm Principle) : le Groupe OKWIND satisfait les **4 critères** DNSH en lien avec ses activités (Adaptation au changement climatique, Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, Prévention et réduction de la pollution, Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ;
- **Garanties Sociales minimales** : le Groupe OKWIND est signataire de la charte «



Alliance Mondiale des solutions efficaces pilotées par la Fondation Solar Impulse », satisfait les critères de garantie sociales minimales.

### ***La prévention de l'évolution des risques environnementaux***

Le Groupe OKWIND a identifié 3 principaux risques environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur son activité : l'augmentation des températures, l'intensification des épisodes de tempête et les risques de submersion

- **Augmentation des températures** : La conception des trackers du Groupe OKWIND prend en compte les perspectives de réchauffement climatique. Ils sont dimensionnés pour une plage de fonctionnement en température ambiante de -20 à 50°C et les éléments constitutifs tels que les panneaux photovoltaïques ont des plages de fonctionnement entre -40 et + 85°C ;
- **Intensification des épisodes de tempête** : Le Groupe OKWIND développe ses produits selon les normes Eurocode et leurs évolutions qui intègrent les évolutions

des risques climatiques. Les trackers sont conçus pour se mettre à plat dès que la vitesse de vent dépasse les 40 km/h grâce à une double sécurité : un anémomètre et une connexion en temps réel aux bases de données météo de la zone. En complément et en cas d'annonce de tempête violente, le Groupe OKWIND met à plat préventivement à distance tous les sites clients potentiellement concernés grâce à sa technologie de trackers connectés. En 2023 comme en 2024 ce protocole « tempête » a été mis en œuvre pour les principales tempêtes qui ont traversé le territoire français ;

- **Risque de submersion** : Chaque vente de tracker donne lieu à une étude préalable d'implantation qui intègre les risques de submersion dans le cadre des procédures d'urbanisme.

### **Gouvernance éthique**

Le développement de la politique sociétale et environnementale s'accompagne au sein du Groupe OKWIND d'une gouvernance éthique :

- **Transparence** : Publication de rapports réguliers sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques des projets, et adoption de pratiques comptables transparentes ;

- **Lutte contre la corruption** : Application d'une tolérance zéro pour la corruption et formation des collaborateurs aux pratiques éthiques ;

- **Conformité réglementaire** : Respect des normes internationales et locales, notamment les réglementations environnementales, fiscales, et du travail ;

- **Diligence raisonnable** : Evaluation des risques sociaux et environnementaux des nouveaux projets pour anticiper les impacts potentiels négatifs.

La démarche RSE du groupe se décline en cinq points :

- **Autonomie énergétique des clients** : Donner les moyens de produire et gérer leur propre énergie grâce à des solutions intelligentes, adaptées à leurs besoins ;
- **Soutien à une énergie décentralisée et bas carbone** : Favoriser un mix énergétique hybride combinant production, gestion et stockage d'énergie ;
- **Innovation au service de la performance carbone** : Minimiser l'empreinte carbone de ses solutions au moyen de l'innovation.
- **Solutions rapides, économiques et écologiques** : Accélérer le déploiement de technologies photovoltaïques durables et dans le respect de l'environnement ;

- **Développement local et solidaire** : Dynamiser les territoires ruraux en encourageant l'installation de solutions énergétiques locales, comme les boucles énergétiques.

Cette approche favorise une répartition plus juste des ressources et renforce la résilience des territoires face aux enjeux économiques et environnementaux.

De plus, le Groupe inscrit ses activités dans une démarche respectueuse des droits de l'homme et de l'environnement. A cet égard, le Groupe s'engage à :

- **Respecter l'âge minimum au travail** selon la législation en vigueur dans le pays concerné ;
- **Proscrire le travail forcé** sous toutes ses formes, les traitements inhumains, punitions corporelles, insultes, harcèlement, contraintes mentales ou physiques ;
- **Interdire toute discrimination** et promouvoir la santé et la sécurité au travail ;
- Exploiter ses sites de conception, de fabrication et d'installation de manière responsable de façon à **minimiser l'impact des activités du groupe sur l'environnement** ;
- Être en **conformité avec les lois et règlements** relatifs à la protection de l'environnement en vigueur dans les pays où le groupe exerce ses activités ;
- Respecter le **principe de précaution** à chaque fois que cela sera possible ;
- **Préserver** les ressources naturelles ;
- **Réduire** les consommations d'énergie ;
- Promouvoir le **recyclage ou la réutilisation des déchets**.

## 3.2 Engagements et objectifs du Groupe OKWIND

Pilier fondateur de sa raison d'être, la stratégie RSE du Groupe s'articule autour de **3 axes principaux** auxquels sont associés des objectifs et engagements.



### 3.2.1 Préserver l'ADN de l'entreprise et ses valeurs écologiques

#### Axe 1 : Partenaire de proximité et acteur local

Les principes de conception, d'industrialisation mais également d'installation des produits tels que définis par le Groupe s'inscrivent dans une démarche **écoresponsable**. Le Groupe développe des solutions à très faible empreinte carbone, puisque celle-ci s'établit à 24,1 g eq CO<sub>2</sub> / kWh pour les trackers OKWIND pour une moyenne de 43,9 g eq CO<sub>2</sub> / kWh pour le photovoltaïque français.

En 2025, l'ensemble du parc installé a permis aux clients du Groupe de générer une économie de 3 406 tonnes eq CO<sub>2</sub>.

De plus, la technologie de trackers développée par le Groupe OKWIND met en œuvre **44% de panneaux photovoltaïques de moins** qu'une installation photovoltaïque sur toiture pour une même production annuelle, ce qui réduit donc d'autant les importations de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, le Groupe n'utilise pas de substances polluantes ou à risque au sens de la taxonomie européenne. Au niveau industriel, le Groupe développe une politique de **relocalisation de ses achats**.

Enfin, les solutions déployées par le Groupe ne conduisent pas à l'artificialisation des sols et permettent ainsi de protéger les cultures de la sur-irradiation du soleil et donc d'améliorer la **biodiversité** de proximité.

**Objectif 1 - Eco-Conception**

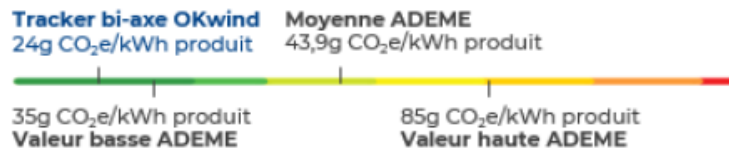
*Mettre l'éco-conception au cœur de notre processus d'innovation pour développer des solutions technologiques décarbonées, non artificialisantes et sans impact sur la biodiversité.*

**L'empreinte carbone**



L'empreinte carbone des kWh produits par les trackers OKWIND est la plus faible du marché photovoltaïque avec une empreinte carbone de **24,1 g eq CO<sub>2</sub> / kWh** soit presque 2 fois moins que la moyenne du photovoltaïque français à 43,9 g eq CO<sub>2</sub> / kWh et du mix électrique français à 58 g eq CO<sub>2</sub> / kWh (source ADEME).

**Empreinte carbone la plus basse du marché photovoltaïque français**



**Indicateurs** Evolution de l'empreinte carbone des kWh produits :

g eq CO <sub>2</sub> / kWh	2021	2022	2023	2024	2025
Empreinte carbone moyenne TREA 40000	26,0	26,0	24,4	24,1	24,1

Empreinte carbone du tracker TREA 40000 :

Production annuelle (kWh)	Production	Empreinte carbone – Cycle de vie du trackers t CO <sub>2</sub>	tonnes CO <sub>2</sub> évitées / 30 ans
40 000	30 ans	29,0	26,32

\*Production moyenne estimée pour une implantation géographique sur Torcé (35)

➔ Les trackers TREA 40000 visent à atteindre la plus faible empreinte carbone possible.



**Non artificialisation des sols**

**Amélioration de la biodiversité**

**Non artificialisation des sols**

Les solutions OKWIND sont mieux positionnées que les autres technologies photovoltaïques au sol en termes de perte de surface agricole utile et de taux de couverture du sol par les panneaux photovoltaïques.

Les ancrages actuels des trackers ont une surface au sol limitée (6,25 m<sup>2</sup>) et sont conformes à la loi Climat et Résilience.



## Amélioration de la biodiversité

Le Groupe OKWIND a mené, en collaboration avec le CNRS, deux thèses CIFRE achevées en 2025 portant sur l'étude des rendements agronomiques et de la biodiversité sur des parcelles équipées de trackers solaires. Ces travaux se sont appuyés sur une vingtaine de sites répartis sur le territoire français, représentatifs de différents types d'exploitations agricoles (prairies et cultures telles que maïs, blé, orge ou colza).

Les résultats démontrent que les trackers sont des « refuges » qui favorisent le développement d'insectes auxiliaires et de toute la chaîne alimentaire associée (araignées, reptiliens, chiroptères, etc.) et attirent les oiseaux (y compris les rapaces). L'ombre portée mobile des trackers favorise de plus la biodiversité végétale et ne dégrade pas les rendements agronomiques.

Les solutions du Groupe OKWIND permettent donc de concilier, sur une même parcelle et sans conflit d'usage, production agricole et production d'énergie renouvelable, afin de permettre aux exploitations agricoles de générer de nouvelles ressources.

*Pour en savoir plus, les études sont disponibles :*

- [Rendements agricoles](#) (par Clémentine INGHELS – Chargée de missions R&D Agrivoltaïsme)
- [Biodiversité](#) (par Valentine LEROY Chargée de missions R&D Agrivoltaïsme)

## Objectif 2 - Durabilité



*Développer des conceptions produit et une politique achat pour favoriser la relocalisation industrielle en France et agir contre le gaspillage et pour l'économie circulaire.*



**Relocalisation**

### Favoriser la relocalisation industrielle

Le Groupe OKWIND a intégré cet enjeu de relocalisation industrielle dans la reconception de sa nouvelle génération de tracker OKWIND TREA 40 000.

**Anti-gaspillage & Economie circulaire**

Aujourd'hui 60% de la production de la principale pièce de structure a été relocalisée en France, au plus proche du site de production du tracker.

60 %

## Agir contre le gaspillage et pour l'économie circulaire

Le Groupe OKWIND conçoit ses produits en optimisant au maximum leur recyclabilité. Les trackers sont conçus pour être démontables et remontables pour leur offrir une seconde vie si le client le souhaite, au cours d'un cycle de vie estimé à 30 ans avec un plan de maintenance.

Le remplacement des composants défectueux permet d'augmenter la durée de vie du produit sans consommer de ressources naturelles supplémentaires.

## Objectif 3 - Empreinte carbone



Réduire l'empreinte carbone de notre activité (scopes 1, 2 et 3) en conformité avec la trajectoire SBTi.



### Scope 1 + 2

Le Groupe OKWIND évalue tous les ans les émissions directes de ses activités (scopes 1 et 2).

La digitalisation et la densification du réseau commercial a permis de réduire nettement l'intensité carbone du Groupe entre 2021 et 2023 (13,53 kg eq CO<sub>2</sub> / k€ en 2021 à 8,90 kg eq CO<sub>2</sub> / k€ en 2022 soit un gain de 34% et à 5,3 eq CO<sub>2</sub> / k€ en 2023 soit un nouveau gain de 38%).

Depuis 2024, la baisse d'activité, associée à la réorganisation du Groupe entraine une forte augmentation de son intensité carbone (10.4 eq CO<sub>2</sub> / k€ en 2024 et 22 eq CO<sub>2</sub> / k€ pour 2025).

La transformation en cours au sein de l'entreprise entraine des modifications de l'organisation qui aura un impact positif sur l'empreinte carbone de l'activité :

- Recentrage du portefeuille d'activités sur les offres les plus attractives et à plus forte valeur ajoutée (solutions d'autoconsommation optimisées favorisant l'autonomie énergétique, cœur historique du modèle OKWIND et levier de création de valeur durable) ;
- Recentrage de la segmentation sur les marchés les plus adaptés aux solutions OKWIND privilégiant les petites et moyennes puissances ;
- Création d'un modèle de distribution sélectif avec le développement de canaux de vente indirecte en complément de la vente directe et un renforcement de la proximité avec les utilisateurs finaux via des partenaires ;
- Découpage de l'activité en 2 pôles pour mieux piloter sa performance et rentabilité : Conception/Fabrication et Installation/Maintenance.

### Scope 3

En 2023, une 1<sup>ère</sup> évaluation des émissions de GES Scope 3 du Groupe a été réalisée qui est de l'ordre de 40 000 tonnes eq CO<sub>2</sub>. La principale contribution est liée au poste « achats de biens » et plus particulièrement aux achats de composants des produits à hauteur de 80%. Les principales pistes pour réduire ces postes concernent :

- Incitation auprès des fournisseurs de pièces en acier ou en aluminium à utiliser plus de matériaux recyclés ;
- Remise en état de composants défectueux.

En 2025, les émissions de GES Scope 3 sont de 10 032 tonnes eq CO<sub>2</sub>. Comme pour les scopes 1 & 2, la baisse d'activité du Groupe (environ -60% d'expéditions) est un des facteurs lors de cette baisse : moins de transport, moins d'achat, moins de produits vendus.



### Evolution de l'intensité carbone scope 1 + 2 + 3 :

#### Indicateurs

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Scope 1 (t CO2)	201,9	123,5	329,3	364,8	422,3	578,6	523,5
Scope 2 (t CO2)	2,8	4,6	11,4	8,3	12,4	14,9	15,5
Scope 1+2 (t CO2)	204,7	128,1	340,7	373,1	434,7	593,5	539
Intensité carbone (kg eq CO2 / k€ CA)	13,6	6,4	13,5	8,9	5,27	10,39	22,7
Scope 3 (t CO2)	n.c	n.c	n.c	n.c	40 324	26 028	10 032
Intensité carbone scope 3 (kg eq CO2 / k€ CA)	n.c	n.c	n.c	n.c	489	456	423

➔ *La baisse d'activité et la transformation de l'entreprise contraignent à revoir les objectifs et trajectoires.*

## Axe 2 : Producteur engagé

Au plus près des préoccupations de ses clients, le Groupe a pour objectif **d'accompagner** ses clients dans leur démarche de **transition énergétique** en leur offrant une solution produisant de l'énergie renouvelable immédiatement disponible, à moindre coût et avec la possibilité de stocker le surplus qui pourra être consommé sur une période de faible production.

La force du Groupe OKWIND repose sur une conception interne du produit et des outils de supervision associés. Les avancées technologiques régulières permettent aujourd'hui d'offrir aux clients jusqu'à **80% d'autonomie énergétique**. Cette maîtrise de la technologie permet au Groupe OKWIND d'améliorer le produit, tant d'un point de vue économique, qu'écologique.

Le Groupe développe ses solutions en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution. L'activité du Groupe permet de créer de la **valeur en milieu rural**. Par ailleurs, les solutions développées pour les collectivités locales permettent de réduire l'impact de la progression des coûts énergétiques sur la fiscalité locale ou les redevances des usagers.

## Objectif 4 - Autonomie



*Déployer des solutions adaptées aux besoins de nos clients pour leur permettre de réduire leur facture énergétique et d'améliorer leur empreinte carbone.*



Le Groupe OKWIND réalise systématiquement une étude de la consommation d'électricité de ses clients avant de remettre une offre.

**Autonomie &  
efficacité  
énergétique**

Selon le profil énergétique du client, la solution qui lui est proposée va toujours lui permettre de tendre au maximum vers l'autonomie énergétique. Soit par une solution de tracker seule, soit couplée avec une solution de stockage.

L'offre complète combinant tracker, batterie de stockage, EMS (Energy Management System) et outil de supervision permet aux clients d'atteindre jusqu'à 80% d'autonomie énergétique avec une autoconsommation véritablement **optimisée** :

- Optimisée par le rendement/productible électrique du tracker sur la journée
- Optimisée par la capacité de stockage (et donc des coûts) à un dimensionnement précisément adapté au besoin
- Optimisée par une consommation intelligente à un pilotage permettant de stocker et couvrir les besoins au bon moment (ex : anticipation des tarifications heures pleines et heures creuses)

Le client achète une réponse à son besoin :

- Valoriser son exploitation pour le futur
- Faciliter la gestion de son activité, s'offrir de la visibilité et une tranquillité d'esprit
- Sécuriser ses tarifs d'électricité sur 30 ans et stabiliser ses charges sur le long terme
- En couvrant le maximum de sa consommation électrique de manière intelligente et optimisée

Du fait de la très faible empreinte carbone des systèmes de génération d'énergie, les clients du Groupe réduisent leur empreinte carbone scope 2.

## Objectif 5 - Local



*Développer des approches énergétiques en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution.*



Le Groupe privilégie le développement rapide de **petites unités de génération d'énergie en autoconsommation** dont l'énergie produite est principalement consommée sur site sans mobiliser le réseau de distribution d'électricité.

**Circuit court**

## Objectif 6 - Richesse ruralité



*Créer de la valeur en milieu rural en permettant aux clients d'être propriétaire de tout ou partie de leur installation de génération et de management d'énergie.*



Le Groupe privilégie les installations situées en **milieu rural** (exploitations agricoles) ou péri urbain (stations d'épuration) et de taille modeste ce qui les rend facilement accessibles aux clients qui peuvent donc être propriétaire de tout ou partie de l'installation.

### Ruralité

Une approche novatrice pour l'aménagement des territoires en milieu diffus : créer des boucles locales d'énergie, complémentaires des grandes unités de production centralisées, créatrices de valeur en milieu rural.

Depuis 2024, le Groupe innove en contribuant aux développements de boucles d'autoconsommation collective. Le 29 août 2024, Vitré Communauté et six entreprises de la zone du Haut-Montigné (dans le Groupe), ont officialisé le souhait de création d'une boucle locale d'autoconsommation d'énergie solaire.

Ce projet permettrait de générer 1,5 GWh/an, ce qui couvrirait 25% de la consommation électrique des six entreprises. Une partie de la production énergétique du week-end pourrait notamment alimenter les piscines communautaires de deux communes aux alentours.

### Modèle d'affaire



#### Indicateurs

Le modèle d'affaire du Groupe OKWIND garantit aux propriétaires des revenus générés par l'installation de génération et de management d'énergie, en s'assurant de la juste répartition de la valeur créée au sein des sociétés d'exploitation des installations de génération et de management d'énergie (ACC).

## Axe 3 : Employeur responsable

Le Groupe OKWIND évolue dans un environnement en transformation, marqué en 2025 par un ralentissement de son activité et une adaptation de son organisation. Dans ce contexte, le Groupe reste attaché à une vision des ressources humaines fondée sur le respect, l'équité, le développement des compétences et la qualité des conditions de travail.

La politique de gestion des ressources humaines vise à accompagner les évolutions de l'entreprise tout en maintenant un environnement de travail sain et sécurisé, attentif à l'égalité des chances, au dialogue et à l'accompagnement des collaborateurs.

Elle intervient notamment autour de plusieurs axes :

- le développement d'un environnement de travail respectueux et inclusif ;
- la préservation de la santé et de la sécurité au travail ;

- l'accompagnement des parcours professionnels et de la montée en compétences ;
- le soutien aux managers dans leurs pratiques d'animation et d'organisation des équipes.

### **Sensibilisation et transmission des engagements du Groupe**

Le Groupe OKWIND considère que les enjeux liés à la transition énergétique et au développement durable reposent également sur la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes :

- les nouveaux collaborateurs sont sensibilisés, dès leur intégration, à la vocation de l'entreprise, à ses activités dans le domaine des énergies renouvelables ainsi qu'aux enjeux environnementaux associés ;
- des interventions internes contribuent à partager la vision et les engagements du Groupe en matière de transition énergétique ;
- le Groupe participe à la diffusion des enjeux liés à l'autoconsommation et à l'efficacité énergétique auprès de ses clients et partenaires.

Le Groupe entretient également des liens avec le monde académique afin de contribuer au développement des compétences et des connaissances dans le secteur des énergies renouvelables, notamment par le biais de contrat de stage, de professionnalisation ou d'alternance.

## **Objectif 7 - Environnement de travail**



*Offrir un cadre de travail sûr, motivant et valorisant à tous nos salariés sans distinction.*



### **Cadre de travail**

#### **Bien-être, Développement, Équité et Respect.**

La politique RH du Groupe OKWIND est bâtie sur 4 orientations :

- Prendre soin des salariés du Groupe en réunissant les conditions de sécurité ;
- Construire une équipe compétente et diverse d'une part grâce à des formations et des parcours de carrière qui valorisent les talents et les aspirations des salariés, et d'autre part grâce au recrutement de nouveaux salariés compétents ;
- Développer la mixité sociale ;
- Développer une culture managériale « Manager – Ressource », à tous les niveaux.



### **Indicateurs**

Indicateurs démographiques :

	2022	2023	2024	2025
Effectif total (ETP fin de période)	153	210	237	204
Dont % de femmes	27%	26%	28%	31%
Dont % de jeunes (< 30 ans)	36,6%	34,3%	30,0%	25,0%
Dont % de seniors (> 50 ans)	15,0%	11,1%	16,9%	15,7%
Âge moyen	34 ans	35 ans	37 ans	37 ans
Part des CDI dans l'effectif (en %)	88%	90%	95%	96%

→ Le Groupe OKWIND privilégie l'emploi long terme (CDI > 95% en 2024) et a signé la charte parité French Tech 120 en 2022 (objectif % femme → 30%). En 2025, cet objectif est atteint, 31% des salariés sont des femmes.

### Turnover & Ancienneté :

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de turnover	0,48	0,37	0,46	0,29	0,26
Ancienneté moyenne	1,9	2,4	2,3	2,6	3,2

Dans le domaine de la sécurité, le Groupe OKWIND a créé un poste d'Ingénieur Sécurité pour animé la Culture Sécurité de l'entreprise. Rattaché directement à la Direction Générale du Groupe OKWIND, la prévention des risques professionnels et la maîtrise des risques deviennent des données clés pour le développement des activités de l'entreprise.

### Accidentologie – Taux de gravité du Groupe OKWIND :

	2022	2023	2024	2025
	1,54	0,59	0,51	0,69

→ Le taux de gravité a augmenté de 35.29% entre 2024 et 2025, en partie lié à l'activité qui est en baisse.

## Objectif 8 - Engagement



*Intéresser les salariés du groupe aux résultats et notre performance (accord de participation, distribution d'AGA...)*



### Intéressement aux résultats

Le Groupe OKWIND dispose d'un accord de participation depuis 2023.

En 2023 et 2024, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société (87 450 et 82 618), au profit de chacun des salariés du Groupe titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de plus de six mois (y compris les contrats d'apprentissage), n'étant pas en période de préavis quelle qu'en soit la cause.

En janvier 2026, l'attribution définitive du second plan d'attribution gratuite d'actions a eu lieu.

## Objectif 9 - Ethique des affaires



### *Associer les fournisseurs et parties prenantes à notre démarche RSE*



Vis-à-vis des parties prenantes, le Groupe OKWIND prend des engagements en matière d'éthique des affaires et intègre des clauses éthiques dans les contrats avec ses fournisseurs.

#### **Impact RSE**

Le Groupe OKWIND associe ses fournisseurs à sa démarche RSE en leur demandant de fournir les données d'évaluation de l'empreinte carbone des produits livrés, de % de matériaux recyclés mis en œuvre pour les composants en acier et aluminium, de % de matériaux critiques, etc.

Dans le cadre de sa transformation, le Groupe OKWIND fait la promotion des enjeux et de l'intérêt à déployer rapidement des approches d'autoconsommation en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte. L'intérêt écologique et économique du tracker et de la solution de stockage associée est reconnue et permet au Groupe OKWIND de renforcer ou créer de nouveaux partenariats.

Ainsi, partenaires et sous-traitants sont totalement inclus dans la démarche RSE de l'entreprise. Ils sont sensibilisés aux enjeux du produit et peuvent participer au déploiement de l'autonomie énergétique et de la décarbonation des clients.

### **3.2.2 Innover et renforcer les ambitions vis-à-vis de la transition écologique**

L'innovation durable est un axe stratégique pour garantir la compétitivité et la durabilité des solutions proposées par le Groupe OKWIND :

- **Développement de nouvelles technologies** : Favoriser l'innovation dans les technologies photovoltaïques pour améliorer les rendements énergétiques et réduire les coûts de production ;
- Placer l'**éco-conception**, au cœur des projets R&D ;
- **Efficacité énergétique** : S'engager à optimiser les opérations internes et à minimiser la consommation d'énergie tout en maximisant la production d'énergie renouvelable ;
- **Economie circulaire** : Mettre en œuvre des pratiques d'économie circulaire en récupérant, recyclant, ou réutilisant les matériaux nécessaires aux infrastructures renouvelables (comme les panneaux solaires ou les onduleurs).

#### **Réduction de l'empreinte carbone des kWh produits par les trackers :**

Chaque action permettra au client de réduire ces émissions liés au scope 2 :

- Remanufacturing des onduleurs ;
- Optimisation utilisation matériaux recyclés par fournisseurs pièces mécaniques ;

- Augmentation de la puissance des panneaux photovoltaïques par unité de surface (580 Wc et 615 Wc actuellement) ;
- Augmentation de l'autonomie énergétique jusqu'à 70%, grâce au développement de l'écosystème avec l'intégration de batterie, associé à un EMS ;
- Mise à jour de l'ACV du tracker ;
- Réalisation d'une AVC de la batterie.

### Trajectoire de réduction des émissions carbone

Le Groupe OKWIND définit sa trajectoire d'amélioration de son intensité carbone en respectant les orientations du SBTi qui demande une diminution d'au moins 42% des émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2021 soit a minima 4,7% / an.

kg eq CO2 / k€	2021	2022	2023	2024	2025	2030 Cible SBTi
Intensité carbone Scope 1+2	13,5	8,9	5,27	10,39	22,7	7,8
Intensité carbone Scope 3	531	635	489	456	423	308

Compte tenu du plan de transformation en cours, le plan de réduction des GES doit être entièrement revisité.

L'évolution du business model et ses impacts organisationnels, devraient permettre de réaligner le plan d'action sur la nouvelle trajectoire d'activité du Groupe.

- ➔ L'objectif sur l'année 2026 visera à consolider et fiabiliser une méthodologie de calcul des émissions de GES liées aux activités de l'entreprise.
- ➔ L'ensemble des autres actions impactera positivement l'intensité carbone.

### Remanufacturing des onduleurs

Le Groupe OKWIND met en place une solution qui vise à confier à ses fournisseurs le rétrofit de ces équipements en ne changeant que les composants défectueux. Le rendement cible est de 70%.

Le changement complet de 2 onduleurs et de 2 actionnaires linéaires pendant la vie du produit pèse plus de 3 tonnes eq CO2. Leur rétrofit avec un rendement de 70% permettra de générer un gain de 2 tonnes soit 8%.

	empreinte carbone du composant en kg eq CO2	nombre de changement maintenance préventive pendant 30 ans	contribution carbone au cycle de vie en kg eq CO2
onduleur trea 40000	1137,90	2	2 275,8
actionneur linéaire TREA 40000	392,69	2	785,4
TOTAL			3 061,2

	situation actuelle	situation optimisée	gain en %
empreinte carbone d'un tracker sur 30 ans en kg eq CO2	26 169,3	24 026,5	8%
empreinte carbone d'un kWh en g eqCO2/ kWh	24,2	22,22	8%

Cette démarche permet de réduire nettement les impacts environnementaux du tracker :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (scope 3) du Groupe OKWIND et du client
- Réduction des déchets
- Réduction des ressources utilisées (moins d'achats et moins de transports)

### Achats responsables

Le scope 3, et notamment « l'achats de biens et services » représente la part la plus importante des émissions carbone du groupe OKWIND, il est donc nécessaire de travailler sur ces aspects :

- ➔ Renforcement du sourcing de proximité ;
- ➔ Suivi et optimisation de l'utilisation de matériaux recyclés par les fournisseurs ;

Dans le nouveau modèle économique du Groupe OKWIND, les partenariats et la sous-traitance deviennent des enjeux majeurs. A ce titre, il est nécessaire de pouvoir leur partager la démarche RSE engagée et de les intégrer dans cette démarche d'amélioration pour la transition énergétique et environnementale.

- ➔ Présentation dès la phase de contractualisation de la démarche et des engagements attendus
- ➔ Critères RSE intégrés dans l'évaluation des sous-traitants

### Adaptation des méthodologies de travail

A plusieurs occasions, le Groupe OKWIND a su faire preuve d'innovation dans ces méthodologies de travail pour améliorer le coût et l'impact environnemental du produit :

- Optimisation des transports de tracker : les équipes logistiques ont pu tester le chargement de deux trackers TREA 40000 dans un même camion, un gain de temps, économique et écologique pour livrer les sites multi-trackers.
  - ➔ Systématiser le recours à cette solution dès que possible et mettre en place un indicateur de suivi
- Réduction de l'utilisation d'engins thermique pour les opérations de maintenance : les équipes d'exploitation, ont désormais la possibilité d'utiliser une aérostep (échelle à plateforme sécurisée) pour réaliser certaines opération de maintenance. Une solution économique et écologique puisque ce système, transporté sur le véhicule du technicien, remplace l'utilisation de nacelle thermique. Un transport économisé en plus du carburant non consommé.
  - ➔ Systématiser le recours à cette solution dès que possible et mettre en place un indicateur de suivi

## Un plan d'engagement et une stratégie adaptés à la transformation de l'entreprise

Le Groupe OKWIND doit renforcer et préciser sa feuille de route RSE ainsi que son plan d'engagement associé, en cohérence avec la nouvelle stratégie, l'organisation et la gouvernance du Groupe déployées au début de l'année 2026.

### 3.3 Indicateurs RSE du Groupe OKWIND

#### Indicateurs environnementaux

		Unité	2021	2022	2023	2024	2025	
Parc installé	Nbre trackers B2B	trackers	1400	2422	3334	4526	5130	
	Nbre trackers B2C	trackers	330	865	1415	2043	2373	
	Nbre trackers total	trackers	1730	3287	4749	6569	7503	
Emissions évitées	Empreinte carbone mix électrique France	g eq CO <sub>2</sub> / kWh	56,9	52	58	51,9	46,1	
	Empreinte carbone kWh tracker B2B	g eq CO <sub>2</sub> / kWh	26	26	24,4	24,1	24,1	
	Empreinte carbone kWh tracker B2C	g eq CO <sub>2</sub> / kWh	42,2	42,2	42,2	41,6	41,6	
	Emissions carbone évitées B2B	t eq CO <sub>2</sub>	1 730	2 519	4 481	5 033	4 514	
	Emissions carbone évitées B2C	t eq CO <sub>2</sub>	17	30	78	74	37	
	Emissions carbone évitées totales	t eq CO <sub>2</sub>	1 747	2 549	4 559	5 107	4 551	
Emissions Scope 1+2+3	GES	Scope 1	t eq CO <sub>2</sub>	329	365	422*	579	523
		Scope 2	t eq CO <sub>2</sub>	11	8	12*	15	15
		Scope 1 + 2	t eq CO <sub>2</sub>	341	373	435*	594	539
		CA annuel	M€	25,2	41,9	82,5	57,1	23,8
		Intensité carbone scope 1 + 2	kg eq CO <sub>2</sub> / k€	13,5	8,9	5,3*	10,4	22,65
		Scope 3	t eq CO <sub>2</sub>	13 368	26 610	40 324	26 028	10 032
		Intensité carbone Scope 3	kg eq CO <sub>2</sub> / k€	531	635	489	456	421,51
Electricité	% électricité renouvelable auto produite	%	3	11	20*	15	15	
	% électricité renouvelable achetée (EDF)	%	8	13	0	0	0	
	% électricité renouvelable consommée	%	11	24	20	15	15	
Eau	Consommation d'eau	m <sup>3</sup>	117	160	146	637	615	
	Intensité consommation d'eau	m <sup>3</sup> / M€	4,65	3,82	1,77	11,16	25,95	
Economie circulaire et déchets	Tonnage déchets non dangereux	t	37,3	83	121,2	99,8	51,79	
	Tonnage déchets DEEE	t	non évalué	2,3	5,3	7,1	7,5	
Taxonomie verte	Part du CA éligible à la taxonomie verte européenne pour l'objectif 1 - atténuation du changement climatique	%	non évalué	100%	100%	100%	100%	

**Indicateurs sociétaux**

		2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs	Effectif total (ETP fin de période)	132	153	210	237	204
	Total recrutements	71	61	112	74	38
	Total départs	38	38	53	52	73
	<i>Dont licenciements</i>	0	4	4	5	5
	Taux de turn over	0,48	0,37	0,46	0,29	0,26
Répartition par âge	Dont % de jeunes (< 30 ans)	41,7%	36,67%	34,3%	30%	25%
	Dont % de seniors (> 50 ans)	14,4%	15,0%	11,1%	16,9%	15,69%
	Âge moyen	34 ans	34 ans	35 ans	37 ans	37 ans
	Part des CDI dans l'effectif (en %)	83%	88%	90%	95%	96%
	Part d'alternants et contrat d'apprentissage	15%	10%	9%	3%	4%
Parité homme femme	Part de salariées femmes (%)	21%	27%	26%	28%	31%
	Nb salariés top managers	13	13	14	14	14
	Dont part de femmes top managers (%)	17%	15%	14%	21%	29%
	Nb salariés managers	21	26	42	48	41
	Dont part de femmes managers (%)	16%	12%	16%	19%	29%
	Part de femmes au Conseil d'administration (%)		33%	33%	31%	28,57%
	Part de femmes au Comité exécutif (%)	n.a	n.a	n.a	13%	16,66%
Handicap	Part de salariés en situation de handicap (%)	1,52%	0,65%	0,95%	1,69%	1,96%
Formation	Nombre d'heures total de formation	982	1200	2336	2428	1963,5
	Heures de formation par salarié	7,4	7,8	11,1	11,0	10,92
	Part de salariés formés (%)	45%	50,3%	42,9%	42,2%	51,47%
Bien être des salariés	Taux de participation à enquête d'engagement/satisfaction (%)	n.a	75%	n.a	n.a	n.a
	Résultats aux enquêtes d'engagement/satisfaction (%)	n.a	24,26	n.a	n.a	n.a
	Taux d'absentéisme (%)	5,27%	5,14%	4,33%	5,62%	4,57%
	Taux de fréquence des accidents de travail	0	23,1	5,9	9,67	10,03
	Taux de gravité des accidents de travail	2,22	1,54	0,59	0,51	0,690
	Ancienneté moyenne des collaborateurs	1,9	2,4	2,3	2,6	3,2
Partage de la valeur	Capital détenu par les salariés (%)	n.c	n.c	0,25%	0,25%	0.48%
	Salariés actionnaires (%) - selon registre nominatif	n.c	4	7	4	65
	Plan d'attribution gratuite d'actions : effectif salariés éligible / effectifs de Groupe OKWIND	n.c.	n.c.	100%	100%	n.a
	Accord d'intéressement ou de participation	oui	oui	oui	oui	oui
	Nbre de salariés attributaires d'AGA	n.c.	6	159	178	126

## Indicateurs de gouvernance

		2021	2022	2023	2024	2025
Composition des instances de gouvernance	Nombre de membres du Conseil d'Administration	0	6	6	6,5 <sup>(1)</sup>	7
	Nombre d'Administrateurs indépendants	0	2	2	2	2
	Nombre de femmes au Conseil d'Administration	0	2	2	2	2
Fonctionnement des instances de gouvernance	Engagement de conformité aux recommandations d'un code de gouvernance d'entreprise	non	oui	oui	oui	oui
	Existence d'un Comité d'Audit et des Risques	non	oui	oui	oui	oui
Ethique dans les affaires	Activités dans des pays exposés aux risques de corruption	non	non	non	non	non
	Clauses éthiques dans les contrats avec les fournisseurs	non	oui	oui	oui	oui
	Condamnation pour corruption	0	0	0	0	0
	Incidents liés à la sécurité de l'information confirmés	n.c	n.c	n.c	0	0
	Part des fournisseurs ciblés avec des contrats contenant des clauses sur les exigences en matière d'environnement, de travail et de droits humains	n.c	n.c	n.c	100%	100%
Politique RSE et enjeux extra financiers	Publication d'une stratégie RSE structurée avec hiérarchisation des enjeux	non	oui	oui	oui	oui
	Analyse double matérialité	non	non	non <sup>(2)</sup>	non	non
	Publication d'un Reporting RSE	non	oui	oui	oui	oui
	Publication d'une trajectoire d'émission GES conforme aux préconisations SBTi	non	non	oui	oui	oui
	Existence d'un(e) responsable ou d'une direction dédiés aux enjeux de RSE / développement durable et présence au comité exécutif (ou comité de direction)	non	oui	oui	oui	oui
	Présentation de la stratégie RSE au Conseil d'Administration au cours de l'année	non	oui	oui	oui	oui

<sup>(1)</sup> Nouvel administrateur nommé en juin 2024

<sup>(2)</sup> Une analyse préliminaire a été réalisée, répondant partiellement au cadre méthodologique défini par la directive CSRD

OKWIND. | GROUPE

04.

# Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport Annuel 2025



## 4 COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

### 4.1 Comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2025

#### 4.1.1 Etats financiers

##### Compte de résultat consolidé par nature

en k€	Note	2025.12	2024.12
Chiffre d'affaires	3.1	23 788	57 077
Autres produits d'exploitation	3.2	1 859	2 920
Achats consommés	3.3	-11 316	-27 180
Charges de personnel	3.6	-14 612	-15 184
Autres charges d'exploitation	3.4	-13 017	-16 762
Impôts et taxes	3.5	-216	-404
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	3.7	-5 044	-2 330
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>-18 557</b>	<b>-1 862</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	4.1	-4 955	
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>-23 512</b>	<b>-1 862</b>
Charges et produits financiers	3.8	-1 353	-2 179
Charges et produits exceptionnels	3.9	-1 720	-520
Impôt sur les bénéfices	3.10 / 3.11	-254	918
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>-26 840</b>	<b>-3 643</b>
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		34	29
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-26 806</b>	<b>-3 615</b>
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		-26 806	-3 615
Résultat par action - €	3.12	-3,24	-0,44
Résultat dilué par action - €	3.12	-3,24	-0,44

## Bilan consolidé

en k€	Note	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	BIL 1	4 972	11 459
<i>Dont Ecarts d'acquisition positifs</i>	BIL 1	0	4 955
Immobilisations corporelles	BIL 2	13 576	3 779
Immobilisations financières	BIL 3 - 4	2 519	2 861
Titres mis en équivalence	BIL 5	236	228
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>21 304</b>	<b>18 327</b>
Stocks et en-cours	BIL 6	8 569	10 425
Clients et comptes rattachés	BIL 6	8 540	19 967
Autres créances et comptes de régularisation	BIL 6	2 694	4 681
Valeurs mobilières de placement	BIL 6	1 000	1 288
Disponibilités	BIL 6 - 9	7 094	15 062
<b>Total Actif</b>		<b>49 201</b>	<b>69 750</b>

en k€	Note	2025.12	2024.12
Capital	BIL 10	8 261	8 261
Primes liées au capital		15 582	15 582
Réserves et Résultat consolidé		-17 955	8 866
<b>Total capitaux propres</b>		<b>5 888</b>	<b>32 709</b>
Provisions	BIL 11	3 240	1 162
Emprunts et dettes financières	BIL 12 - 13	28 619	21 848
Fournisseurs et comptes rattachés	BIL 14	4 471	4 964
Autres dettes et comptes de régularisation	BIL 14	6 982	9 067
<b>Total Passif</b>		<b>49 201</b>	<b>69 750</b>

Dettes : dont à moins d'un an : 26 592 k€, dont 10 000 k€ d'emprunts CT en rupture de covenant financier.

## Tableau de flux de trésorerie

en k€	Note	2025.12	2024.12
Résultat net total des sociétés consolidées		-26 806	-3 615
Elimination des amortissements et provisions	CDR 7-8-9	11 199	3 556
Elimination de la variation des impôts différés	CDR 11/ BIL 6	324	-543
Elimination des plus ou moins values de cession	CDR 9	6	-29
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	BIL 5	-34	-29
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>		<b>-15 311</b>	<b>-659</b>
Variation des stocks liée à l'activité	BIL 6	1 856	-2 061
Variation des créances liées à l'activité	BIL 6	13 049	22 157
Variation des dettes liées à l'activité	BIL 14	-2 578	-10 515
<b>Flux net généré par l'activité</b>		<b>-2 984</b>	<b>8 923</b>
Acquisition d'immobilisations	BIL 1 -2 -3	-12 562	-4 099
Cession d'immobilisations	CDR 9 BIL 1-2-3	397	257
Dividendes reçus des mises en équivalence	BIL 5	26	21
<b>Total flux net provenant des investissements</b>		<b>-12 140</b>	<b>-3 821</b>
Emissions d'emprunts	BIL 12	9 216	133
Remboursements d'emprunts	BIL 12	-2 349	-2 790
Variation nette des placements à moyen terme	BIL 6	288	6 729
Variation nette des concours bancaires	BIL 12	-9	-100
<b>Total flux net provenant du financement</b>		<b>7 146</b>	<b>3 972</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-7 978</b>	<b>9 074</b>
Trésorerie d'ouverture	BIL 9	15 040	5 966
Trésorerie de clôture	BIL 9	7 061	15 040

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en k€	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Capitaux propres Part du groupe
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12</b>	<b>8 261</b>	<b>15 582</b>	<b>5 348</b>	<b>7 558</b>	<b>-402</b>	<b>36 347</b>
Affectation du résultat de l'exercice n-1			7 558	-7 558		0
Variation de l'auto-contrôle					-23	-23
Part du groupe dans le résultat				-3 615		-3 615
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2025.12</b>	<b>8 261</b>	<b>15 582</b>	<b>12 905</b>	<b>-3 615</b>	<b>-425</b>	<b>32 709</b>
Affectation du résultat de l'exercice n-1			-3 615	3 615		0
Variation de l'auto-contrôle					-15	-15
Part du groupe dans le résultat				-26 806		-26 806
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2025.12</b>	<b>8 261</b>	<b>15 582</b>	<b>9 291</b>	<b>-26 806</b>	<b>-440</b>	<b>5 888</b>

## 4.1.2 Annexes

Les comptes consolidés du Groupe OKWIND ont été arrêtés le 11 juin 2026 par le Conseil d'administration de la société Groupe OKWIND au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### 4.1.2.1 Faits marquants

#### Changement de règlementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, s'appliquant aux comptes annuels des sociétés consolidées, d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique du transfert de charges, il retient également la modernisation de la nomenclature du plan comptable et de la présentation des états financiers.

Hormis les reclassements relatifs au résultat exceptionnel et aux transferts de charges, le groupe n'identifie pas de conséquences significatives des dispositions du règlement sur les comptes antérieurs. En conséquence le bilan et le compte de résultat de la période N-1 sont ceux arrêtés et publiés.

Les reclassements et l'évolution des comptabilisations liés à l'application du règlement ANC n° 2022-06 sont identifiés dans les tableaux de l'annexe par un astérisque (\*).

Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 :

- élargit le champ d'application de l'ancienne méthode optionnelle rebaptisée « méthode alternative applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun » ;

- supprime la ligne « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence », placée en dessous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées », pour la remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence » qui inclut :

- la quote-part de l'entité détentrice des titres dans les résultats des entités mises en
- les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à ces entités,
- les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces entités. La première application de ces dispositions n'a pas d'incidence sur la présentation du compte de résultat consolidé, le Groupe comptabilisait déjà les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs ainsi que les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités mises en équivalence sous la rubrique « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence »

### **Attribution gratuite d'actions**

Le Conseil d'Administration du 27 janvier 2025 a acté l'attribution définitive de 59 950 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions destinées aux salariés, préalablement décidé lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2023 et ce, en accord avec l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 6 mai 2022. Cette attribution a été réalisée par la remise d'actions existantes détenues par la Société.

### **Arrêt du contrat de liquidité**

La société a mis fin au contrat de liquidité conclu le 8 août 2022 avec Portzamparc-BNP Paribas, avec prise d'effet le 31 juillet 2025. Les impacts de la résiliation sont non significatifs.

### **Plan de transformation initié au cours du 2nd semestre 2025**

Dans un contexte de repli de l'activité, résultant notamment des évolutions du marché du solaire et de la baisse constatée en 2024-2025 des prix de l'électricité, le Groupe OKWIND a annoncé en octobre 2025 la mise en œuvre d'un plan de transformation

- visant à renforcer sa compétitivité
- et reposant sur un recentrage de son modèle d'exploitation tout en valorisant ses atouts technologiques, humains et commerciaux.

Ce plan de transformation comprend plusieurs axes ayant des incidences sur les comptes du Groupe (communiqué de presse du 3 décembre 2025) :

- Recentrage de la segmentation sur les marchés les plus adaptés aux solutions OKWIND privilégiant les petites et moyennes puissances (mise en sommeil de l'agrivoltaïsme)
- Concentration sur le segment BtB et intégration de la marque LUMIOO sous la responsabilité d'OKWIND
- Rationalisation géographique conduisant à la fermeture des agences hors Grand Ouest (Lyon, Nancy, Toulouse)
- Projet de cession du nouveau site d'Etrelles dont la capacité n'est plus adaptée au niveau d'activité du groupe

### **Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) annoncé et initié au cours du 4e trimestre 2025**

La transformation du Groupe s'accompagne d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour lui permettre d'adapter et simplifier sa structure face aux enjeux actuels. La mise en œuvre du projet de réorganisation a entraîné la suppression de 89 postes pour motif économique, hors reclassements internes.

A la clôture de l'exercice 2025, une provision pour charges a été constituée pour 1 757 k€ afin de couvrir les coûts estimés directement liés à la mise en œuvre de ce plan, comprenant principalement les indemnités de rupture et les mesures d'accompagnement prévues, ainsi que les coûts de dénonciation des baux commerciaux liés à la fermeture d'agences.

### **Site industriel d'Etrelles : investissements réalisés et projet de cession associé**

Les enjeux de croissance que connaissait le groupe sur les années 2021-2023 l'avait amené à initier un projet de construction d'un nouveau site industriel sur la commune d'Etrelles, commune voisine de son implantation historique de Torcé. Un processus de cession du site a été annoncé et engagé fin octobre 2025. Ce site en cours de construction à la clôture représente une valeur d'actif de 11 471 k€, dont 1 643 k€ concernant le terrain, associée à une dette avant amortissement de 9 000k€.

### **Amortissements exceptionnels de certains frais de développement**

Le recentrage des activités a conduit à un amortissement accéléré de caractère exceptionnel des frais de développement sur les projets spécifiques BtC et agrivoltaïques à hauteur de 1 720 k€ en 2025.

### **Dépréciation de l'écart d'acquisition**

Le résultat du test de dépréciation, tel que décrit dans la note annexe B11 Immobilisations incorporelles a conduit à reconnaître une dépréciation intégrale de l'écart d'acquisition de 4 955 k€.

### **Annulation des impôts différés actifs associés aux pertes fiscales constatées sur exercices antérieurs**

De manière prudente, les impôts différés actifs présents au bilan d'ouverture ont été annulés à l'issue de deux exercices consécutifs 2024 et 2025 durant lesquels des pertes fiscales ont été enregistrées.

#### **4.1.2.2 Continuité d'exploitation**

Le repli de l'activité constaté au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2025 a conduit le Groupe OKWIND à engager un plan de transformation / restructuration visant à abaisser le point mort et à renouer avec la croissance du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les dépôts à terme du Groupe s'élevait à 8 M€ tandis que la dette financière du Groupe s'élevait à 28,6 M€, dont 10 M€ de crédit court terme renouvelables issus d'une ligne de crédit d'un contrat de crédit syndiqué.

La continuité d'exploitation du Groupe est conditionnée par la levée de plusieurs incertitudes concernant les différents projets engagés depuis l'annonce de son plan de restructuration et transformation afin de lui permettre de réduire son endettement et d'assurer un niveau de liquidité suffisant pour le fonctionnement du Groupe au quotidien sur les prochains mois.

Afin de réduire l'incertitude concernant la continuité d'exploitation du groupe et d'assurer un niveau de liquidité suffisant, les démarches suivantes sont actuellement engagées :

- **Projet de cession du site d'Etelles** : des évaluations ont été réalisées pour établir la valeur du bien comprenant l'ensemble industriel et son terrain. Un intermédiaire a été mandaté pour identifier des repreneurs et réaliser une opération de cession du bien. Ces évaluations n'ont pas conduit à déprécier les valeurs des actifs comptabilisés.
- **Projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)** : le plan qui prévoyait jusqu'à 89 suppressions de postes a été réalisé. La majorité des départs des salariés est intervenue entre le 18 février et le 31 mars 2026.
- **Projet de cessions d'actifs financiers** : des mandats ont été confiés à des tiers afin de procéder à des cessions partielles ou totales d'actifs financiers du groupe.
- **Etalement de certaines dettes fiscales et sociales** : un accord est en cours de discussion avec les administrations concernées pour un assouplissement des conditions de règlement sur plusieurs mois.
- **Renégociation des termes des dettes bancaires et obligataire** : un échange régulier est réalisé avec les partenaires financiers afin de réunir les conditions pour parvenir à un accord durable permettant d'adapter les plans d'amortissements des emprunts et de la dette obligataire. Ces échanges ont permis de geler depuis plusieurs mois les remboursements en principal des emprunts.
- **Projet d'augmentation de capital** : en avril 2026, le groupe a annoncé, au regard des besoins de trésorerie (cf. position de trésorerie disponible de 2,1 M€ au 31 mars 2026) et dans le cadre de son plan stratégique, envisager de lancer une augmentation de capital d'un montant d'environ 4 M€ au mois de juillet prochain. Certains actionnaires historiques se sont déjà engagés à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1,6 M€, matérialisant ainsi leur soutien dans le nouveau projet d'OKWIND. Ils ont déjà anticipé leur future souscription par des apports en compte courant réalisés à hauteur de 1,05 M€ en avril 2026.

En cas de non réalisation de ces démarches, le principe de continuité d'exploitation pourrait être remis en cause.

#### 4.1.2.3 Evènements postérieurs à la clôture

##### **Augmentation de capital consécutive à l'attribution définitive d'actions gratuites**

Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 25 janvier 2024, en accord avec l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2022 et faisant suite à la décision du Président-Directeur Général en date du 26 janvier 2026, il a été procédé à l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Cette opération entraîne la création de 51 534 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, à destination de 126 salariés du Groupe. Cette opération, effectuée par prélèvement sur la réserve indisponible, est sans incidence sur la trésorerie du Groupe et a un impact dilutif limité, lié exclusivement à la mise en œuvre du dispositif d'actionnariat salarié.

### **Projet d'augmentation de capital**

Au 31 mars 2026, la position de trésorerie disponible du Groupe, après prise en compte des dépôts court terme, s'établissait à 2,1 M€. Au vu des disponibilités du Groupe et dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe a annoncé le 23 avril 2026, à l'issue de son Conseil d'Administration, le projet d'augmentation de Capital d'un montant d'environ 4 M€ au mois de juillet prochain. Certains actionnaires historiques se sont déjà engagés à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1,6 M€ et ont anticipé leur future souscription par des apports en compte courant à hauteur de 1,05 M€ réalisés postérieurement au 31 mars 2026.

### **Evolution de la gouvernance**

Le Conseil d'administration du 23 avril 2026 a également décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général, Louis MAURICE demeurant Président du Conseil d'administration et Marie-Sylvie BERTAIL étant nommée Directrice générale.

### **Exercice du droit d'alerte des Commissaires aux comptes**

A la demande des Commissaires aux comptes formulée par courrier recommandé en date du 19 mai 2026, dans le cadre des dispositions relatives à la procédure d'alerte prévues par les dispositions des articles L.234-1 et R.234-3 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 11 juin 2026 a été appelée à statuer sur leur rapport spécial d'alerte.

#### **4.1.2.4 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec le règlement N° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020 modifié par le règlement ANC 2024-05 du 31 octobre 2024.

Par ailleurs, les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous :

- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité de l'exploitation.

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

#### 4.1.2.5 Méthodes comptables

L'annexe énonce les principales méthodes comptables du Groupe de manière à assurer une bonne compréhension des comptes consolidés, compte tenu des activités menées par le Groupe et de ses transactions.

Cette liste de méthodes identifie celles retenues par le Groupe lorsqu'un choix est possible et a des incidences significatives.

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

##### Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 modifié par le règlement 2024-05, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition.

Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la **durée d'utilisation**, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

- Lorsqu'il n'y a **pas de limite** prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.
- Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, **une limite prévisible** à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective. A chaque clôture des comptes, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Le **test de dépréciation** vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage.

La **valeur d'usage** est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode Discounted Cash Flow) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les **flux futurs de trésorerie** sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant selon le contexte une prime de risque spécifique.

**Dépréciation de l'écart d'acquisition** : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production, hors charges financières.

#### Dépenses de développement

Le Groupe, grâce à ses équipes d'ingénieurs et le recours à des compétences externes, étudie et met au point les outils nécessaires à son développement auprès de nouveaux secteurs d'activité, et au maintien de son avancée technologique.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Elles sont composées de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

Les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans dès leur date de mise en service.

Compte tenu des délais rapides de développement des projets et des mises à jour régulières, le Groupe a opté pour une annualisation de certains projets logiciels en procédant à l'amortissement au 1er janvier de l'année suivant celle de l'activation.

Une provision pour dépréciation complémentaire peut être constatée lorsque les critères d'activation présentés ci-dessus ne sont plus respectés.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale (brevets) ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les logiciels et les sites internet sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, hors charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements, aménagements, installations techniques : de 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 ans
- Matériel de transport : 1 à 2 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 1 à 3 ans
- Mobilier : 4 à 5 ans

## Contrats de crédit-bail et des contrats assimilés

Les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont comptabilisés :

- au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Dans le tableau des flux de trésorerie, l'impact trésorerie des contrats de crédits baux est constaté lors du paiement des redevances. Aucun flux n'est constaté lors de la signature du contrat, ni en investissement, ni en financement car il s'agit d'une transaction sans effet sur la trésorerie.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Il s'agit pour l'essentiel de contrats sur des véhicules, dont la valeur résiduelle est faible, et la durée de vie réelle proche de la durée du contrat. C'est pourquoi les durées d'amortissement sont ajustées à la durée des contrats.

### **Immobilisations financières**

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués à leur coût historique.

Les autres immobilisations financières concernent principalement le solde espèces du contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements.

Le contrat de liquidité permet de réaliser des interventions à l'achat ou à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du premier entré - premier sorti.

Les en-cours de production sont valorisés selon la méthode de l'avancement.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

### **Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société applique la méthode de l'avancement pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

En fonction du niveau de facturation et de l'avancement de chaque affaire à la clôture, le chiffre d'affaires est ajusté par les comptes « clients, factures à établir » ou « produits constatés d'avance ».

### **Valeurs mobilières de placements**

Les valeurs mobilières de placements comprennent les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois, ainsi que les actions propres destinées à être cédées ou distribuées aux salariés dans le cadre des plans d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA).

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires.

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent au passif dans les emprunts et dettes financières à court terme.

## Impôts sur les bénéfices

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires, dont la consommation est estimée sur un horizon raisonnable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale. La société Groupe OKWIND est tête du Groupe fiscal, comprenant les sociétés OKWIND, Lumioo et Financière Groupe OKWIND.

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôts, essentiellement crédits d'impôt de recherche et d'innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

## Capitaux propres

### Prime d'émission

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres, au poste prime d'émission, en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

### Actions d'auto-contrôle

Elles sont constituées d'actions Groupe OKWIND détenues par elle-même ; elles sont déduites des capitaux propres. Les bonis et malis de cession des actions

propres sont imputés directement sur les capitaux propres, de sorte que les résultats de cession n'affectent pas le résultat consolidé de l'exercice.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées dès lors qu'il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'évènements passés, et qu'il y a un risque probable de sortie de ressources, estimé de façon raisonnable, sans contreparties attendues, et dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise. Les provisions sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

### Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- emprunts obligataires
- dettes souscrites auprès d'établissements de crédit incluant les PGE
- billets de trésorerie octroyés par les établissements de crédit
- dettes liées aux engagements de location-financement
- découverts bancaires

Les frais financiers sont enregistrés en charges financières, hormis les frais d'émission d'emprunts qui sont étalés sur la durée de chaque emprunt.

### Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite conformément à la recommandation ANC 2013-02. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans le Groupe à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

L'engagement n'est pas externalisé.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société applique la méthode de l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

La marge prévisionnelle est déterminée pour chaque affaire en fonction du chiffre d'affaires estimé à terminaison et des coûts budgétés.

Le chiffre d'affaires de chaque affaire est reconnu à la date de clôture en fonction de l'avancement du projet, calculé à partir du ratio « coûts engagés à la date de clôture / coûts budgétés sur le projet ».

Dans le cas où la marge prévisionnelle se traduirait par une perte il serait procédé à la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison.

### **Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **Résultat par action et résultat dilué par action**

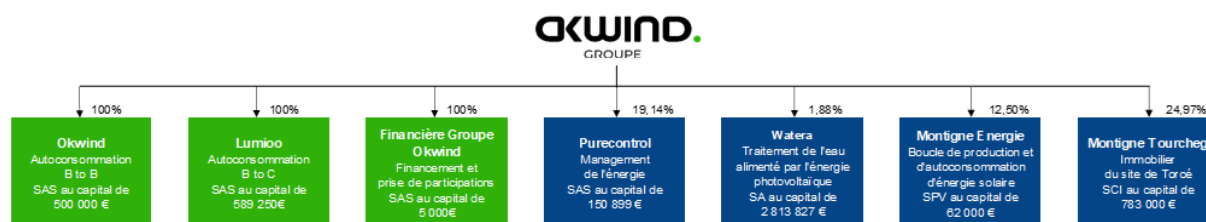
Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Le résultat dilué par action est ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En cas d'effet relatif, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

## 4.1.2.6 Périmètre de consolidation

### Structure au 31 décembre 2025



### Liste des sociétés du Groupe consolidé

Sociétés	Siège Social	N° SIREN	2024.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	2025.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
<b>Groupe OKWIND</b>	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	824331045	Société Mère	100,00 %	100,00 %	Société Mère	100,00 %	100,00 %
<b>OKWIND</b>	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	511888026	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
<b>Lumioo</b>	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	848549275	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
<b>Financière Groupe OKWIND</b>	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	840544324	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
<b>Sci Montigne Tourcheg</b>	13 rue du Clos Courtel 35510 CESSION-SEVIGNE	887513638	MEE	24,97 %	24,97 %	MEE	24,97 %	24,97 %

NB : les titres non consolidés sont décrits en notes annexes du bilan

### Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la **méthode de l'intégration globale**. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette société. Les entités sous influence notable sont consolidées sous la **méthode de la mise en équivalence (MEE)**.

## Date de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes consolidés sont établis pour l'exercice clos les 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois.

### 4.1.2.7 Retraitements de consolidation

Le Groupe applique les méthodes obligatoires et de références prévues dans le cadre du règlement ANC 2020-01.

Traitements dans les comptes sociaux ou retraitements appliqués en consolidation	
Élimination des flux et positions de clôture intragroupe	Oui
Neutralisation des dividendes en provenance des filiales	Oui
Reclassement du chiffre d'affaires intragroupe constituant de la production immobilisée	Oui
Comptabilisation immédiate en charge des frais de constitution	Oui
Inclusion dans le coût des actifs (financiers) des droits, honoraires et frais	Comptes sociaux
Activation des coûts de développement	Comptes sociaux
Activation des contrats de location-financement	Oui
Activation et étalement des frais d'émission d'emprunts	Comptes sociaux
Provisionnement des engagements de fin de carrière et prestations assimilées	Oui
Comptabilisation des impôts différés	Oui
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture	Comptes sociaux
Imputation des crédits d'impôt en diminution de l'impôt sur les sociétés	Comptes sociaux
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital en diminution de la prime d'émission	Comptes sociaux
Imputation des titres d'autocontrôle en diminution des capitaux propres consolidés, y compris la plus ou moins-value correspondante	Oui

### 4.1.2.8 Information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. La direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits (et services y afférents), il est distingué 2 secteurs principaux :

- Le B to B
- Le B to C

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires constitue un indicateur clé de suivi de la performance.

## EBITDA

L'EBITDA, selon la méthode soustractive, est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations aux amortissements et aux provisions, nettes des reprises.

## Taux d'EBITDA

Ce taux est calculé en retenant au numérateur l'EBITDA et au dénominateur le Chiffre d'affaires.

### 4.1.3. Détails du compte de résultat

#### CDR 1 – Chiffre d'affaires et EBITDA par activité

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12
en k€						
Chiffre d'affaires	20 751	50 113	3 037	6 964	23 788	57 077
Résultat d'exploitation					-20 535	-1 862
Dotations et reprises d'exploitation					-7 022	-2 330
EBITDA	-12 623	128	-890	340	-13 513	468
Taux d'EBITDA	-60,8%	0,3%	-29,3%	4,9%	-56,8%	0,8%

Le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé en totalité en France en 2024 et 2025.

#### CDR 2 – Autres produits d'exploitation

en k€	2025.12	2024.12
Production stockée	-179	368
Subventions d'exploitation	51	116
Production immobilisée	1 603	2 139
<i>Dont Frais de développement</i>	1 488	2 079
Produits de cession d'immobilisations corporelles*	291	
Transferts de charges d'exploitation*		295
Autres produits	93	2
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 859</b>	<b>2 920</b>

#### CDR 3 – Achats consommés

en k€	2025.12	2024.12
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-10 198	-28 835
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-1 118	1 655
<b>Total Achats consommés</b>	<b>-11 316</b>	<b>-27 180</b>

## CDR 4 – Autres charges d'exploitation

en k€	2025.12	2024.12
Achat d'études	0	-5
Achats non stockés de matières et fournitures	-646	-959
Sous-traitance générale	-4 140	-6 431
Locations et charges locatives	-2 996	-4 189
Entretiens et réparations	-250	-266
Primes d'assurance	-526	-435
Etudes et recherches	-27	-133
Documentations, formations, frais de colloques, séminaires et conventions	-160	-207
Personnel mis à disposition	-86	-122
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 388	-892
Salons, communication, évènements	-500	-490
Transports	-982	-1 460
Déplacements, missions	-411	-523
Frais de télécommunications	-203	-256
Services bancaires	-209	-185
Autres services extérieurs	-38	-64
Autres charges	-157	-144
Vnc des immobilisations corporelles cédées*	-297	
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>-13 017</b>	<b>-16 762</b>

La sous-traitance et le transport sont liés à la livraison et l'installation sur site des trackers par des prestataires spécialisés : câblage-montage-grutage.

Le poste locations concerne les Agences, le siège social à Torcé, ainsi que les locations courte durée (hors Crédit-Bail) de véhicules.

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" comprend en 2025 des honoraires des différents conseils engagés dans le cadre de la transformation / restructuration de la société, de caractère non récurrent.

## CDR 5 – Impôts et taxes

en k€	2025.12	2024.12
Impôts et taxes sur rémunérations	-133	-231
Autres impôts et taxes	-83	-173
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>-216</b>	<b>-404</b>

## CDR 6 – Charges de personnel

en k€	2025.12	2024.12
Rémunérations du personnel	-10 378	-10 704
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-4 011	-3 948
Autres charges de personnel	-222	-532
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-14 612</b>	<b>-15 184</b>

## CDR 7 – Dotations / reprises d'amortissements & provisions d'exploitation

en k€	2025.12	2024.12
Dot./prov. engagements de retraite	-11	-46
Rep./prov. engagements de retraite	83	11
Dot./amt. & dép. immo. Incorporelles	-1 440	-1 252
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-744	-859
Dot./amt. charges d'exploit. à répartir*		-44
Dot. aux prov. d'exploitation (1)	-2 642	-289
Rep./provisions d'exploitation	294	180
<b>Sous Total Hors Actifs Circulants</b>	<b>-4 460</b>	<b>-2 298</b>
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-556	
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	-3	
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis		37
Dot./dép. des créances	-62	-86
Rep./dép. des créances	37	17
<b>Sous Total liés aux Actifs Circulants</b>	<b>-584</b>	<b>-31</b>
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-5 044</b>	<b>-2 330</b>

(1) Dont une dotation de 1 757 k€ au titre du plan de sauvegarde de l'emploi (cf. faits marquants)

## CDR 8 – Résultat financier

en k€	2025.12	2024.12
Charges d'intérêts sur emprunts	-1 135	-1 060
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-160	-148
<i>Dont intérêts sur OCA</i>	-153	-137
Pertes de change sur autres dettes et créances	-2	-19
Dotations aux provisions/ primes de remboursement des OCA	-90	-90
Dotations aux dépréciations des immobilisations financières	-213	-1 325
Dot./amt. charges financières à répartir*	-48	
<b>Charges financières</b>	<b>-1 488</b>	<b>-2 494</b>
Autres produits financiers	112	311
Gains de change sur autres dettes et créances	23	5
<b>Produits financiers</b>	<b>135</b>	<b>316</b>
<b>Total Résultat financier</b>	<b>-1 353</b>	<b>-2 179</b>

## CDR 9 - Résultat exceptionnel

en k€	2025.12	2024.12
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées		-156
Dotations aux provisions exceptionnelles (1)	-1 220	-311
Dotation exceptionnelles dépréciations des immobilisations	-500	-7
Autres charges exceptionnelles	0	-870
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-1 720</b>	<b>-1 344</b>
Produits de cession d'immobilisations corporelles		185
Reprises de provisions exceptionnelles		639
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>824</b>
<b>Total Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 720</b>	<b>-520</b>

(1) Cf. faits marquants, dépréciation des frais de développement à la suite de l'arrêt de la commercialisation des solutions BtC et de la mise en sommeil de l'agrivoltaïsme

## CDR 10 - Preuve d'impôt consolidée

en k€	2025.12	2024.12
Résultat avant impôts	-26 552	-4 532
Taux d'impôt normal - consolidante	25%	25%
<b>Produit ou charge d'impôt théorique</b>	<b>6 638</b>	<b>1 133</b>
Différences permanentes et temporaires	-1 378	-347
Déficits non activés	-5 593	0
Crédits d'impôts	70	124
Autres retraitements	8	7
<b>Produit ou charge d'impôt réel</b>	<b>-254</b>	<b>918</b>

## CDR 11 – Impôts sur les bénéfices / ventilation impôts exigibles / différés

en k€	2025.12	2024.12
Impôts différés	-324	543
Crédits d'impôts	70	124
<i>Dont CIR</i>	59	106
Carry-back		250
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-254</b>	<b>918</b>

**CDR 12- Résultat par action et résultat dilué par action**

	2025.12	2024.12
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé - k€</b>	<b>-26 806</b>	<b>-3 615</b>
Nombre d'actions avant dilution	8 261 466	8 261 466
<b>Résultat par action - €</b>	<b>-3,24</b>	<b>-0,44</b>
Impact net des éléments dilutifs - k€	183	36
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé corrigé des éléments dilutifs - k€</b>	<b>-26 623</b>	<b>-3 579</b>
Obligations convertibles en actions (échéance le 31/08/2026)	222 016	222 016
Actions gratuites (attribuables le 26/01/2026)	51 534	82 618
Nombre d'actions après effets dilutifs	8 535 016	8 566 100
<b>Résultat dilué par action - €</b>	<b>-3,24</b>	<b>-0,44</b>

#### 4.1.4. Détails du compte de bilan

##### BIL 1 – Immobilisations incorporelles

en k€	2024.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2025.12
Ecart d'acquisition (1)	4 955					4 955
Frais d'établissement	0					0
Frais de développement (2)	10 194	1 488	-1 557		0	10 124
Concessions, brevets & droits similaires	229		-76			153
Logiciels (3)	1 227	141			18	1 386
Immobilisations incorporelles en cours	18				-18	
Autres immobilisations incorporelles	14					14
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>16 638</b>	<b>1 628</b>	<b>-1 633</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 633</b>
Amt/dép. écart d'acquisition (1)				-4 955		-4 955
Amt/dép. frais d'établissement	0			0	0	0
Amt/dép. frais de développement (2)	-4 523		1 557	-2 389	0	-5 355
Amt/dép. conc. brevets & dts similaires	-208		76	-8		-140
Amt/dép. logiciels	-438			-260		-699
Amt/dép. autres immos incorp.	-10			-3		-12
<b>Total amt/dép. immobilisations incorporelles</b>	<b>-5 179</b>	<b>0</b>	<b>1 633</b>	<b>-7 616</b>	<b>0</b>	<b>-11 161</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>11 459</b>	<b>1 628</b>	<b>0</b>	<b>-7 616</b>	<b>0</b>	<b>5 472</b>

(1) La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est illimitée, en conséquence celui-ci n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme, à savoir :

- Les principales hypothèses opérationnelles reposent notamment sur le niveau de croissance du chiffre d'affaires en B to B et en B to C.
- Les hypothèses financières appliquées dans le cadre du test de dépréciation sont un taux d'actualisation de 14% et un taux de croissance à long terme de 2 %.
- L'analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants : le taux de marge d'EBITDA, de plus ou moins deux points, et le taux d'actualisation, de plus ou moins deux points.

**Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, a conclu à la dépréciation totale de l'écart d'acquisition.**

(2) Les frais de développement comprennent les programmes de développement sur les trackers, les objets connectés à l'écosystème d'autoconsommation, la plateforme de supervision.

(3) Les logiciels concernent l'ERP et le CRM.

## BIL 2 – Immobilisations corporelles

en k€	2024.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2025.12
Terrains		1 643				1 643
Agencements sur terrains	7		-2			5
Installations tech, matériel & outillage	1 696	45	-312			1 429
<i>Dont Crédit-Bail</i>	258		-40			218
Matériel de transport	2 576	212	-654			2 134
<i>Dont Crédit-Bail</i>	2 533	185	-640			2 078
Matériel informatique	579	8	-1			585
Immobilisations corporelles en cours	910	8 918				9 828
Autres immobilisations corporelles	230	14				244
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>5 999</b>	<b>10 839</b>	<b>-968</b>			<b>15 869</b>
Amt/dép. agencements sur terrains	-6		2	0		-4
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-921		311	-187		-798
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-133		39	-32		-126
Amt/dép. matériel transport	-784		358	-424		-850
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-763		349	-413		-827
Amt/dép. matériel informatique	-409		1	-100		-508
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-100			-33		-133
<b>Total amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-2 220</b>		<b>671</b>	<b>-745</b>		<b>-2 293</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 779</b>	<b>10 839</b>	<b>-297</b>	<b>-745</b>		<b>13 576</b>

**Installations techniques, matériels & outillages** : Il s'agit essentiellement d'outillages et des bancs d'essais trackers.

**Matériel de transport** : véhicules des collaborateurs (commerciaux et agences d'exploitation) en crédit-bail

**Immobilisations corporelles en cours** : concernent le site d'Etreilles

## BIL 3 – Immobilisations financières

en k€	2024.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2025.12
Titres de participation Purecontrol (1)	1 869					1 869
Titres de participation Watera (2)	1 696	50				1 746
Titres de participation Montigne Energies	8					8
Autres titres immobilisés	12					12
Dépôt de garantie/baux commerciaux	459	101	-154			406
Contrat de Liquidité - Solde espèces	145	107	-233			18
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>4 188</b>	<b>258</b>	<b>-387</b>			<b>4 059</b>
Dépréciations des titres Watera (3)	-1 325			-213		-1 538
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-2			0		-2
<b>Total dép. immobilisations financières</b>	<b>-1 327</b>			<b>-213</b>		<b>-1 540</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>2 861</b>	<b>258</b>	<b>-387</b>	<b>-213</b>		<b>2 519</b>

(1) La valeur des titres englobe les frais d'acquisition pour 49 k€ amortis sur 5 ans

(2) La valeur des titres englobe les frais d'acquisition pour 4 k€ amortis sur 5 ans

(3) Au cas particulier, la dépréciation déterminée sur la base du cours moyen de bourse du mois de décembre 2025.

## BIL 4 – Titres non consolidés

Sociétés	Siège social	N° SIREN	Taux de contrôle	Valeur brute (k€)	Valeur nette (k€)	Motif de l'exclusion
Purecontrol	68 avenue Sergent Maginot 35000 RENNES	827813585	19,14%	1 869	1 869	% de détention inférieur à 20%
Watera	20 avenue Gustave Eiffel 28630 GELLAINVILLE	800480683	1,88 %	1 746	208	% de détention inférieur à 20%
Montigne Energies	16 b boulevard des Rochers 35500 VITRE	939663480	12,50 %	8	8	% de détention inférieur à 20%

**Purecontrol** – La société a pour activité le pilotage de process industriels pour permettre d'améliorer leur fonctionnement, leur performance énergétique et de réduire leur empreinte environnementale via ses solutions logicielles basées sur l'intelligence artificielle. Elle a notamment développé son expertise sur le marché de l'assainissement.

**Watera (ex-Osmosun)** – La société est spécialisée dans les solutions innovantes de traitement d'eau avec l'utilisation d'énergies renouvelables.

**Montigné Energies** – La société est destinée à mettre en place une boucle d'autoconsommation d'énergie industrielle sur la zone d'activité du Haut Montigné (localisation du siège de Groupe OKWIND).

## BIL 5 – Titres mis en équivalence

en k€	2024.12	Résultat	Distribution	2025.12
<b>SCI MONTIGNE TOURCHEG</b>	<b>228</b>	<b>34</b>	<b>-26</b>	<b>236</b>
<b>Ventilation par unité</b>				
SCI MONTIGNE TOURCHEG	228	34	-26	236

La société Groupe OKWIND détient 24,97% du capital de la SCI MONTIGNE TOURCHEG pour une valeur d'actif de 228 k€.

La société porte l'immobilier du Groupe OKWIND du site de Torcé, à qui elle consent un bail commercial pour une durée de 11 années, à compter du 18 décembre 2020, moyennant des loyers et refacturations de charges inhérentes à l'occupation pour 389 k€ en 2025.

## BIL 6 – Autres actifs

en k€	2024.12	Mouvements	Dotations / reprises	2025.12
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	9 735	-1 118		8 616
Stocks - en-cours de production	787	-179		608
Dép. des stocks - mp, fourn. et approv.	-96	0	-556	-652
Dép. des stocks - en-cours de production		0	-3	-3
<b>Total Stocks et en-cours</b>	<b>10 425</b>	<b>-1 297</b>	<b>-559</b>	<b>8 569</b>
Clients et comptes rattachés	10 666	-5 809		4 857
Factures à établir	9 448	-5 592		3 855
Dép. clients et comptes rattachés	-147	0	-25	-172
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>19 967</b>	<b>-11 401</b>	<b>-25</b>	<b>8 540</b>
Fournisseurs - avances et acomptes versés	272	98		370
Créances fiscales et sociales	1 106	-19	0	1 087
Impôts différés - actif	731	-324		407
Etat, impôt sur les bénéficiaires - créances	2 013	-1 675		338
Autres créances	278	8	-48	238
Charges constatées d'avance	280	-26		255
<b>Total Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>4 681</b>	<b>-1 938</b>	<b>-48</b>	<b>2 694</b>
Placements à moyen terme	1 000	0		1 000
Actions propres destinées aux salariés	288	-288		0
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>	<b>1 288</b>	<b>-288</b>		<b>1 000</b>
Disponibilités	15 033	-7 951		7 082
Intérêts courus non échus s/ dispo.	29	-17		12
<b>Total disponibilités</b>	<b>15 062</b>	<b>-7 968</b>		<b>7 094</b>
<b>Total autres actifs</b>	<b>51 423</b>	<b>-22 893</b>	<b>-632</b>	<b>27 897</b>

## BIL 7 – Ventilation des créances par échéances

en k€	2025.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Dépôt de garantie/baux commerciaux	406			406
Contrat de liquidité - Solde espèces	18	18		
Fournisseurs - avances et acomptes versés	370	370		
Clients et comptes rattachés	4 857	4 857		
Factures à établir	3 855	3 855		
Créances fiscales et sociales	1 425	1 425		
<b>Total Créances par échéance</b>	<b>10 931</b>	<b>10 526</b>		<b>406</b>

## BIL 8 – Ventilation des créances clients par échéances à court terme

en k€	2025.12	Créances échues depuis						Créances non échues
		30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	plus de 360 jours	
Clients	4 857	427	1 385	151	594	362	1 023	914
<b>Total Créances par échéance</b>	<b>4 857</b>	<b>427</b>	<b>1 385</b>	<b>151</b>	<b>594</b>	<b>362</b>	<b>1 023</b>	<b>914</b>

## BIL 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	2025.12	2024.12
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	7 082	15 033
Intérêts courus non échus s/ dispo.	12	29
Concours bancaires (trésorerie passive)	-32	-22
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>7 061</b>	<b>15 040</b>

## BIL 10 – Capitaux propres

Composition du capital social	2025.12	2024.12
<b>Capital - k€</b>	<b>8 261</b>	<b>8 261</b>
Nombre d'actions	8 261 466	8 261 466
<i>Dont Actions ordinaires</i>	<i>2 009 831</i>	<i>2 009 831</i>
<i>Dont Actions de préférences (1)</i>	<i>6 251 635</i>	<i>6 251 635</i>
<b>Valeur nominale - €</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

(1) Les actions de préférence ouvrent un droit de vote double.

### Instruments dilutifs

Actions gratuites – L'assemblée générale du 6 mai 2022 a donné délégation au Conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées.

En date du 26 janvier 2026, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 25 janvier 2024, il a été procédé à l'émission de 51 534 actions nouvelles dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions par prélèvement de réserves indisponibles.

### Actions d'auto-contrôle

	Nombre	Prix moyen d'acquisition (€)	Cours moyen du mois de clôture (€)	Total valeur historique (k€)
Contrat de liquidité	17 145	1,85	0,43	32
Contrat pour autres objectifs	1 401	19,20	0,43	27
<b>Total Actions propres</b>	<b>18 546</b>			<b>59</b>

Bilan annuel du contrat de liquidité (contrat définitivement résilié le 31 juillet 2025)

Mouvements intervenus : Achats 49.603 titres – Ventes 44.688 titres

## BIL 11 – Provisions pour risques et charges

en k€	2024.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	2025.12
Provisions pour pensions et retraites	113	11	-9	-74	41
Provisions pour restructuration		1 757			1 757
Provisions sur AGA	290		-289		1
Provisions pour prime de non conversion OCA	210	90			300
Autres provisions pour charges	549	885	-154	-139	1 141
<b>Total provisions pour charges</b>	<b>1 162</b>	<b>2 743</b>	<b>-452</b>	<b>-213</b>	<b>3 240</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 162</b>	<b>2 743</b>	<b>-452</b>	<b>-213</b>	<b>3 240</b>

La provision pour restructuration comprend les coûts prévisionnels du Plan de Sauvegarde de l'emploi - PSE (indemnités de rupture et mesures d'accompagnement) et les charges résiduelles associées à la fermeture des locaux et agences non conservées sur le territoire.

Les autres provisions pour charges sont relatives à la mise en conformité des premières générations de tracker et aux rappels sériels.

## BIL 12 – Emprunts et dettes financières

en k€	2024.12	Augmentation	Remboursement	2025.12
Emprunts obligataires	3 000			3 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	46	51	-46	51
Emprunts garantis par l'Etat	547		-388	160
Emprunts auprès établis. de crédit	8 145	9 185	-2 110	15 220
<i>Dont Crédit-Bail</i>	1 937	185	-726	1 396
Intérêts courus sur emprunts	29	49	-29	49
<b>Total Dettes financières MLT</b>	<b>11 767</b>	<b>9 284</b>	<b>-2 572</b>	<b>18 479</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	22	10		32
Concours bancaires (dettes)	10 000		-9	9 991
Intérêts courus non échus (dettes)	58	117	-58	117
<b>Total Dettes financières CT</b>	<b>10 080</b>	<b>127</b>	<b>-67</b>	<b>10 141</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>21 848</b>	<b>9 411</b>	<b>-2 639</b>	<b>28 619</b>

Les dettes souscrites auprès d'établissements de crédit concernent :

- Les emprunts garantis par l'État – PGE au taux fixe compris entre 0,54 % et 0,73 %.
- Les autres emprunts moyen terme au taux fixe compris entre 0,61 % et 4,30 %.
- Concours bancaires

Au titre d'un crédit syndiqué, il est tiré une ligne de 10 M€, dont la rémunération est comprise entre 4,36 % et 4,55 %.

En 2023, le groupe a en effet eu recours à un contrat de crédit syndiqué avec son pool bancaire comportant une ligne renouvelable à droits de tirages successifs pour le financement du BFR (enveloppe portée de 10 M€ à 16 M€ au cours de l'exercice 2024 dont 10 M€ mobilisés au 31 décembre 2025) et une ligne à droits de tirages successifs pour des investissements stratégiques (enveloppe de 15 M€, aucun tirage au 31 décembre 2025).

Le contrat de crédit syndiqué comporte un ratio financier à respecter (endettement financier net devant rester inférieur à un multiple d'EBITDA maximal). L'endettement financier net depuis le 31 décembre 2024 ne respecte pas ce multiple. L'information a été portée à la connaissance du pool bancaire auprès duquel a été obtenue l'assurance de l'absence d'exigibilité anticipée de la dette (la ligne renouvelable à droit de tirage successifs de 10 M€) au cours de l'exercice 2025 et jusqu'à l'annonce de son plan de transformation en octobre 2025. Au 31 décembre 2025, le ratio financier n'a pas été respecté.

Depuis l'annonce de son plan de transformation & restructuration en octobre 2025, le groupe est en dialogue permanent avec le pool bancaire, les autres établissements financiers prêteurs et le partenaire obligataire afin de réunir les conditions nécessaires à sa pérennité et à son refinancement.

## BIL 13 – Emprunts obligataires

Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible	Sofiprotéol
Date de souscription	31-août-2022
Nombre d'obligations émises	30
Valeur nominale unitaire (en euros)	100 000
Montant nominal (Keuros)	3 000
Date d'échéance	31-août-2026
Taux d'intérêt annuel servis (échéances annuelles)	5%
Prime de non-conversion	3%
Nombre d'actions Groupe OKwind sur conversion des OCA	222 016
Rang	Assimilées aux actions anciennes avec des droits identiques

## BIL 14 – Autres passifs

en k€	2024.12	Mouvements	2025.12
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>4 964</b>	<b>-493</b>	<b>4 471</b>
Clients - avances et acomptes reçus	45	41	86
Dettes fiscales et sociales	6 866	-1 218	5 649
Autres dettes	435	-115	320
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	1 720	-793	927
<b>Total autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>9 067</b>	<b>-2 085</b>	<b>6 982</b>
<b>Total autres passifs</b>	<b>14 031</b>	<b>-2 578</b>	<b>11 453</b>

## BIL 15 – Impôts différés

en k€	2024.12	Incidence résultat	2025.12
Impôts différés - actif	731	-324	407
Impôts différés - passif	0	0	0
<b>Solde net d'impôt différé</b>	<b>731</b>	<b>-324</b>	<b>407</b>
<b>Ventilation de l'impôt différé par nature</b>			
Id / différences temporaires	166	227	393
Id / retraitements de consolidation	31	-18	13
Activation de reports déficitaires	533	-533	0
<b>Total impôt différé par nature</b>	<b>731</b>	<b>-324</b>	<b>407</b>

Par mesure de prudence, après deux exercices consécutifs présentant des déficits fiscaux, l'activation des reports déficitaires antérieurs a été annulée sur l'exercice 2025.

## BIL 16 – Ventilation des dettes par échéance

en k€	2025.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	3 000	3 000		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	51	51		
Emprunts garantis par l'Etat	160	160		
Emprunts auprès établis. de crédit	15 220	2 667	5 601	6 952
<i>Dont Crédit-Bail</i>	<i>1 396</i>	<i>668</i>	<i>727</i>	
Intérêts courus sur emprunts	49	49		
Dettes fournisseurs	4 471	4 471		
Clients - Avances et acomptes reçus	86	86		
Dettes fiscales et sociales	5 649	5 649		
Autres dettes	320	320		
Concours bancaires (trésorerie passive)	32	32		
Concours bancaires (dettes)	9 991	9 991		
Intérêts courus non échus (dettes)	117	117		
<b>Total Dettes par échéance</b>	<b>39 145</b>	<b>26 592</b>	<b>5 601</b>	<b>6 952</b>

### 4.1.5. Autres informations annexes

#### AUT 1 – Transactions avec les parties liées

En k€		2025.12	2024.12
Parties liées	Nature de la relation	Montant des transactions	
Société NACIA, associée	Prestations de conseil et d'assistance selon convention du 31 juillet 2017	36	36
<b>Total Transactions avec les parties liées</b>		<b>36</b>	<b>36</b>

## AUT 2 – Effectif moyen

en nombre	2025.12	2024.12
Cadres	125	126
Agents de maîtrise et techniciens	63	64
Employés	20	19
<b>Total Effectif</b>	<b>209</b>	<b>209</b>

## AUT 3 – Rémunérations allouées aux organes d'administration, de surveillance et de direction

en k€	2025.12	2024.12
Aux membres des organes d'administration	118	111
Aux membres des organes de direction	214	211
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>323</b>

## AUT 4 – Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	2025.12	Légal	L822-11	2024.12	Légal	L822-11
Total Honoraires des Commissaires aux Comptes	118	118	0	147	147	0

## AUT 5 – Engagements hors bilan

en k€	2025.12	2024.12
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Emprunts assortis de sûretés réelles et autres garanties</b>		
Nominal des emprunts en cours à la clôture	18 963	11 963
<i>Sûretés réelles (fonds de commerce, portefeuille titres, hypothèques immobilières)</i>	13 526	6 526
Capital restant dû à la clôture	17 002	10 336

## AUT 6 – Engagement de retraite et avantages similaires

Les conventions collectives applicables sont : CC nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie et CC territoriale de la métallurgie Ille-et-Vilaine Morbihan

	2025.12	2024.12
Taux d'actualisation IFC inflation comprise	4,10%	3,40%
Source du taux d'actualisation	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2025	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2024
Duration des engagements	17	14
Table de mortalité	INSEE 2016 2018	INSEE 2016 2018
Table de mortalité mutuelle	0,0%	0,0%
Taux d'augmentation des salaires inflation comprise	Taux constant :	Taux constant :
Ensemble du personnel	2,50%	2,50%
Taux de sortie	Taux moyens	Taux moyens
Groupe OKWIND		
Cadres	7,8%	7,8%
Non Cadres	5,7%	5,7%
Lumioo, OKWIND		
Cadres	14,2%	14,2%
Non Cadres	9,6%	9,6%
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Age de départ en fin de carrière		
Ensemble du personnel	64	64
Charges sociales		
Ensemble du personnel	46,0%	41,0%
Non Cadres	38,0%	41,0%

## 4.2 Comptes sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2025

### 4.2.1 Etats financiers

#### Bilan Actif

en k€	2025.12 Brut	2025.12 Amor.	2025.12 Net	2024.12 Net
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais de développement</i>	8 959	4 690	4 269	5 671
<i>Concession, brevets et droits similaires</i>	1 437	737	700	810
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				18
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>10 397</b>	<b>5 427</b>	<b>4 969</b>	<b>6 499</b>
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	1 646	1	1 644	2
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	690	381	309	381
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	468	390	78	154
<i>Immobilisations en cours</i>	9 828		9 828	910
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>12 632</b>	<b>772</b>	<b>11 860</b>	<b>1 448</b>
Immobilisations financières				
<i>Autres participations</i>	12 376	3 570	8 806	11 001
<i>Autres titres immobilisés</i>	12		12	12
<i>Autres immobilisations financières</i>	324	49	274	589
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>12 712</b>	<b>3 620</b>	<b>9 092</b>	<b>11 602</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>35 741</b>	<b>9 819</b>	<b>25 922</b>	<b>19 549</b>
Stocks et en-cours				
<i>Avances, acomptes versés sur commandes</i>	22		22	11
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>22</b>		<b>22</b>	<b>11</b>
Créances				
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	1 251		1 251	2 003
<i>Autres créances</i>	19 640	1 850	17 790	25 700
<i>Charges constatées d'avance</i>	209		209	157
<b>Total créances</b>	<b>21 100</b>	<b>1 850</b>	<b>19 250</b>	<b>27 860</b>
Valeurs mobilières de placement				
<i>Autres titres</i>	1 000		1 000	1 288
<i>Disponibilités</i>	3 847		3 847	8 488
<b>Total disponibilités et divers</b>	<b>4 847</b>		<b>4 847</b>	<b>9 777</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>25 969</b>	<b>1 850</b>	<b>24 119</b>	<b>37 647</b>
Frais d'émission des emprunts	238		238	278
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif				
<b>Total Actif</b>	<b>61 947</b>	<b>11 669</b>	<b>50 278</b>	<b>57 474</b>

Créances : dont à moins d'un an : 21 100 k€

## Bilan – Passif

en k€	2025.12	2024.12
Situation nette		
Capital social ou individuel dont versé	8 261	8 261
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 582	15 582
Réserve légale	417	233
Réserves statutaires ou contractuelles	174	174
Autres réserves	7 444	3 946
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-11 798</b>	<b>3 682</b>
<b>Total Situation nette</b>	<b>20 080</b>	<b>31 878</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	40	30
<b>Capitaux propres</b>	<b>20 120</b>	<b>31 907</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	715	499
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>715</b>	<b>499</b>
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	3 051	3 046
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 997	16 316
Emprunts et dettes financières diverses	58	57
<b>Total Dettes financières</b>	<b>25 105</b>	<b>19 419</b>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	693	621
Dettes fiscales et sociales	1 611	1 449
<b>Total Dettes d'exploitation</b>	<b>2 304</b>	<b>2 070</b>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 898	76
Autres dettes	136	3 503
<b>Total Dettes diverses</b>	<b>2 034</b>	<b>3 579</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>Dettes</b>	<b>29 444</b>	<b>25 068</b>
Ecart de conversion passif		
<b>Total Passif</b>	<b>50 278</b>	<b>57 474</b>

Dettes : dont à moins d'un an : 16 438 k€, dont 10 000 k€ d'emprunts CT en rupture de covenant financier

## Compte de résultat

en k€	2025.12	2024.12
Vente de marchandises		
Production vendue	3 732	4 850
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>3 732</b>	<b>4 850</b>
Production stockée		
Production immobilisée	1 532	2 079
Subventions	29	58
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1	327
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3	
Autres produits	16	2
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5 313</b>	<b>7 315</b>
Achats de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	8	0
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (1)	4 113	3 667
<b>Charges externes</b>	<b>4 121</b>	<b>3 667</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>101</b>	<b>84</b>
Salaires	3 456	3 143
Cotisations sociales	1 446	1 561
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 902</b>	<b>4 703</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 597	1 488
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	1 850	
Dotations aux provisions	415	289
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	<b>3 861</b>	<b>1 776</b>
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	4	
Autres charges	125	119
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>13 114</b>	<b>10 351</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-7 802</b>	<b>-3 036</b>
Produits financiers de participation (2)	902	8 774
Autres intérêts et produits assimilés (2)	116	311
Reprises sur dépréciations et provisions	2	
Différences positives de change	0	0
<b>Produits financiers</b>	<b>1 020</b>	<b>9 086</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 390	1 459
Intérêts et charges assimilés (3)	954	844
Différences négatives de change	0	1
<b>Charges financières</b>	<b>3 344</b>	<b>2 305</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 324</b>	<b>6 780</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-10 126</b>	<b>3 744</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>11</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 731</b>	<b>442</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 731</b>	<b>-431</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-59	-368
<b>Total des produits</b>	<b>6 333</b>	<b>16 412</b>
<b>Total des charges</b>	<b>18 130</b>	<b>12 730</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-11 798</b>	<b>3 682</b>

(1) Y compris redevances de crédit-bail mobilier : 62 k€ (2025) 84 k€ (2024)

(2) Dont produits concernant les entités liées : 902 k€ (2025)

(3) Dont intérêts concernant les entités liées : -

## 4.2.2 Présentation de la société

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 1/1/2025 au 31/12/2025

Chiffres clés (k€)	31/12/2025
Total Bilan	50 278
Chiffre d'affaires	3 731
Résultat net comptable	- 11 798

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## 4.2.3 Faits marquants de l'exercice

### Plan de transformation initié au cours du 2nd semestre 2025

Dans un contexte de repli de l'activité, résultant notamment des évolutions du marché du solaire et de la baisse constatée en 2024-2025 des prix de l'électricité, le Groupe OKWIND a annoncé en octobre 2025 la mise en œuvre d'un plan de transformation

- visant à renforcer sa compétitivité
- et reposant sur un recentrage de son modèle d'exploitation tout en valorisant ses atouts technologiques, humains et commerciaux.

Ce plan de transformation comprend plusieurs axes ayant des incidences sur les comptes du Groupe (communiqué de presse du 3 décembre 2025) :

- Recentrage de la segmentation sur les marchés les plus adaptés aux solutions OKWIND privilégiant les petites et moyennes puissances (mise en sommeil de l'agrivoltaïsme)
- Concentration sur le segment BtB et intégration de la marque LUMIOO sous la responsabilité d'OKWIND
- Rationalisation géographique conduisant à la fermeture des agences hors Grand Ouest (Lyon, Nancy, Toulouse)
- Projet de cession du nouveau site d'Etrelles dont la capacité n'est plus adaptée au niveau d'activité du groupe

### Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) annoncé et initié au cours du 4e trimestre 2025

La transformation du Groupe s'accompagne d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour lui permettre d'adapter et simplifier sa structure face aux enjeux actuels. La mise en œuvre du projet de réorganisation a entraîné la suppression de 14 postes pour motif économique, hors reclassements internes.

A la clôture de l'exercice 2025, une provision pour charges a été constituée pour 415 k€ afin de couvrir les coûts estimés directement liés à la mise en œuvre de ce plan, comprenant principalement les indemnités de rupture et les mesures d'accompagnement prévues, ainsi que les coûts de dénonciation des baux commerciaux liés à la fermeture d'agences.

### **Site industriel d'Etrelles : investissements réalisés et projet de cession associé**

Les enjeux de croissance que connaissait le groupe sur les années 2021-2023 l'avait amené à initier un projet de construction d'un nouveau site industriel sur la commune d'Etrelles, commune voisine de son implantation historique de Torcé. Un processus de cession du site a été annoncé et engagé fin octobre 2025. Ce site en cours de construction à la clôture représente une valeur d'actif de 11 471 k€, dont 1 643 k€ concernant le terrain, associée à une dette brute avant amortissement de 9 000 k€ dont 7 000k€ contractée par la société Groupe OKWIND.

### **Amortissements exceptionnels de certains frais de développement**

Le recentrage des activités a conduit à un amortissement accéléré de caractère exceptionnel des frais de développement sur les projets spécifiques BtC et agrivoltaïques à hauteur de 1 720 k€ en 2025.

### **Titres de participation et créances rattachées**

La société a procédé à la dépréciation des titres de participation LUMIOO et Financière Groupe OKWIND pour 2 033 k€ et des avances consenties à hauteur de 1 769 k€.

### **Attribution gratuite d'actions**

Le Conseil d'Administration du 27 janvier 2025 a acté l'attribution définitive de 59 950 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions destinées aux salariés, préalablement décidé lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2023 et ce, en accord avec l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 6 mai 2022. Cette attribution a été réalisée par la remise d'actions existantes détenues par la Société.

### **Arrêt du contrat de liquidité**

La société a mis fin au contrat de liquidité conclu le 8 août 2022 avec Portzamparc-BNP Paribas, avec prise d'effet le 31 juillet 2025. Les impacts de la résiliation sont non significatifs.

## **4.2.4 Evènements postérieurs à la clôture**

### **Augmentation de capital consécutive à l'attribution définitive d'actions gratuites**

Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 25 janvier 2024, en accord avec l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2022 et faisant suite à la décision du Président-Directeur Général en date du 26 janvier 2026, il a été procédé à l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Cette opération entraîne la création de 51 534 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, à destination de 126 salariés du Groupe. Cette opération, effectuée par prélèvement sur la réserve indisponible, est sans incidence sur la trésorerie du Groupe et a un impact dilutif limité, lié exclusivement à la mise en œuvre du dispositif d'actionnariat salarié.

### **Projet d'augmentation de capital**

Au 31 mars 2026, la position de trésorerie disponible du Groupe, après prise en compte des dépôts court terme, s'établissait à 2,1 M€. Au vu des disponibilités du Groupe et dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe a annoncé le 23 avril 2026, à l'issue de son Conseil d'Administration, le projet d'augmentation de Capital d'un montant d'environ 4 M€ au mois de juillet prochain. Certains actionnaires historiques se sont déjà engagés à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1,6 M€ et ont anticipé leur future souscription par des apports en compte courant à hauteur de 1,05 M€ réalisés postérieurement au 31 mars 2026.

### **Evolution de la gouvernance**

Le Conseil d'administration du 23 avril 2026 a également décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général, Louis MAURICE demeurant Président du Conseil d'administration et Marie-Sylvie BERTAIL étant nommée Directrice générale.

### **Exercice du droit d'alerte des Commissaires aux comptes**

A la demande des Commissaires aux comptes formulée par courrier recommandé en date du 19 mai 2026, dans le cadre des dispositions relatives à la procédure d'alerte prévues par les dispositions des articles L.234-1 et R.234-3 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 11 juin 2026 a été appelée à statuer sur leur rapport spécial d'alerte.

#### 4.2.5 Continuité d'exploitation

Le repli de l'activité constaté au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2025 a conduit le Groupe OKWIND à engager un plan de transformation / restructuration visant à abaisser le point mort et à renouer avec la croissance du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les dépôts à terme de la Société s'élevaient à 4,8 M€ tandis que la dette financière de la Société s'élevait à 25,1 M€, dont 10 M€ de crédit court terme renouvelables issus d'une ligne de crédit d'un contrat de crédit syndiqué.

La continuité d'exploitation du Groupe est conditionnée par la levée de plusieurs incertitudes concernant les différents projets engagés depuis l'annonce de son plan de restructuration et transformation afin de lui permettre de réduire son endettement et d'assurer un niveau de liquidité suffisant pour le fonctionnement du Groupe au quotidien sur les prochains mois.

Afin de réduire l'incertitude concernant la continuité d'exploitation du groupe et d'assurer un niveau de liquidité suffisant, les démarches suivantes sont actuellement engagées :

- **Projet de cession du site d'Etelles** : des évaluations ont été réalisées pour établir la valeur du bien comprenant l'ensemble industriel et son terrain. Un intermédiaire a été mandaté pour identifier des repreneurs et réaliser une opération de cession du bien. Ces évaluations n'ont pas conduit à déprécier les valeurs des actifs comptabilisés.
- **Projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)** : le plan qui prévoyait jusqu'à 89 suppressions de postes pour l'ensemble du groupe a été réalisé. La majorité des départs des salariés est intervenue entre le 18 février et le 31 mars 2026.
- **Projet de cessions d'actifs financiers** : des mandats ont été confiés à des tiers afin de procéder à des cessions partielles ou totales d'actifs financiers de la Société.
- **Etalement de certaines dettes fiscales et sociales** : un accord est en cours de discussion avec les administrations concernées pour un assouplissement des conditions de règlement sur plusieurs mois.
- **Renégociation des termes des dettes bancaires et obligataire** : un échange régulier est réalisé avec les partenaires financiers afin de réunir les conditions pour parvenir à un accord durable permettant d'adapter les plans d'amortissements des emprunts et de la dette obligataire. Ces échanges ont permis de geler depuis plusieurs mois les remboursements en principal des emprunts.
- **Projet d'augmentation de capital** : en avril 2026, le groupe a annoncé, au regard des besoins de trésorerie et dans le cadre de son plan stratégique, envisager de lancer une augmentation de capital d'un montant d'environ 4 M€ au mois de juillet prochain. Certains actionnaires historiques se sont déjà engagés à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1,6 M€, matérialisant ainsi leur soutien dans le nouveau projet d'OKWIND. Ils ont déjà anticipé leur future

souscription par des apports en compte courant réalisés à hauteur de 1,05 M€ en avril 2026.

En cas de non réalisation des démarches, le principe de continuité d'exploitation pourrait être remis en cause.

#### **4.2.6 Règles et méthodes comptables**

Les Comptes Annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production concernant les frais de développement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de développement : 5 ans
- Concessions, brevets et droits similaires : 1 à 5 ans
- Installations techniques, matériel et outils industriels : de 1 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 1 à 3 ans

Les immobilisations corporelles en cours concernent la construction du nouveau site de production.

#### **Immobilisations financières**

##### Titres de participations :

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'achat ou d'apport y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation

est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire se définit par référence à différents critères dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et passifs figurant dans les comptes de la filiale et ses perspectives, mais aussi à la méthode d'évaluation retenue lors des opérations d'apport rémunérées par des titres de participation. Les frais d'acquisition des titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis ; les amortissements dérogatoires sont inscrits au résultat exceptionnel.

### Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières concernent principalement les actions propres, le solde espèces du contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements. Le contrat de liquidité permet de réaliser des interventions à l'achat ou à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Autres créances – autres dettes**

Elles comprennent notamment des avances consenties par la société à ses filiales, et réciproquement, ainsi que les créances et dettes liées à la convention d'intégration fiscale.

### **Valeurs mobilières de placement**

Il s'agit de placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée, et des actions propres destinées à être cédées ou distribuées aux salariés dans le cadre des plans d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA).

### **Disponibilités**

La trésorerie comprend les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### **Provisions**

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les autres provisions pour charges se rapportent à la prime de non- conversion de l'emprunt obligataire convertible, et aux actions propres destinées aux salariés

### **Frais d'émission d'emprunts**

Ils se rapportent notamment à l'emprunt obligataire convertible et sont amortis sur 5 ans.

## Intégration fiscale

La société Groupe OKWIND est société tête d'un Groupe fiscal depuis le 1er janvier 2017.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe ont été définies dans la convention d'intégration fiscale. Les filiales supportent la charge d'impôt qui serait la leur en cas d'imposition séparée.

A la clôture de l'exercice, les déficits reportables nés avant l'adhésion à l'intégration fiscale, s'élèvent à 24 599 €. Le déficit fiscal d'ensemble de l'exercice se décompose en une créance d'impôt sur les sociétés au titre du report en arrière des déficits pour 250 000 € et des déficits reportables en avant pour 22 319 335 €.

## Crédit d'impôt recherche et innovation – autres crédits d'impôts

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011, les crédits d'impôt recherche et innovation (CIR-CII) sont comptabilisés en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société Groupe OKWIND a comptabilisé des crédits d'impôts de 59 k€ contre 118 k€ en 2024, composés essentiellement de CIR.

## Engagement de retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une inscription en engagements hors bilan.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée annuellement en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires (y compris des charges sociales) projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

### 4.2.7 Changements comptables

Les compte annuels 2025 ont été établis selon le nouveau règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 qui introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique de transfert de charges
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature
- De nouveaux modèles d'états financiers
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Pour ce premier exercice d'application, la société Groupe Okwind présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

## 4.2.8 Notes annexes aux postes du bilan et du compte de résultat

### Notes sur les postes du bilan

#### Immobilisations

en k€	Valeur brute début exercice	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	7 472	1 488			8 959
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 297	141			1 437
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>8 769</b>	<b>1 628</b>			<b>10 397</b>
<b>Terrains</b>	<b>2</b>	<b>1 643</b>			<b>1 646</b>
Installations techniques et outillages industriels	687	3			690
<b>Constructions</b>	<b>687</b>	<b>3</b>			<b>690</b>
Installations générales, agencements et divers	1				1
Matériel de transport	14				14
Matériel de bureau et mobilier informatique	447	8		-1	453
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	910	8 918			9 828
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 372</b>	<b>8 926</b>		<b>-1</b>	<b>10 296</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 061</b>	<b>10 571</b>		<b>-1</b>	<b>12 632</b>
Participations	12 326	50			12 376
Autres titres immobilisés	12				12
Prêts et autres immobilisations financières	633	228		-538	324
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>12 971</b>	<b>278</b>	<b>0</b>	<b>-538</b>	<b>12 712</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>23 802</b>	<b>12 478</b>	<b>0</b>	<b>-539</b>	<b>35 741</b>

Acquisition de la période (Terrains / Immobilisations corporelles en cours) : site d'Etrelles

#### Amortissements

Amortissements - Situations et mouvements de l'exercice						
en k€	Durée utilisation	Mode amortissement	Montants cumulés ouverture	Dotations linéaires	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	5 ans	linéaire	1 801	2 389		4 190
Autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans	linéaire	469	268		737
<b>Total immobilisations incorporelles</b>			<b>2 270</b>	<b>2 658</b>	<b>0</b>	<b>4 927</b>
Terrains	5 ans	linéaire	1	0		1
Installations techniques et outillages industriels	3 à 10 ans		306	75		381
Installations générales, agencements et divers	3 ans	linéaire	0	0		0
Matériel de transport	3 à 5 ans	linéaire	3	4		7
Matériel de bureau et mobilier informatique	3 à 5 ans	linéaire	304	80	-1	382
<b>Total immobilisations corporelles</b>			<b>614</b>	<b>159</b>	<b>-1</b>	<b>772</b>
<b>Total immobilisations</b>			<b>2 884</b>	<b>2 817</b>	<b>-1</b>	<b>5 699</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montants cumulés ouverture	Augmentation	Dotations aux amortiss.	Montant fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	278	8	-48	238

## Etat des échéances des créances et dettes

en k€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	324		324
<b>Total de l'Actif immobilisé</b>	<b>324</b>		<b>324</b>
Autres créances clients	1 251	1 251	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices	338	338	
Etat - TVA	551	551	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers	5	5	
Groupe et associés	18 737	18 737	
Débiteurs divers	8	8	
<b>Total de l'Actif circulant</b>	<b>20 890</b>	<b>20 890</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>209</b>	<b>209</b>	
<b>Total Créances par échéance</b>	<b>21 423</b>	<b>21 100</b>	<b>324</b>

en k€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 051	3 051		
Auprès des établissements de crédit (1):				
- à 1 an maximum à l'origine	182	182		
- à plus d'1 an à l'origine	21 815	11 989	4 927	4 899
Emprunts et dettes financières diverses	58		58	
Fournisseurs et comptes rattachés	693	693		
Personnel et comptes rattachés	610	610		
Sécurité sociale et autres organismes	782	782		
Impôt sur les bénéfices				
TVA	181	181		
Autres impôts, taxes et assimilés	37	37		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 898	1 898		
Groupe et associés (2)	17	17		
Autres dettes	118	118		
<b>Total Dettes par échéance</b>	<b>29 444</b>	<b>19 560</b>	<b>4 985</b>	<b>4 899</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 393			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

**Emprunts auprès des établissements de crédit – Maturité à 1 an au plus :** Au titre d'un crédit syndiqué, il est tiré une ligne de 10 M€, dont la rémunération est comprise entre 4,36 % et 4,55 %.

En 2023, le groupe a en effet eu recours à un contrat de crédit syndiqué avec son pool bancaire comportant une ligne renouvelable à droits de tirages successifs pour le financement du BFR (enveloppe portée de 10 M€ à 16 M€ au cours de l'exercice 2024 dont 10 M€ mobilisés au 31 décembre 2025) et une ligne à droits de tirages successifs pour des investissements stratégiques (enveloppe de 15 M€, aucun tirage au 31 décembre 2025).

Le contrat de crédit syndiqué comporte un ratio financier à respecter (endettement financier net devant rester inférieur à un multiple d'EBITDA maximal). L'endettement financier net depuis le 31 décembre 2024 ne respecte pas ce multiple. L'information a été portée à la connaissance du pool bancaire auprès duquel a été obtenue l'assurance de l'absence d'exigibilité anticipée de la dette (la ligne renouvelable à droit de tirage successifs de 10 M€) au cours de l'exercice 2025 et jusqu'à l'annonce de son plan de transformation en octobre 2025. Au 31 décembre 2025, le ratio financier n'a pas été respecté.

Depuis l'annonce de son plan de transformation & restructuration en octobre 2025, le groupe est en dialogue permanent avec le pool bancaire, les autres établissements financiers prêteurs et le partenaire obligataire afin de réunir les conditions nécessaires à sa pérennité et à son refinancement.

## Comptes de régularisation

en k€	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Créances clients & comptes rattachés	1 251	2 003
Autres créances	884	1 247
<b>Créances</b>	<b>2 135</b>	<b>3 250</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>12</b>	<b>29</b>
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>2 147</b>	<b>3 279</b>

en k€	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	51	46
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32	27
<b>Dettes financières</b>	<b>83</b>	<b>73</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298	303
Dettes fiscales et sociales	597	646
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>895</b>	<b>949</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	85	76
Autres dettes	235	191
<b>Dettes diverses</b>	<b>320</b>	<b>267</b>
<b>Total des charges à payer</b>	<b>1 298</b>	<b>1 289</b>

en k€	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	209	157
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>209</b>	<b>157</b>

## Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
<b>Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice</b>	<b>8 261 466</b>	<b>1</b>
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
<b>Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>8 261 466</b>	<b>1</b>

Le capital social est composé de 2.009.831 actions ordinaires et 6.251.635 actions de préférence (droit de vote double) d'une valeur nominale de 1 euro.

## Tableau de variation des capitaux propres

en k€	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Dotations Reprises	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	8 261					8 261
Primes d'émission	15 582					15 582
Ecarts de réévaluation						
Ecart d'équivalence						
Réserve légale	233	184				417
Réserves statutaires ou contractuelles	174					174
Réserves réglementées						
Autres réserves	3 946	3 498				7 444
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice	3 682	-3 682		-11 798		-11 798
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	30				10	40
<b>Total capitaux propres</b>	<b>31 907</b>	<b>0</b>		<b>-11 798</b>	<b>10</b>	<b>20 120</b>

## Etat des provisions

en k€	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Reprises	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques						0
Provisions pour charges						0
Autres provisions pour risques et charges	499	505	-289		-289	715
<b>Total des provisions</b>	<b>499</b>	<b>505</b>	<b>-289</b>	<b>0</b>	<b>-289</b>	<b>715</b>

La dotation de la période comprend 415 k€ de provision PSE.

## Emprunt obligataire convertible

Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible (OCA)	Sofiproteol
Date de souscription	31/08/2022
Nombre d'obligations émises	30
Valeur nominale unitaire (€)	100 000
Montant nominal (k€)	3 000
Date d'échéance	31/08/2026
Taux d'intérêt annuel servi (échéance annuelle)	5%
Prime de non-conversion	3%
Nb maximal d'actions Groupe OKWIND sur conversion des OCA (ref: août 2022)	222 017
Rang	nilées aux actions anciennes avec des droits identiques
Intérêts courus au 31 décembre 2025 (€)	50 565
Provision pour prime de non conversion au 31 décembre 2025 (€)	390 082
Intérêts de l'exercice 2025 (€)	152 900

## Tableau des dépréciations

en k€	Dépréciations à l'ouverture	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Dépréciations à la clôture
Frais d'établissement et de développement		500		500
Autres postes d'immobilisations incorporelles				0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>500</b>		<b>500</b>
<b>Terrains</b>				<b>0</b>
Installations techniques et outillages industriels				0
<b>Constructions</b>				<b>0</b>
Installations générales, agencements et divers				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et mobilier informatique				0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				0
<b>Autres immobilisations corporelles</b>				<b>0</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>				<b>0</b>
Participations	1 325	2 245		3 570
Autres titres immobilisés	45	6	-2	49
Prêts et autres immobilisations financières				0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>1 369</b>	<b>2 252</b>	<b>-2</b>	<b>3 620</b>
<b>Stocks et encours</b>				<b>0</b>
<b>Créances</b>		<b>1 850</b>		<b>1 850</b>
<b>Total général</b>	<b>1 369</b>	<b>4 601</b>	<b>-2</b>	<b>5 969</b>

Dépréciations des incorporels : dépréciation complémentaire de 0,5 M€ sur les frais de développement dans le contexte du recentrage des activités initiés effectués en fin d'exercice

## Notes sur le compte de résultat

### Détail des produits et charges exceptionnelles

en k€	2025.12
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>
Amortissements exceptionnels	1 720
Amortissements dérogatoires	10
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 731</b>
<b>Total Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 731</b>

Amortissements exceptionnels : amortissement exceptionnel de l'ensemble des Frais de Développement sur les activités arrêtées ou mises en sommeil après l'annonce de la restructuration et du plan de transformation (concerne principalement les frais de développement pour les projets d'agrivoltaïsme ainsi que les développements destinés à la clientèle BtC).

## Autres éléments d'annexe et hors bilan

### Accroissement et allègements de dettes futures d'impôts

en k€	Montant	Impôt correspondant
Provisions règlementées :		
- amortissements dérogatoires	40	10
- provisions pour hausse des prix		
- provision pour fluctuation des cours		
- autres provisions règlementées		
<b>Total des accroissements de la dette future d'impôt</b>	<b>40</b>	<b>10</b>
Provisions non déductibles l'année de leur dotation :		
- pour congés payés		
- participation des salariés		
- effort construction		
- contribution sociale de solidarité		
- provision pour risques et charges	60	15
- provision pour dépréciation des stocks		
- autres provisions non déductibles		
- primes de non conversion	300	75
- participation des salariés		
<b>Total des allègements de la dette future d'impôt</b>	<b>360</b>	<b>90</b>
Déficits reportables	9 460	2 365

## Dettes garanties par des sûretés réelles

<i>Montant en k€</i>	<b>Nominal des Emprunts</b>	<b>Garanties / Gages associés</b>	<b>Capital restant dû</b>
<b>Dettes financières donnant lieu à des garanties</b>	<b>21 550</b>	<b>20 785</b>	<b>19 043</b>
<i>dont Emprunts pour lesquels des Garanties ont été accordées par des tiers</i>	4 050	3 135	2 040
<i>dont Emprunts pour lesquels des Garanties ont été données par nantissement de titres OKWIND (avec ou sans complément de garantie donné par des tiers)</i>	10 500	10 500	10 059
<i>dont Emprunts pour lesquels des Garanties ont été données sur des biens immobiliers</i>	7 000	7 000	6 943
<i>dont Emprunts pour lesquels des Gages ont été donnés en espèces en complément des garanties des tiers</i>	3 000	150	1 650
<b>Dettes financières sans garantie</b>	<b>3 160</b>		<b>2 773</b>
<i>Emprunts</i>	3 160		2 773

## Crédit-bail

<i>en k€</i>	<b>Valeur à la signature du contrat</b>	<b>Coût d'entrée</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Dotations cumulées</b>	<b>Valeur nette</b>
Terrains					0
Constructions					0
Installations techniques, matériel, outillage					0
Autres immobilisations incorporelles	261	261	33	67	194
Immobilisations en cours					0
<b>Total immobilisations en crédit bail</b>	<b>261</b>	<b>261</b>	<b>33</b>	<b>67</b>	<b>194</b>

<i>en k€</i>	<b>Redevances payées</b>		<b>Redevances restant à payer</b>				<b>Prix d'achat résiduel</b>
	<i>de l'exercice</i>	<i>cumulées</i>	<i>jusqu'à 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>	<b>total</b>	
Terrains							0
Constructions							0
Installations techniques, matériel, outillage							0
Autres immobilisations corporelles	48	101	45	39		85	136
Immobilisations en cours							0
<b>Total immobilisations en crédit bail</b>	<b>48</b>	<b>101</b>	<b>45</b>	<b>39</b>		<b>85</b>	<b>136</b>

## Engagements financiers

### Engagements donnés

en k€	2025.12
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	25
Autres engagements donnés :	
Subvention d'équilibre d'un montant de 96 022€ avec clause de retour à meilleure fortune accordée à Financière Groupe OKWIND au 31/12/2019	96
<b>Total</b>	<b>121</b>

### Engagements reçus

en k€	2025.12
Selon le pacte d'associés - SCI Montigné Tourcherg	
Droit de préemption réciproque et de sortie conjointe totale, et promesse de cession de parts sociales au profit de Groupe OKWIND à compter de 2023, dans la limite d'un seuil de détention de 49%	
<b>Total</b>	

## Engagements de retraite – Hypothèses actuarielles

	2025.12	2024.12
Taux d'actualisation IFC inflation comprise	4,10%	3,40%
Source du taux d'actualisation	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2025	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2024
Duration des engagements	17	14
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018
Taux d'augmentation des salaires inflation comprise	Taux constant :	Taux constant :
Ensemble du personnel	2,50%	2,50%
Taux de sortie	Taux moyens	Taux moyens
Cadres	7,8%	7,8%
Non cadres	5,7%	5,7%
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Age de départ en fin de carrière		
Ensemble du personnel	64	64
Charges sociales		
Cadres	46%	
Non Cadres	38%	
Ensemble du personnel		41,0%

## Effectif moyen

en nombre	2025.12	2024.12
Cadres et ingénieurs	47	56
Employés, techniciens, agents de maîtrise	11	10
<b>Total Effectif</b>	<b>58</b>	<b>66</b>

## Rémunération globale et par catégorie de dirigeants

<i>en k€</i>	<b>2025.12</b>	<b>2024.12</b>
Membres des organes d'administration	118	111
Membres des organes de direction	214	210
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>241</b>

## Tableau des filiales et participations

Filiales & Participations	Capital social	Autres capitaux propres	Quote part de capital détenue	Valeur comptable Brute (*)	Valeur comptable Nette (*)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
<b>1. Filiales détenues à plus de 50 %</b>											
OKWIND	500 000	2 837 707	100%	6 525 800	6 525 800	16 092 538		21 346 452	- 11 446 639		
Lumioo	589 250	- 41 772	100%	2 027 814	-	1 718 349		3 078 476	- 1 783 963		
Financière Groupe OKWIND	5 000	- 49 808	100%	5 000	-	49 583			- - 8 820		
<b>2. Participations détenues entre 10% et 50 %</b>											
SCI Montigné Tourcheg	783 000	28 646	24,97%	195 550	195 550			387 336	135 029	25 806	<i>Projet de comptes au 31/12/2025</i>
Purecontrol	150 900		19,14%	1 819 572	1 819 572						
Montigné Energies	62 000		12,50%	7 750	7 750						
<b>3. Autres participations</b>											
OSMOSUN	898 173		1,88%	1 741 996	204 446			1 808 790	- 2 167 832		<i>Comptes arrêtés au 31/12/2025</i>

\* hors frais d'acquisition des titres

## 4.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GROUPE OKWIND  
Société anonyme  
Zone du Haut Montigné  
35370 TORCE

A l'assemblée générale de la société GROUPE OKWIND,

### **IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE OKWIND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

### **FONDEMENT DE L'IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER**

Comme indiqué dans la note 4.1.2.2 « Continuité d'exploitation » de l'annexe, la société a mis en place des mesures afin de réduire les incertitudes concernant la continuité d'exploitation du groupe.

Toutefois, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2026 est significativement inférieur à celui de la période comparative en 2025.

Les conditions, en cours de négociation, visant à geler le remboursement des dettes bancaires et obligataires ne sont pas réalisées à ce jour. Les projets d'augmentation de capital mentionnés en annexe ne se sont pas entièrement concrétisés à la date d'arrêté des comptes.

Les projets de cession d'actifs (participations et site immobilier) ne se sont pas réalisés, à la date d'arrêté des comptes, ce qui pourrait conduire à une incertitude sur les éléments d'appréciation de la valeur de ces actifs.

Il résulte de ces situations une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. En l'absence de dénouement de ces actions, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant l'évaluation des actifs et passifs, s'avère appropriée.

### **OBSERVATION**

Nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes consolidés 4.1.2.1 "changement de réglementation comptable" qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2024-05.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

• concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Le 12 juin 2026, à Saint Grégoire et Cholet,

Les commissaires aux comptes

**GRANT THORNTON**  
**Membre français de Grant**  
**Thornton International**

Stéphane BOUGREAU  
Associé

**COGEP AUDIT CHOLET**  
**Membre du réseau**  
**international HLB**

Sébastien GUILLOIS  
Associé

## 4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

### **S.A. GROUPE OKWIND**

Zone du Haut Montigné

35370 TORCE

A l'assemblée générale de la société GROUPE OKWIND,

#### **IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE OKWIND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **FONDEMENT DE L'IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER**

Comme indiqué dans la note 4.2.5 « Continuité d'exploitation » de l'annexe, la société a mis en place des mesures afin de réduire les incertitudes concernant la continuité d'exploitation du groupe.

Toutefois, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2026 est significativement inférieur à celui de la période comparative en 2025.

Les conditions, en cours de négociation, visant à geler le remboursement des dettes bancaires et obligataires ne sont pas réalisées à ce jour. Les projets d'augmentation de capital mentionnés en annexe ne se sont pas entièrement concrétisés à la date d'arrêté des comptes.

Les projets de cession d'actifs (participations et site immobilier) ne se sont pas réalisés, à la date d'arrêté des comptes, ce qui pourrait conduire à une incertitude sur les éléments d'appréciation de la valeur de ces actifs.

Il résulte de ces situations une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. En l'absence de dénouement de ces actions, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant l'évaluation des actifs et passifs, s'avère appropriée.

## **OBSERVATION**

Nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels 4.2.7 "changements comptables" qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n° 2022-06.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de

comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés,

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Le 12 juin 2026 à Saint-Grégoire et Cholet

Les commissaires aux comptes

**GRANT THORNTON**  
**Membre français de Grant**  
**Thornton International**

Stéphane BOUGREAU  
Associé

**COGEP AUDIT CHOLET**  
**Membre du réseau**  
**international HLB**

Sébastien GUILLOIS  
Associé

## 4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**S.A. GROUPE OKWIND**

Zone du Haut Montigné

35370 TORCE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### ***Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

**a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Convention avec NACIA**

Date d'autorisation du CA :	17 avril 2023, 24 avril 2024, 24 avril 2025, 11 juin 2026
Personnes concernées :	SARL NACIA représentée par son gérant Frédéric SALLE, actionnaire de la société GROUPE OKWIND.
Nature et objet :	<p>Depuis le 31 juillet 2017, une convention de prestations de service a été signée entre la société NACIA et GROUPE OKWIND, à qui elle facture des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires, les clients et les prospects du Groupe.</p> <p>Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 21 avril 2022 afin de porter le montant total de la contrepartie financière trimestrielle à 15.000 euros hors taxes du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 (soit 30.000 euros hors taxes sur la période), puis à 9.000 euros hors taxes par trimestre à compter du 1er juillet 2022 (soit, sur une base annuelle, 36.000 euros hors taxes). S'ajoute à cette somme la prise en charge des frais liées et charges liées à l'exécution de la mission.</p> <p>Cette convention a été résiliée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026</p>
Modalités :	Les prestations facturées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 se sont élevées à 36 000 € HT. Le montant des frais de déplacement refacturés s'est élevé à 5 151 € HT.
Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :	Votre conseil d'administration considère que la signature de ladite convention permet de faire bénéficier le groupe de l'expertise de la société NACIA et de son dirigeant Frédéric SALLE, dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Cholet et Saint Grégoire, le 12 juin 2026

Les commissaires aux comptes

**COGEP AUDIT CHOLET**  
**Membre du réseau**  
**international HLB**

Sébastien GUILLOIS  
Associé

**GRANT THORNTON**  
**Membre français de Grant**  
**Thornton International**

Stéphane BOUGREAU  
Associé



**OKWIND.** | GROUPE

214 rue du Pont Samoual  
ZA Le Haut Montigné  
35 370 TORCÉ

